

Document d'Objectifs Natura 2000 "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes"

site n°70 (FR 5400-472)
Secteur 2 (aval Saintes et Charente)

ANNEXES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES



Ce document est l'aboutissement d'un travail de concertation et de réflexion mené avec l'ensemble des élus, des partenaires socio-économiques, des usagers et des acteurs locaux, suivant la méthode d'élaboration des Documents d'Objectifs nationale (ME, 1998).

Maître d'ouvrage :

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
DIREN Poitou-Charentes

Opérateur local :

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Chef de projet local :

Emmanuelle Champion

Experts habitats, faune, flore :

Muriel Daudon (habitats, flore)
Philippe Jourde (faune)



Code Natura 2000 : FR 5400 472
N° DIREN : PC70



ORGANISATION GENERALE DU DOCUMENT

Annexes administratives et techniques
**"Recueil des éléments administratifs et techniques
d'élaboration du Document d'Objectifs"**

Ce volume est le recueil des éléments chronologiques d'élaboration du Document d'Objectifs, administratifs, techniques, et de communication. Il se compose des trois parties suivantes :

Introduction

Elle résume le mode d'élaboration du Document d'Objectifs en Val de Charente et Seugnes.

Suivi technique, administratif, comptes-rendus

Elle rassemble les comptes-rendus de réunions, les procès-verbaux, le calendrier général de l'opération, la composition du Comité de Pilotage local et des Groupes de Travail thématiques, la liste des organismes contactés, etc.

Information, communication

Elle rassemble l'ensemble des documents d'information et de communication réalisés et diffusés au cours du programme expérimental : lettre d'information INFOSITE, fascicule technique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, articles de presse...

METHODE DE CONCERTATION FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE



Bref historique de la démarche

**Méthode d'élaboration du document
d'objectifs**

Organigramme (secteur 2)

Organigramme (secteur 1 : pour rappel)

BREF HISTORIQUE DE LA DEMARCHE



La France a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration de Documents d'Objectifs sur certains sites "test". C'est le programme expérimental "LIFE Documents d'Objectifs Natura 2000".

Trente-sept sites français choisis pour leur richesse écologique, leur représentativité ou leur originalité, ont bénéficié de ce programme de réflexion pilote. Ils avaient été choisis pour représenter une large variété de cas (biologiques, socio-économiques, contextuels...) et ainsi enrichir la démarche expérimentale. Ces sites ont mis leurs expériences en commun pour mettre au point une méthode nationale d'élaboration des Documents d'Objectifs. Celle-ci, validée par l'Etat français en juin 1998, est utilisée désormais dans tous les futurs sites du réseau Natura 2000.

Le site n°70 "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" a participé pour partie (18 communes sur 29) au programme expérimental. Le document d'objectifs de ce premier secteur a été élaboré entre 1996 et 1998, et a été validé par le Comité de Pilotage local le 04 juin 1998.

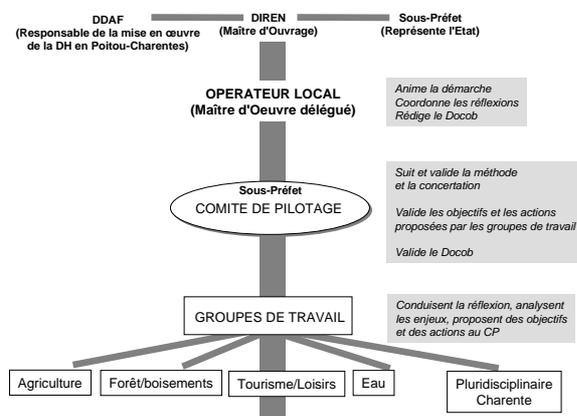
En 2000, ce même Comité de Pilotage a été à nouveau réuni par la sous-préfecture de Saintes, et élargi au département de la Charente et aux 11 autres communes du site, afin d'élaborer le Document d'Objectifs sur le 2nd secteur. **La Ligue pour la Protection des Oiseaux a été l'opérateur local du site pour les deux secteurs.**

METHODE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEIGNES



Le Document d'Objectifs a été élaboré selon la méthode nationale de réflexion et de concertation du *Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs* (ATEN/Ministère de l'Environnement, 1998).

Organisation des réflexions, Rôles des diverses instances :



L'**opérateur local**, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a été chargée de conduire et d'animer la réflexion (mission déléguée de l'Etat).

Le **Comité de Pilotage**, composé des élus, socioprofessionnels, usagers et représentants des services de l'Etat (composition fixée par arrêté préfectoral n°00/1285 du 10 mai 2000), a eu pour rôle le suivi et la validation de la démarche, des résultats, et du présent Document d'Objectifs sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, déléguée à Monsieur le Sous-Préfet de Saintes.

Cinq **groupes de travail** (agriculture, forêt/boisements, tourisme/loisirs, eau, pluridisciplinaire 16), composés d'usagers, de membres du Comité de Pilotage et de partenaires techniques - inscrits librement dans les groupes de leur choix -, ont assuré les réflexions techniques d'où sont issus les objectifs et les actions proposées par le Document d'Objectifs.

Démarche, méthode de travail :

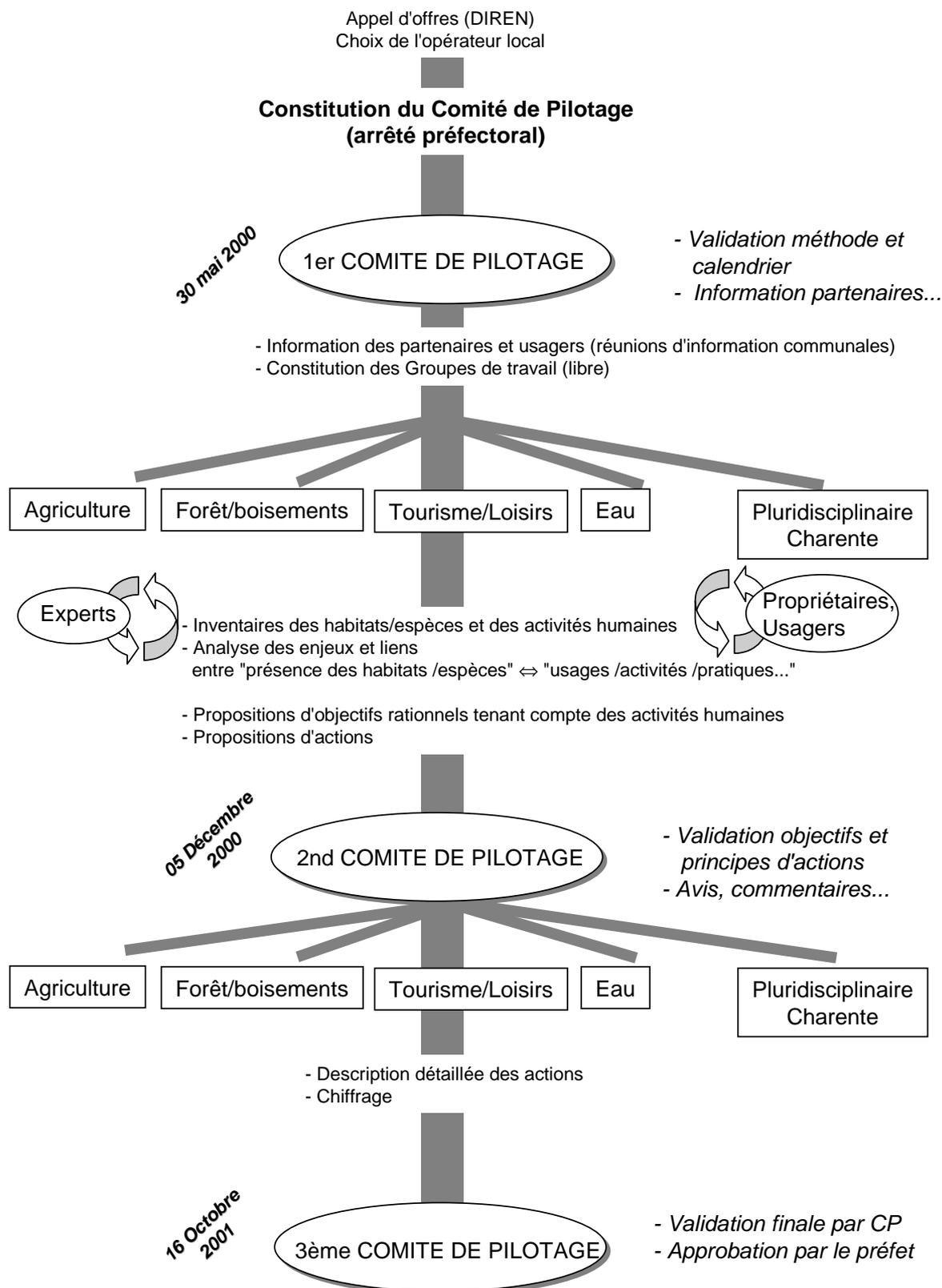
La **démarche** d'élaboration du Document d'Objectifs s'est organisée en quatre étapes :

- **Inventaires** : biologiques et socio-économiques, ils constituent l'état initial (ex : habitats naturels, occupation du sol, surfaces...);
- **Analyse** : enjeux biologiques et socio-économiques locaux ;
- **Objectifs et orientations de gestion** : définition des objectifs et proposition d'actions (contractuelles, projets à développer...);
- **Eléments de programmation** : financier, calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et de la gestion.

Au plus près du terrain, dans les communes, un débat concret a eu lieu : réunions d'information communales, puis réunions techniques des groupes de travail. L'objectif a été que chacun puisse participer et s'exprimer, afin d'élaborer les principes, les actions, les engagements et les conditions de préservation de ce patrimoine naturel.

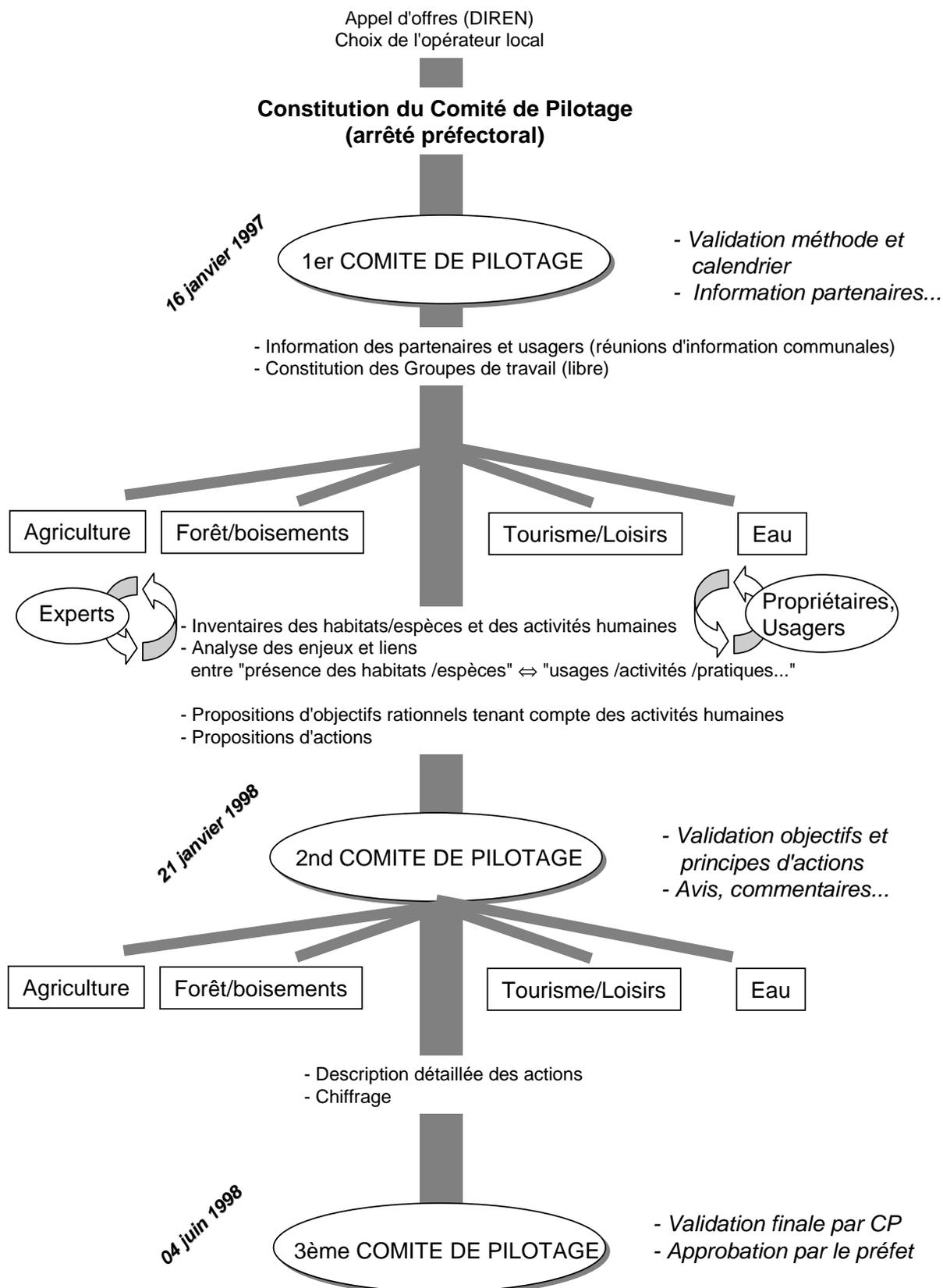
ORGANISATION ET CALENDRIER

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS "MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES" (site 70, secteur 2)



RAPPEL : ORGANISATION ET CALENDRIER

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
"MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES" (site 70, secteur 1)



SUIVI TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, COMPTES-RENDUS

SOMMAIRE



Comité de Pilotage

Composition du Comité de Pilotage
Composition des groupes de travail
Procès-verbal du 30.05.2000
Procès-verbal du 05.12.2000
Procès-verbal du 16.10.2001

Réunions d'information communales

Compte-rendu des réunions conduites

Groupes de travail thématiques

Comptes-rendus groupes "agriculture" &
"forêts-boisements"

Comptes-rendus groupes "eau" &
"tourisme-loisirs"

Comptes-rendus groupe "Pluridisciplinaire
Charente"

BILAN CHRONOLOGIQUE GENERAL

1999

☞ INVENTAIRES BIOLOGIQUES

30 mai 2000

☞ COMITE DE PILOTAGE n°1

mai-juin 2000

☞ INFORMATION

- ☞ réunions d'information communales sur les 18 communes concernées
- ☞ prise de contacts avec tous les partenaires

juin-décembre 2000

☞ INVENTAIRES SOCIO-ECONOMIQUES

- ☞ groupes de travail thématiques

☞ ANALYSE

- ☞ analyse biologique et socio-économique par thèmes (réunions des groupes de travail)

☞ OBJECTIFS ET ACTIONS

- ☞ identification des objectifs biologiques et socio-économiques par thèmes (réunion des groupes de travail)
- ☞ identification et description des premiers projets d'actions

05 décembre 2000

☞ COMITE DE PILOTAGE n°2

Janvier-mai 2001

☞ ACTIONS

- ☞ Définition approfondie des actions : contenu, objectifs, recommandations, coût, plan de financement possible...

Juin 2001

☞ RELECTURE DU DOCOB

- ☞ Un exemplaire complet du projet de Document d'Objectifs est envoyé à l'ensemble des partenaires (comité de pilotage + groupes de travail), soit près de 120 personnes, pour relecture, avis et commentaires. Un délai de 1 mois et demi est donné. Les résultats (commentaires émis) ont été systématiquement inclus.

16 octobre 2001

☞ COMITE DE PILOTAGE n°3

- ☞ Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage

CALENDRIER DES REUNIONS CONDUITES AVEC LES PARTENAIRES DU PROGRAMME EXPERIMENTAL

DATE	PHASE	PARTENAIRE	OBJET
30.05.00	Document d'Objectifs	Comité de Pilotage n°1	Lancement de l'étude
19.07.00	Information	Communes de St-Savinien, Crazannes, Le Mung, Port d'Envaux	Réunions d'information communales
19.07.00	Information	Communes de Bussac, Foncouverte, St Vaize, Taillebourg, Saintes	Réunions d'information communales
20.07.00	Information	Communes de Merpins, St Laurent de C., Cognac	Réunions d'information communales
06.09.00	Inventaire	Groupe Agriculture	Groupe de travail
06.09.00	Inventaire	Groupe Forêts -Boisements	Groupe de travail
07.09.00	Inventaire	Groupe Eau	Groupe de travail
07.09.00	Inventaire	Groupe Tourisme&Loisirs	Groupe de travail
08.09.00	Inventaire	Groupe Pluridisciplinaire 16	Groupe de travail
26.09.00	Analyse	Groupe Pluridisciplinaire 16	Groupe de travail
27.09.00	Analyse	Groupe Agriculture + Forêt	Groupe de travail
27.09.00	Analyse	Groupe Eau + Tourisme/loisirs	Groupe de travail
22.11.00	Premières actions	Groupe Pluridisciplinaire 16	Sous-groupe Pelouses calcaires
22.11.00	Premières actions	Groupe Eau + Tourisme/loisirs	Groupe de travail
29.11.00	Premières actions	4 Groupes (17)	Préparation au Comité de Pilotage n°2
05.12.00	Document d'Objectifs	Comité de Pilotage n°2	Validation d'étape
08.12.00	Actions	Groupe Pluridisciplinaire 16	Sous-groupe Pelouses calcaires
14.12.00	Actions	Groupe Eau + Tourisme/loisirs	Groupe de travail (actions Eau)
17.01.01	Actions	Groupe Agriculture + Forêt	Groupe de travail (actions agri + suivi + modalités mise en œuvre Docob)
17.01.01	Actions	Groupe Eau + Tourisme/loisirs	Groupe de travail (actions Tourisme)
18.01.01	Actions	Groupe Pluridisciplinaire 16	Groupe de travail (actions Tourisme)
30.01.01	Actions	Groupe Eau + Tourisme/loisirs	Groupe de travail (actions Eau)
06.02.01	Actions	Groupe Pluridisciplinaire 16	Sous-groupe Berges
28.02.01	Chiffrage	Actions "pelouses"	CREN
08.03.01	Chiffrage	Actions "charte tourisme"	Synd Pays Val de Saintongs + Saintonge Romane
11.04.01	Chiffrage	Actions "eau" Char-Maritime	IIFC-ETPB
11.05.01	Valorisation	Docob site 70	France Bleue La Rochelle + La Charente Libre
16.10.01	Document d'Objectifs	Comité de Pilotage n°3	Validation du Document d'Objectifs

COMITE DE PILOTAGE GROUPES DE TRAVAIL

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Fixée par arrêté Préfectoral du 27 février 1996
Modifié par arrêté Préfectoral n°00/1285 du 10 mai 2000

Sous-Préfecture de Saintes

M. MONTEILS, Sous-Préfet de Saintes

Mr COURTY, assistant

Direction Régionale de l'Environnement

M. le Directeur Régional

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

M. le Directeur Départemental de la DDAF 17

M. BOULET (DDAF 17)

M. le Directeur Départemental de la DDAF 16 (CAUCHOIX Pierre)

Opérateur Local LIFE Natura 2000

M. le Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Mlle CHAMPION, chef de projet Natura 2000

Sous-Préfecture de Cognac

Mr le Sous-Préfet

Sous-Préfecture de St Jean d'Angély

Mme la Sous-Préfète

Mesdames et Messieurs les députés

Mr ROUGER Jean, Député de Charente-Maritime

Mme REYNAUD Marie-Line, Députée de Charente

Messieurs les Conseillers Généraux des :

Canton de Saintes-est

Canton de Saintes-ouest

Canton de Saintes-nord

Canton de Cognac nord

Canton de Pons

Canton de Burie

Canton de St Savinien

Canton de Cognac ouest

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Saintes

Pons

Chaniers

Berneuil

Salignac s/Charente

Chérac

Brives s/Charente

Saint Savinien

Saint-Laurent-de-Cognac

Saint-Vaize

Crazannes

Burie

Bougneau

Montils

Colombiers

Dompierre s/Charente

La Jard

St Sever de Saintonge

Cognac

Bussac

Port-d'Envaux

Le Mung

Les Gonds

St Seurin de Palenne

Courcoury

St Léger

Rouffiac

Merpins

Fontcouverte

Taillebourg

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

M. le Président FDSEA 17

M. le Président FDSEA 16

MODEF

M. le Président MODEF 17

M. le Président MODEF 16

Confédération Paysanne

M. le Conf. P. 17

M. le Conf. P. 16

Coordination Rurale

M. le Président Coordination R. 17

M. le Président Coordination R. 16

Groupement de Développement Agricole

M. le Président GDA 17

M. le Président GDA 16

Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs

Mme la Présidente CDJA 17

Mr le Président CDJA 16

Chambre d'Agriculture
M. le Président Ch. d'Agri 17
M. le Président Ch. d'Agri 16

ADASEA
M. le Directeur

Centre Permanent d'Initiation à la Nature
M. le Directeur

Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. le Président (Toulouse)
M. le Directeur (Bordeaux)

Centre Régional de Production Forestière
M. le Directeur CRPF 17
M. le Directeur CRPF 16

Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
M. le Président SDPFS 17
M. le Président SDPFS 16

Association de Défense des Cultures
M. le Président

Tourisme et Pêche en Saintonge
M. le Président

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
M. le Président FDPPMA 17
M. le Président FDPPMA 16

Fédération Départementale des Chasseurs
M. le Président FDC 17
M. le Président FDC 16

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
Mr le Président

Nature-Environnement 17
M. le Président

Charente Nature
Mr le Président

Association pour le Maintien d'une Agriculture Respectueuse de l'Environnement
M. le Président

SOS Rivières
Mr le Président

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Inscriptions libres - Site 70, secteur 2

Groupe "AGRICULTURE"					
ARNAULD	Bernard	17 100	SAINTES	-	Exploitant agricole
BARITEAU	Sylvianne	17 100	LE DOUHET	Asso foncière	membre
BELMONTE	Gabriel	17 100	SAINTES	Ch. Ag. 17	Animateur
BERTEAU	Michel	17 100	SAINTES	-	Entreprise agri classée
BOUTEAU	Michel	17 306	ROCHEFORT Cedex	CREN	Chargé d'Etudes
BRUNETEAU	Guy	17 350	LE MUNG	-	
DANIAUD	Mr & Mme	17 100	BUSSAC S/CHARENTE	Mairie	Adjoint au Maire
DESIRE	Anabelle	86 000	POITIERS	DIREN	Chargée de mission
GAILLARD	Gérard	17 350	CRAZANNES	Asso. foncière Crazannes	
GENDRET	Corinne	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
GIRARD	Jean-Pierre	17 100	BUSSAC	-	Agriculteur
GRENE	Patricia	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
GUILLAUD	Jean	17 100	BUSSAC S/CHARENTE	-	Agriculteur
JAUNAS	Gérard	17 400	ANTEZANT LA CHAPELLE	Conféd, Paysanne	Psdt
MAUGET	Jean	17 000	LA ROCHELLE	Chambre d'Agri LR	Chargé d'études
MICHAUD	Gérard	17 350	LE MUNG	?	?
MITONNEAU	Jean-Claude	17 350	TAILLEBOURG	Mairie	Maire
MOQUETTE	Jacques	17 350	TAILLEBOURG	AAPPMA	Psdt
MOUNIER	Bruno	17 350	LE MUNG	?	?
PAGE	Bruno	17 350	TAILLEBOURG	?	?
POUPONNOT	Mr	17 100	BUSSAC S/CHARENTE	-	Agriculteur
ROBIN	Olivier	17 000	LA ROCHELLE	FDPPMA	Chargé d'études

Groupe "FORÊT & BOISEMENTS"					
BELMONTE	Gabriel	17 100	SAINTES	Ch. Ag. 17	Animateur
BOUTEAU	Michel	17 306	ROCHEFORT Cedex	CREN	Chargé d'Etudes
DESIRE	Anabelle	86 000	POITIERS	DIREN	Chargée de mission
GENDRET	Corinne	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
JARNY	Bruno	17 100	SAINTES	CRPF-ADEP	Chargé d'études
LABARTHE	François	17 350	PORT D'ENVAUX	-	Propriétaire
MITONNEAU	Jean-Claude	17 350	TAILLEBOURG	Mairie	Maire
ROBIN	Olivier	17 000	LA ROCHELLE	FDPPMA	Chargé d'études

Groupe "EAU"					
BEAUJALULT	Mr	17 100	SAINTES	CDC Pays Santon	serv Urbanisme (eau)
BELMONTE	Gabriel	17 100	SAINTES	Ch. Ag. 17	Animateur
BERTET	Mr	17 350	SAINT SAVINIEN	AAPPMA	Psdt
BERTON	Mr le Maire	17 350	AGONNAY	Mairie	Maire délégué
BOUTEAU	Michel	17 306	ROCHEFORT Cedex	CREN	Chargé d'Etudes
CEAUX	Mr	17 100	SAINTES	CDC Pays Santon	Directeur
CHATENET	Mr	17 100	SAINTES	Soc. Pêcheurs Saintongeais	Psdt
CHEMINADE	Yvan	17 350	ANNEPONT	AAPPMA, ACCA	Psdt
DANIAUD	Jean	17 100	BUSSAC S/CHARENTE	Mairie	Adjoint au Maire
DESIRE	Anabelle	86 000	POITIERS	DIREN	Chargée de mission
FETIVEAU	Pierre	17 350	COULONGE S/ CHARENTE	Mairie	Maire délégué
FILALI	René	16 000	ANGOULEME	Institut Interdép du Fleuve Charente	Directeur
GAILLARD	Gérard	17 350	CRAZANNES	Asso. foncière Crazannes	
GARNIER	A.	17 350	ST SAVINIEN	Syndicat de marais d'Agonnay	Psdt
GENDRET	Corinne	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
GEOFFROY	Dr Adrien	17 100	SAINTES	-	Propriétaire riverain
GRENET	Patricia	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
GUERINEAU	Françoise	17 100	SAINTES	CDC Pays Santon	Animatrice
HYPPOLITE	Mr	17 000	LA ROCHELLE	DDE	Dir Cell Environnement
LACOUTURE	Mr	17 000	LA ROCHELLE	UNIMA	Directeur
MATARD	Claude	17 300	ROCHEFORT	Nature-Envt 17	Représentant
MILOT	Franck	16 160	GOND PONTouvre	FD APPMA 16	Coordinateur

MITONNEAU	Jean-Claude	17 350	TAILLEBOURG	Mairie	Maire
MOQUETTE	Jacques	17 350	TAILLEBOURG	AAPPMA	Psdt
PERAUD	Mr	17 300	ROCHEFORT	DDE	Dir Cell Hydrologie
PERRIN	Mr	17 000	LA ROCHELLE	UNIMA	Ingénieur
RICHAUDEAU	Jean-Louis	17 350	LE MUNG	Mairie	Maire
ROBIN	Olivier	17 000	LA ROCHELLE	FDPPMA	Chargé d'études
SECHER	Xavier	17 100	SAINTE	Tourisme & Pêche en 17	Directeur
SEYNAT	Jean-Marie	33 000	BORDEAUX	AEAG Bordeaux	Chargé d'études
Mr le Président		17 350	LE MUNG	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 100	BUSSAC S/CHARENTE	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 350	CRAZANES	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 100	FONTCOUVERTE	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 350	PORT D'ENVAUX	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 350	ST SAVINIEN	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 100	ST VAIZE	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 100	SAINTE	Asso. Foncière	Psdt
Mr le Président		17 350	TAILLEBOURG	Asso. Foncière	Psdt

Groupe "TOURISME & LOISIRS"

BELMONTE	Gabriel	17 100	SAINTE	Ch. Ag. 17	Animateur
CEAUX	Mr	17 100	SAINTE	CDC Pays Santon	Directeur
CHATENET	Mr	17 100	SAINTE	Soc. Pêcheurs Saintongeais	Psdt
CLASSIQUE	Jean-Claude	17 100	FONTCOUVERTE	Mairie	Maire de Fontcouverte
DESIRE	Anabelle	86 000	POITIERS	DIREN	Chargée de mission
GAILLARD	Gérard	17 350	CRAZANES	Asso. foncière Crazannes	
GENDRET	Corinne	17 450	St LAURENT DE LA PREE	INRA	CTE
GINOUX	Mr	17	ST PORCHAIRE	CDC St Prochaire	Psdt
JACQUES	Jean-Pierre	17 350	ST SAVINIEN	Psdt CDC Pays Savinois	Psdt
JUDET	Michel	17 100	BUSSAC	-	? Bussac
MITONNEAU	Jean-Claude	17 350	TAILLEBOURG	Mairie	Maire
PICOULET	Paul	17 350	LE MUNG	ACCA Le Mung	Psdt
POUPELAIN	Michel	17 350	TAILLEBOURG	ACCA	Psdt
RICAUD	Jean-Luc	17 100	SAINTE	CDC Pays Santon -	serv Tourisme
RICHAUDEAU	Jean-Louis	17 350	LE MUNG	Mairie	Maire
ROBIN	Olivier	17 000	LA ROCHELLE	FDPPMA	Chargé d'études
SECHER	Xavier	17 100	SAINTE	Tourisme & Pêche en 17	Directeur

Groupe "PLURIDISCIPLINAIRE 16"

BARDAUX	Francis	16 100	COGNAC	Asso Cognac	Psdt
BECHON	Guy	16 100	COGNAC	Cognac	Maire
BERGERON	Michel	16 100	MERPINS	-	Propriétaire forestier
BISSEUIL	Mr	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
BONNET	Gilles	16 100	MERPINS	-	Agriculteur
BONNIN	Joseph	16 100	MERPINS	-	Exploitant agricole
BRETAUD	Marcel	16 100	ST LAURENT DE C.	-	Cons. Mun. St Laurent de C.
CASSAIGNE	J. Lucien	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
CASSAN	Yves	16 016	ANGOULEME cedex	Ch. Ag. 16	s/ Directeur
CHARENTE-NATURE	SARDIN Pierre	16 000	ANGOULEME	APN Charente	Chargé d'études
CHRISTAIN	Philippe	17 800	ECHEBRUNE	-	Exploitant agricole
COCHAUD	Pierre	16 012	ANGOULEME	DDAF 16	Directeur
COLLARDEAU	Mr	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
COLLIN	Georges	16 130	ARS		
DESIRE	Anabelle	86 000	POITIERS	DIREN	Chargée de mission
DUHA	René	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
EHRARD	Mr	16 100	GOGNAC	CDC Cognac	Technicien de rivière
FAURE	Pierre	16 100	MERPINS	-	Propriétaire forestier
FOUGERAT	Paul/Yves	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
GABORIT	Thibaut	16 000	ANGOULEME	CREN	Chargé d'études
GUYONNET	James	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
JARNY	Bruno	17 100	SAINTE	CRPF-ADEP	Chargé d'études
MAGNAN	Mr	16 000	ANGOULEME	DDE	Resp. service Hydro
MARCHAIS	Jean-Claude	16 100	MERPINS	Mairie	Maire
MAURET	Jean-Pierre	16 100	MERPINS	-	Exploitant agricole
MIET	André	16 100	MERPINS	-	Exploitant agricole
MILOT	Franck	16 160	GOND PONTouvre	FD APPMA 16	Coordinateur
MOUHOT	Mr	16 100	GOGNAC	CDC Cognac	Psdt

PORTIER	Mr	16 100	MERPINS	Soc chasse Merpins	Psdt
ROBIN	Olivier	17 000	LA ROCHELLE	FDPMA	Chargé d'études
RAMA	Serge	16 100	MERPINS	-	Exploitant agricole
ROBIN	Paul	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
THIBAUT	Alexi	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
THIBAUT	Claude	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc
THILLOU	André	16 000	ANGOULEME	CRPF	Chargé d'études
THOREAU	Serge	16 290	MOULIDARS	-	Exploitant agricole
TRUFLANDIER	Mr	16 100	GOGNAC	CDC Cognac	Psdt comm° Patrimoine
VOLLAUD	Jacques	16 100	MERPINS	Mairie	Adj. Maire
VOLLAUD	Francis	16 100	MERPINS	-	Exploitant agricole
WEYLAND	Yannick	16 100	ST LAURENT DE COGNAC	-	Proprio coteau calc

**PROCES-VERBAL DU 1^{er} COMITE DE
PILOTAGE
30 MAI 2000**

**PROCES-VERBAL DU 2nd COMITE DE
PILOTAGE
05 DECEMBRE 2000**

Ce compte-rendu n'a jamais été établi par les services de l'Etat.

PROCES-VERBAL DU 3^{ème} COMITE DE PILOTAGE

16 OCTOBRE 2001

Ce compte-rendu n'a jamais été établi par les services de l'Etat.

NB : Le comité de pilotage a validé le Document d'Objectifs du secteur 2.

REUNIONS D'INFORMATION COMMUNALES

COMPTE RENDU
REUNIONS D'INFORMATION COMMUNALES
Site Natura 2000 n°70 "Moyenne vallée de la Charente et Seugnes"
secteur n°2 : Saintes-St Savinien et 16
19 & 20.07.2000

PARTICIPANTS

St Savinien (St Savinien, Crazannes, Le Mung, Port d'Envaux) - 19.07.2000 à 10h

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr CHAPET, Conseiller Général de St Savinien
 Mr BENEYTOU, Maire de St Savinien
 Mr RICHAUDEAU JL, Mairie de Le Mung
 Mr GAILLARD, Maire de Crazannes
 Mr FETIVEAU, Maire délégué de Coulonges
 Mr BERTON Claude, Maire délégué Agonnay, agriculteur
 Mr PICOULET Paul, ACCA Le Mung
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée
 Mr JARNY Bruno, CRPF, ADEP
 Mr BOUTEAU Michel, Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes

Bussac s/Charente (Bussac, Fontcouverte, St Vaize, Taillebourg, Saintes) - 19.07.2000 à 14h

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr ROUGER Jean, Député
 Mr MITONNEAU JC, Maire de Taillebourg
 Mr CHAPUIS Guy, Maire de Bussac s/C
 Mr CLASSIQUE JC, Maire de Fontcouverte
 Mr RICAUD JL, CDC Pays Santon
 Mr JARNY Bruno, CRPF, ADEP
 Mlle AVELINE Claire, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr CHEMINADE Yvan, psdt AAPPMA, ACCA Taillebourg
 Mr POUPELAIN Michel, Vice-Psdt ACCA Taillebourg
 Mr JUDET Michel, Bussac
 Mr GIRARD Jean-Pierre, agriculteur

Mr BRETAUD Marcel, président ACCA
 Mr MIGNON Bernard, Conseiller Municipal Bussac
 Mme BARITEAU Sylvianne, membre Association foncière Bussac
 Mr DANIAUD Jean, adjoint Maire de Bussac
 Mme THOMAS Solange, membre Association foncière Bussac
 Mme CAILLARD Brigitte, conseillère municipale Bussac

Merpins (Merpins, St Laurent de Cognac, Cognac) - 20.07.2000 à 10h

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr MARCHAIS JC, Maire de Merpins
 Mr VILLAUD Jacques, adjoint Merpins
 Mr BEURG Yvon, Cons. Municipal St Laurent de C.
 Mr COCHAUX Pierre, DDAF 16
 Mr CASSAN Yves, s/Directeur Chambre d'Agriculture 16
 Mr BARDAUX Francis, psdt association Cognac
 Mr COLLIN Georges, Agriculteur à Ars
 Mr CHRISTAIN Philippe, Exploitant agricole
 Mr & Mme BERGERON Michel, Exploit. agri Merpins

EXCUSES

Bussac

Mr CHAPET, Conseiller Général de St Savinien
 Mr CHATENET, Société des Pêcheurs Saintongeais

Merpins

Mme REYNAUD Marie Line, Députée Charente
 Mr LE MAIRE de St Laurent de Cognac
 Mr MOUHOT, Psdt communauté de communes

Ces 3 réunions d'information communales font suite au comité de pilotage du 30.05.2000 réuni sous la présidence de Mr JF Monteils, Sous-Préfet de Saintes. Elles constituent la phase d'information des usagers, et amorcent la démarche de concertation engagée dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°70 sur 11 des 29 communes concernées par ce site.

Les 18 autres communes de ce site ont déjà élaboré leur document d'objectifs, qui a été approuvé à l'unanimité par le comité de pilotage expérimental du 04.06.1998.

Le présent compte-rendu résume la présentation de Mlle Champion, coordinatrice du projet, et les débats.

Il est volontairement très détaillé afin de donner une information aussi complète que possible aux personnes invitées par les élus des différentes communes, et qui n'ont pu se libérer.

Avant de commencer, MMrs les Maires des communes présentent la liste des personnes qu'ils ont invitées ou informées de la présente réunion, ainsi que les personnes excusées, et remercient les personnes présentes. Mlle Champion rappelle que l'invitation a été envoyée par ses soins à chaque membre du comité de pilotage, les maires des communes étant chargés de prévenir les habitants de leur commune potentiellement concernés.

1. RAPPEL DU CONTEXTE : QU'EST-CE QUE LA DIRECTIVE HABITATS ?

La directive "habitats" (littéralement : "habitats, faune, flore", n°CEE92/43) est une directive européenne votée à l'unanimité par la France en 1992, sous présidence française de l'Union Européenne.

Elle a pour objectif la préservation, dans tous les états membres, de certains habitats "phytosociologiques"¹ (listés en annexe I de la directive) et habitats "d'espèces"¹ (listés en annexe II) qui sont menacés ou rares à l'échelle européenne. Les plus menacés d'entre eux sont dits "prioritaires".

Chaque état membre doit, en application, déterminer la liste et la localisation des secteurs de son territoire qui possèdent des exemples remarquables de ces habitats. Ils transmettent ensuite cette liste à l'union européenne qui s'assure ainsi de la cohérence générale du réseau de sites ainsi constitué, et qui s'appelle "réseau Natura 2000".

Sur ces sites, chaque état a la responsabilité de préserver ces habitats : c'est une obligation de résultat.

En revanche, chaque état est libre de choisir la meilleure manière d'aboutir à la préservation de ces habitats : il a le choix des moyens.

QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ?

Aussi, la France a choisi de parier sur le succès d'une démarche contractuelle : elle a décidé de faire développer sur chaque site, par les acteurs locaux, un Document d'Objectifs.

Ce Document d'Objectifs est en quelque sorte un "plan d'action" : il recueille les objectifs et les actions que les acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, usagers, associations, administrations) proposent, au terme d'un long processus de réflexion, de développer pour préserver le patrimoine naturel remarquable dont ils sont les gestionnaires.

Le Document d'objectifs "Moyenne vallée de la Charente et Seugnes" concerne le site potentiel Natura 2000 n°70, c'est à dire le lit majeur (zone inondable) de la Charente entre St Savinien et Cognac, et le lit majeur de la Seugne entre sa confluence avec la Charente et Pons, soit 29 communes.

- 18 de ces 29 communes ont déjà leur document d'objectifs² (élaboré dans le cadre du programme expérimental "Life Natura 2000" conduit de 1996 à 1998). C'est le Document d'Objectifs "Val de Charente et Seugnes". Il a été envoyé en 1999 par la Sous-Préfecture de Saintes, à l'ensemble des 29 communes du site n°70.
- Les 11 autres communes rejoignent maintenant la démarche, et élaborent leur Document d'Objectifs cette année (2000). Le 1^{er} comité de pilotage s'est réuni le 30 mai 2000. Il a validé la méthode de concertation proposée.

2. COMMENT ELABORE-T'ON LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ? :

L'état choisit un opérateur local selon une procédure d'Appel d'Offres (marché public).

L'opérateur local est chargé d'animer et de coordonner la démarche dans tous ses aspects (coordination des partenaires et acteurs locaux, relations administratives, rédaction des documents, réalisation des inventaires scientifiques...). Il travaille sous l'égide de l'état.

Le Préfet, crée le comité de pilotage du site (arrêté préfectoral). Ce comité est constitué de tous les élus (maires, conseillers généraux, députés...), des représentants de tous les usagers et socioprofessionnels (chambres d'agriculture, communautés de communes, associations, syndicats...) et des administrations (DDAF, DIREN, DDE, DRIRE... selon les sites).

Le comité de pilotage est "l'instance centrale" de concertation. Il est présidé par le Préfet (ou par délégation, le Sous-Préfet). Il a pour rôle de suivre la démarche, de valider la procédure de concertation et les résultats, d'examiner et valider les propositions des groupes de travail, et de valider le document d'objectifs produit.

L'opérateur local constitue des groupes de travail. Tous ceux qui le souhaitent peuvent y participer, qu'ils soient membres du comité de pilotage ou non : élus, usagers, exploitants, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, forestiers, habitants, chargés de mission...

Les groupes de travail sont la "cheville ouvrière" du document d'objectifs :

- Ils établissent l'inventaire des activités socio-économiques et des usages qui s'exercent sur le site. L'opérateur local apporte les résultats de l'inventaire biologique actualisé et cartographié des habitats et des espèces de la directive habitats qui ont été trouvés sur le site

- Ils analysent les liens entre la présence des activités humaines/ des pratiques et celle des habitats et espèces présentes
- Ils établissent la liste des actions à développer pour préserver ces habitats/espèces en les intégrant au cœur des activités humaines ("développement durable")
- Ils proposent les objectifs et le plan d'actions au comité de pilotage
- Après validation des actions par le comité de pilotage, ils chiffrent les besoins financiers liés à chaque action proposée. Ils peuvent aussi établir la liste des maîtres d'œuvre potentiels de l'action... L'opérateur local fait la synthèse écrite et rédige le document d'objectifs. L'ensemble est soumis à nouveau au comité de pilotage pour validation finale.

Les groupes de travail pour les 11 communes du site 70, sont au nombre de 5 : 4 groupes thématiques (agriculture, forêt/boisements, tourisme/loisirs, eau) pour la partie Charente-maritime (Saintes à St Savinien), et 1 groupe "pluridisciplinaire" pour la partie Charente (Merpins à Cognac).

Les groupes de travail seront véritablement efficaces si les participants ne sont ni en surnombre, ni en sous-nombre.

Toute personne inscrite dans un groupe de travail recevra automatiquement les invitations et les comptes-rendus : ainsi, vous pouvez participer à un seul groupe tout en suivant le travail d'un ou plusieurs autres.

Les groupes de travail pourront s'appuyer sur le travail qui a déjà été réalisé sur la partie expérimentale du site 70 : les enjeux biologiques et socio-économiques étant presque identiques, certaines actions peuvent être reprises et/ou améliorées.

3. DEBATS ET CONCLUSION

Mlle champion présente en résumé les résultats du document d'objectif du secteur expérimental (18 communes) du site 70, et notamment quelles actions ont été proposées en fonction du constat fait par les groupes de travail. Elle présente également les actions qui ont commencé à être mises en œuvre, et leur financement au titre du FGMN (Fonds de Gestion des Milieux Naturels, créé pour la réalisation des documents d'objectifs Natura 2000 et pour la mise en œuvre des actions développées dans leur cadre (cf. annexe 1 du compte-rendu).

Mlle Champion présente également le site, les inventaires biologiques et la cartographie précise des habitats et des espèces ayant été spécifiquement réalisée en 1999 pour que les groupes de travail puissent réfléchir dès à présent sur les actions à mettre en œuvre pour les préserver (cf. annexe 2).

Plusieurs élus et agriculteurs expriment des inquiétudes quant au financement des actions

Mlle Champion leur répond que le FGMN, dont elle rappelle les objectifs, a été créé dans ce but. Il existe par ailleurs d'autres modes de financement possibles, que l'existence d'un document d'objectifs pourra permettre de solliciter (ex : projets répondant aux critères des Agences de Bassin...).

De même, des inquiétudes sont exprimées quant à la nature contractuelle du document d'objectifs

Mlle Champion rappelle que le document d'objectifs est le recueil des actions proposées et discutées dans les groupes de travail par les acteurs locaux.

Elle rappelle en outre que les actions sont mises en œuvre une à une, lorsque les budgets nécessaires sont disponibles. C'est à ce moment là par exemple que les contrats (s'il s'agit d'une action qui prévoit des contrats) peuvent être passés.

Différents acteurs (psdt ACCA, chasseurs...) expriment des inquiétudes quant à la chasse

Mlle Champion rappelle la liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, dont aucune n'est chassable (papillons, chauve-souris, poissons, libellules...). Comme pour le secteur expérimental (cf. résultats du docob expérimental), la chasse reste sous la responsabilité des communes, de la FDC et des ACCA. Les chasseurs peuvent s'ils le souhaitent participer à des actions dans d'autres domaines, ou en proposer lors des groupes de travail.

Lors de la présentation de l'inventaire biologique, Mr Bardaux (Cognac) précise que 3 individus différents de Vison d'Europe ont été capturés puis relâchés sur la Solloire en 1999.

Lors de la présentation de l'inventaire biologique, Mr Gaillard (Maire de Crazannes) confirme le nom local de la Rosalie des Alpes, connue sous le nom de "mouche à tabac". Cet insecte aurait été utilisé autrefois dans le tabac à priser, dans lequel il était mis pour donner du goût.

Dates et heures des réunions des groupes de travail

Il est décidé lors de la réunion de St Savinien, que les groupes de travail commenceront en septembre, à la rentrée (après le 05.09.2000). Les personnes présentes proposent que les groupes réunissant majoritairement des agriculteurs aient lieu le matin à 10h pour une meilleure participation des intéressés. Cette proposition est

retenue, elle concernera les groupes "agriculture" et "eau". Le groupe "Charente" se réunira à Merpins le 08.09.2000 à 9h30 pour aborder les thèmes "agriculture" et "forêt".

REMISE DE DOCUMENTS

Les participants sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail qui les intéressent.

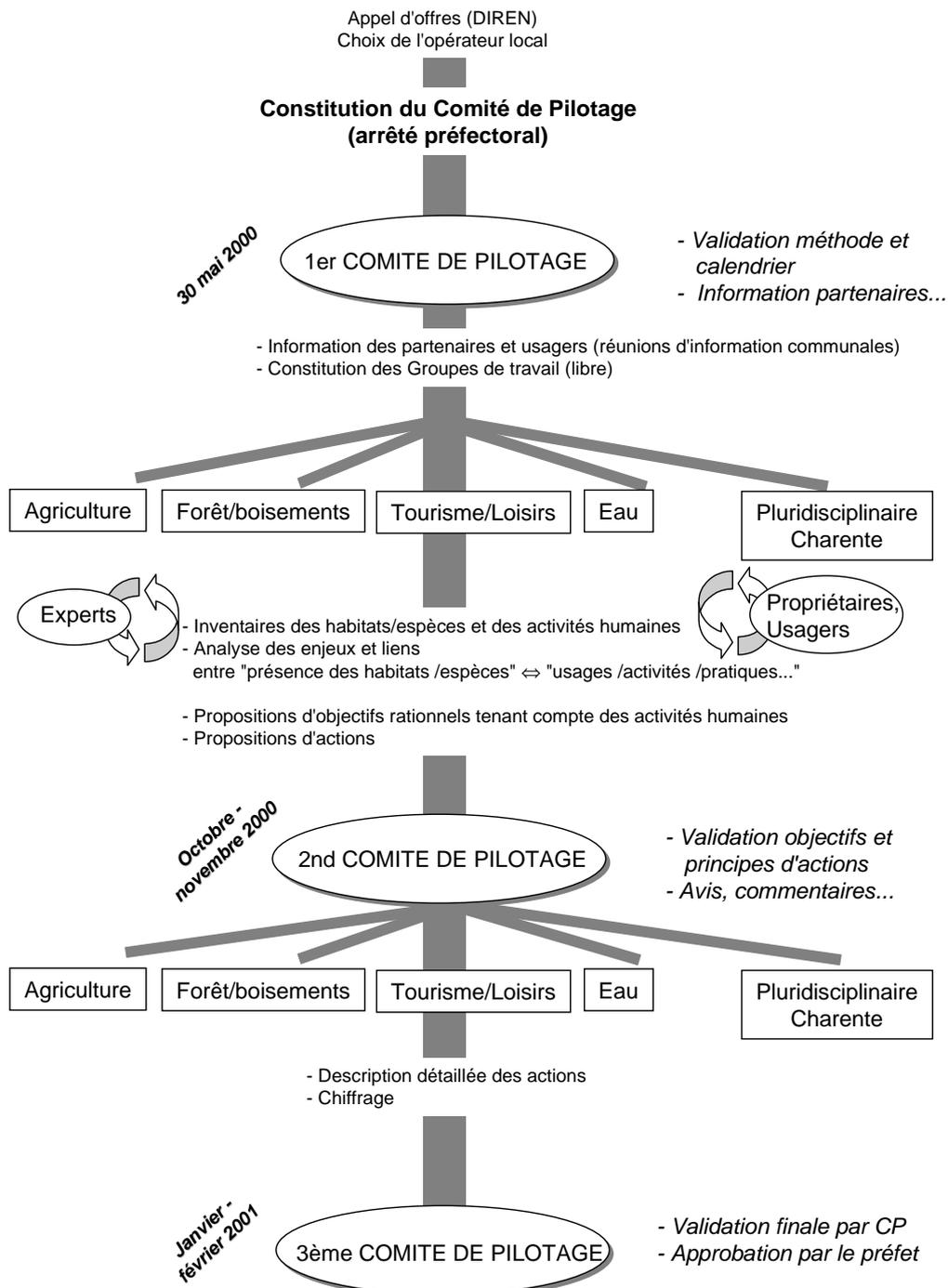
Documents remis aux participants :

- une plaquette de valorisation du docob est remise à chaque participant
- un petit fascicule relié présentant la méthode de concertation et une carte du site
- un recto-verso présentant l'articulation entre le Document d'objectifs Natura 2000 et le projet LIFE Environnement actuellement en cours sur 3 zones pilote de la vallée de la Charente entre sa source et son embouchure.

SITE 70 : secteur n°2 (11 communes)

RESUME DE LA DEMARCHE PROPOSEE

- Surface totale du périmètre : 2 182 ha
- Dont surface d'habitats d'intérêt communautaire : 1 100 ha + cours d'eau (30km)
- 11 Communes concernées :
 - Charente-Maritime : Le Mung, Bussac sur Charente, Crazannes, Fontcouverte, Port d'Envaux, Saint Savinien, Saint Vaize, Taillebourg, Saintes
 - Charente : Cognac, Merpins, St Laurent de Cognac
- 5 groupes de travail sont créés (inscriptions libres) :
 - 4 groupes pour la partie Charente-Maritime : agriculture, forêt/boisements, tourisme/loisirs, eau
 - 1 groupe pour la partie Charente : pluridisciplinaire



DESCRIPTION BIOLOGIQUE SUCCINCTE DU SECTEUR (intérêt communautaire)

7 habitats naturels (annexe I de la DH) dont 1 prioritaire (*) :

- Frênaie alluviale* (91EO, 91FO) (140ha)
- Pelouses calcaires (6210) (13ha)
- Prairies alluviales très humides (Mégaphorbiaie eutrophe primaire/secondaire : 6430) (13ha)
- Eaux eutrophes dormantes / lentes (Fleuve Charente et sa végétation : 3150, 3270) (25km)
- Eaux méso-eutrophes courantes (affluents et leur végétation : 3140) (7km)

18 espèces et leurs habitats (annexe II de la DH) dont 1 prioritaire (*)

- Coléoptères : Rosalie des Alpes* (140ha frênaie)
- Papillons : Cuivré des marais (970ha prairies) (et l'Ecaille chinée (13ha pelouses))
- Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe (970ha prairies + cours d'eau)
- Libellules : Gomphe de Graslins, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure (cours d'eau)
- Chauves-souris : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées (s'alimentent au dessus des cours d'eau)
- Poissons : Grande Alose, Alose feinte, Saumon atlantique, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot (cours d'eau)

Soit : (EN REGROUPANT HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES EN UNITES ECOLOGIQUES) :

5 Unités écologiques :

- Frênaie alluviale* et espèces associées :** 140 ha
- Prairies alluviales humides / très humides et espèces associées:** 970 ha
- Pelouses calcaires et espèces associées:** 13ha
- Fleuve et espèces associées:** 25 km
- Rivières / affluents et espèces associées:** 7km

GLOSSAIRE ET EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Habitats "phytosociologiques" et habitats "d'espèces"

Les habitats phytosociologiques (annexe I de la directive Habitats) sont des milieux naturels très spécifiques, que l'on reconnaît à la végétation caractéristique qui les compose. Par exemple, une prairie inondable dans une vallée fluviale, sur un sol alluvial, est un habitat phytosociologique. Une prairie inondable sur un sol tourbeux (tourbe noire) est un habitat différent : ce n'est pas la même végétation qui s'y développe, même si, à l'œil, on voit une prairie dans les deux cas.

Les habitats d'espèces sont les milieux de vie des espèces inscrites en annexe II de la directive habitats. Pour une libellule par exemple, il s'agit de la rivière dans laquelle elle vit à l'état larvaire, de la végétation des bords de cours d'eau où elle chasse les insectes pour se nourrir à l'état adulte, puis de la végétation des berges ou aquatique dans laquelle elle pond. Pour un poisson, il s'agit de la rivière/fleuve ou mer dans laquelle il vit, de sa frayère, de sa zone de refuge dans les racines des berges...

2. Pourquoi un document d'objectifs en 2 étapes pour le site n°70 ?

Le périmètre total du site potentiel Natura 2000 n°70 proposé à la communauté européenne s'étend de St Savinien à Cognac le long du lit majeur de la Charente, et le long du lit majeur de la Seugne jusqu'à Pons, soit 29 communes.

Pour des raisons de simplification administratives et techniques, seule la partie Saintes-Le Né-Pons (18 communes) a fait l'objet en 96-98 d'une démarche d'élaboration d'un document d'objectifs (programme expérimental) précisant les objectifs et les actions demandées par les usagers et les acteurs locaux pour assurer la préservation du site.

Cette simplification était nécessaire car il s'agissait encore en 1996, d'une procédure expérimentale : la France ayant choisi la démarche des Documents d'Objectifs pour appliquer la directive Habitats sur son territoire, il était nécessaire de définir avant tout une démarche qui serait reproductible d'un site à l'autre, quel que soit le site, pour que tous les acteurs locaux puissent participer de la même façon partout en France. 37 sites "pilotes" ont alors été désignés pour tester la méthode, et rédiger ensuite un "Guide méthodologique" pour aider les autres sites français. 18 des 29 communes du site 70 ont participé à cette expérience, couronnée de succès partout en France. Le "Guide méthodologique des documents d'objectifs" (A.T.E.N, 1998) que les 37 sites expérimentaux ont contribué à produire grâce à un travail en réseau de leurs chargés de mission coordinateurs, a été adopté par l'état français en juin 1998.

Il est désormais nécessaire d'élaborer le document d'objectifs pour les 11 autres communes du site 70 (de St Savinien à Saintes, et en 16 de Merpins à Cognac). Cette mission sera assurée par le même opérateur local et animée par Mlle Champion en suivant la même démarche de concertation que pour le programme expérimental, puisque c'est celle qui a été retenue dans le guide méthodologique.

SITE 70 : secteur expérimental

RESUME DES ACTIONS PROPOSEES PAR LE DOCOB

SECTEUR D'ACTIVITE	CONSTAT - ENJEUX	ACTIONS PROPOSEES PAR LE DOCOB
AGRICOLE	<p>Maintien prairies ↔ maintien des éleveurs et de l'élevage</p> <p>Restauration pelouses calcaires ↔ débroussaillage + pâturage ovin</p>	<p>Mise en cohérence politiques : européennes nationales locales (5b, zones défavorisées)</p> <p>Plan d'action agricole local : OLAE CTE "Biodiversité" prioritaire</p> <p>Convention de gestion avec le propriétaire</p>
FORÊT / BOISEMENTS	<p>Maintien forêts de Frênes ↔ maintien usage traditionnel bois de chauffage</p>	<p>Etude des stations forestières d'où découleront : -un Schéma concerté des boisements</p> <p>-des Conventions "Sylvo-environnement" (à inventer !) en Frênaie en Peupleraie</p>
TOURISME LOISIRS	<p>Maintien et développement du potentiel touristique ↔ concertation inter- communale + interactivités</p> <p>Chasse ↔ les habitats et les espèces de la DH ne sont pas chassables</p>	<p>Charte du tourisme et des activités entretien des berges organisation amont - aval diversité des activités... labellisation des activités</p> <p>Maintien de la chasse (gestion communes, ACCA... : inchangée)</p>
EAU	<p>Restauration qualité + niveau étiage ↔ travail sur le bassin versant, pas faisable sur portion de 20km rivière</p> <p>Restauration frayères ↔ frayères en prairies</p>	<p>SDAGE - SAGE</p> <p>Travaux et pose d'ouvrages pour maintenir les frayères en prairies (zones basses) OLAE "option frayères"</p>
MISE EN ŒUVRE EVALUATION VALORISATION	<p>Nécessité pérennisation CP</p> <p>Nécessité d'évaluer l'efficacité +/- des actions sur les habitats naturels et sur le fonctionnement socio-économique</p> <p>Opportunité de valoriser les engagements volontaires des acteurs locaux à travers le docob</p>	<p>Pérennisation CP : rôle, fonctionnement, bulletin INFOSITE</p> <p>Evaluation des actions sur les habitats Evaluation des actions sur les critères socio-économiques</p> <p>Plaquette de valorisation du Docob</p>

EXEMPLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB EXPERIMENTAL ET FINANCEMENTS

Depuis 1999, un fonds national spécifique a été créé par le Ministère de l'Environnement : le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN). Il a pour objectifs :

- de financer la réalisation des documents d'objectifs sur tous les sites français avant 2004.
- de financer la mise en œuvre d'actions proposées par les documents d'objectifs validés.

A l'avenir, un cofinancement européen devrait être possible pour les actions qui portent sur des habitats/habitats d'espèces prioritaires* (*cf. § 1 du présent compte-rendu) : voir l'article n°8 point 3 de la directive Habitats.

Grâce au FGMN, plusieurs actions prévues dans le document d'objectifs ("docob") du site 70 partie expérimentale ont déjà pu voir le jour :

- action E10 "frayères" : ce projet de restauration de zones de frayères situées dans les zones basses inondables des prairies (conventions, pose d'ouvrages, travaux de restauration, suivi/évaluation...) a été évalué à 1 140 000 Frs, dont 50% (570 000 F) sont pris en charge par le FGMN (co-financeurs : agence de l'eau, CSP, Fédération des pêcheurs de Charente-Maritime). Il est en cours de finalisation (les premiers travaux devraient avoir lieu en fin 2000 ou 2001 selon possibilités techniques) par les partenaires qui l'ont développé et qui vont le mettre en œuvre : Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 17, CSP, Association des Pêcheurs Saintongeais, Tourisme et Pêche en Charente-Maritime.
- action A9 "convention et restauration de la pelouse calcaire de Chez Landart" : ce projet, à la demande du propriétaire, nécessite notamment la reconstruction de clôtures et d'infrastructures pastorales adaptées, ainsi qu'une convention d'entretien avec un exploitant. Il est en cours de développement avec le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), pour un montant total de 140 000F dont 50% (70 000F) sont pris en charge par le FGMN (co-financeurs : CREN...).
- action B10 "étude de la typologie des boisements" : cette étude, qui doit déboucher sur un schéma concerté des boisements (carte) et des conventions sylvo-environnementales, comporte un volet sylvicole réalisé par le CRPF (50 000F) et un volet biologique réalisé par l'équipe scientifique de la LPO (50 000F). Cette étude est intégralement (100%) prise en charge par le FGMN. Elle aurait dû être réalisée en 2000 mais a été reportée à 2001 ou 2002 en raison de la tempête du 27.12.99 (accès impossible aux boisements).
- action V1 "plaquette de valorisation du docob expérimental" : à la demande des acteurs du site expérimental qui souhaitent que le travail mené dans le cadre du docob expérimental soit valorisé, une plaquette a été réalisée (remise en séance aux participants). Tirée à 6000 exemplaires pour un budget de 60 000F, elle a été entièrement prise en charge par le FGMN. Elle est disponible à la demande auprès de Mlle Champion.
- actions S3,4,5 "suivis biologiques" : un premier volet de ces 3 suivis a démarré en 2000, afin d'obtenir des critères plus précis pour évaluer à terme l'efficacité des actions développées pour préserver les habitats les plus fragiles. Ces études sont entièrement prises en charge par le FGMN (100 000F). Le parallèle de ces suivis biologiques, l'action S1 (choix de critères socio-économiques pour évaluer l'efficacité...), verra le jour action par action : chaque partenaire mettant en œuvre une action ayant une influence socio-économique devra choisir des critères pour évaluer son efficacité.

D'autres actions ont vu le jour, qui ne nécessitent pas de budget :

- action MO1,2,3 "pérennisation du comité de pilotage" : le comité de pilotage de la partie expérimentale du site 70 a été officiellement pérennisé (Les partenaires des 11 autres communes du site 70 y ont été adjoints). Il continuera donc d'exercer un rôle de suivi et de validation dans le cadre de la mise en œuvre des actions du docob. Lors du comité de pilotage du 30.05.2000, il a été décidé que ce comité se réunirait environ 1 fois / an (selon ordre du jour), de préférence à l'automne afin de permettre les prévisions budgétaires de l'année suivante (calage sur les contraintes administratives). D'autre part, le principe de la lettre de liaison INFOSITE a également été pérennisé, avec une périodicité approximativement annuelle (selon son contenu).

D'autres actions n'ont pas encore vu le jour pour des raisons souvent techniques ou administratives:

- action A5 "CTE/Diagnostic de zones et d'exploitation" : bien que le docob expérimental ait fait ressortir l'urgence d'une action en matière agricole, et notamment le démarrage de CTE sur le site, les partenaires agricoles ont travaillé prioritairement sur le développement de CTE dans les secteurs de Charente-Maritime où les Opérations Locales Agri-Environnement (OLAE) arrivaient à échéance (priorité : assurer la continuité). En effet, l'OLAE Val de Charente est encore valable jusqu'en 2003 (échéance des premiers contrats souscrits en 1998), ce qui laisse une marge de temps. La réalisation du "diagnostic de zone et d'exploitation" reste prioritaire et verra peut-être le jour en 2001 selon les opportunités.

Les autres actions du docob seront développées année après année, selon les opportunités financières, techniques, administratives...

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

GENERALITES

Nombre total de participants : 127 inscrits

Comité de Pilotage Local : 55 membres

Groupe "Agriculture" : 41 inscrits, 96 destinataires des comptes-rendus (55+41)

Groupe "Forêt/boisements" : 12 inscrits, 67 destinataires des comptes-rendus (55+12)

Groupe "Tourisme/loisirs" : 38 inscrits, 93 destinataires des comptes-rendus (55+38)

Groupe "Eau" : 51 inscrits, 106 destinataires des comptes-rendus (55+51)

**GROUPES DE TRAVAIL
"AGRICULTURE"
& "FORÊT-BOISEMENTS"**

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "AGRICULTURE"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
06.09.2000, Taillebourg

PARTICIPANTS

Mr ARNAUD Bernard, Agriculteur (Saintes)
 Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BOUTEAU Michel, Conservatoire des Espaces
 Naturels de Poitou-Charentes
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée
 Mlle GRENET Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mr MITONNEAU Jean-Louis, Maire Taillebourg
 Mr MOQUETTE Jacques, Agriculteur Taillebourg

EXCUSES

Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mr RICHAUDEAU Jean-louis, Maire Le Mung

Remerciements des personnes présentes, de l'accueil du groupe par la commune de Taillebourg dans la nouvelle salle des fêtes ; Personnes excusées.

Remise de documents et lecture commentée : tableau de synthèse pour chaque espèce et chaque habitat de la directive Habitats présent sur le site -, des enjeux biologiques pour assurer sa conservation sur le site, des atouts socio-économiques, des risques potentiels, et des objectifs biologiques idéaux.

Habitats et espèces spécifiquement concernés par le travail du groupe "agriculture" :

- prairies naturelles et papillon Cuivré des marais
- mégaphorbiaies secondaires (végétation à hautes herbes des prairies très humides)

Le présent compte-rendu établit un résumé des discussions et des points évoqués.

PRAIRIES NATURELLES : enjeux biologiques et socio-économiques

Mlle Champion présente et explique les 2 points essentiels à atteindre du point de vue biologique :

- maintenir les prairies naturelles existantes (surfaces et bon état de conservation)
 - ⇒ maintenir l'élevage et les modalités d'exploitation traditionnelles
- maintenir ou développer des corridors de déplacement entre les prairies, et entre les prairies et les autres habitats naturels (eau, boisements naturels...). Ces corridors peuvent être des haies (arbres et/ou arbustes), des fossés, des bandes de végétation haute en bordure de parcelles ou de chemins...
 - ⇒ maintenir / retrouver les modalités d'entretien traditionnelles des haies (têtards notamment)
 - ⇒ recréer des haies si nécessaire

Une discussion s'engage alors entre les partenaires présents autour des enjeux socio-économiques :

- existe-t'il un risque de retournement des prairies ?
 - ⇒ Risque difficile à analyser d'après la Chambre d'Agriculture. Du point de vue des exploitants, situation différente de l'amont (plus longuement inondé, donc moins cultivé) à l'aval. Enjeux d'urbanisation également différents de l'amont à l'aval (- urbanisé).
 - ⇒ Nécessité, avant de choisir un type particulier d'action en faveur des prairies et de l'élevage, d'analyser plus finement, au cas par cas, les exploitations et leurs perspectives d'évolution (Chambre d'agriculture)
- demande, par des agriculteurs présents, de reconverter des cultures en prairies
 - ⇒ Mlle Champion et la DIREN expliquent que, bien que les cultures ne soient pas des habitats d'intérêt communautaire, cette demande pourrait être prise en compte dans le projet Natura 2000 en tant que contribution à la restauration de l'état de conservation global de l'écosystème "vallée alluviale" (qualité de l'eau...)
 - ⇒ Ampleur de cette demande (hors exploitants présents) ? Nécessité idem d'analyser au cas par cas, les exploitations et leurs perspectives d'évolution (Chambre d'agriculture)
 - ⇒ Modalités de reconversion : une expérience pourrait être tentée, ressemer les terres cultivées avec des foin mûrs provenant de parcelles proches afin de favoriser le retour au plus vite à une végétation prairiale "naturelle", adaptée aux conditions d'inondation de la vallée fluviale.
- quels sont les enjeux socio-économiques en matière de haies et de corridors ?

- ⇒ Du point de vue des exploitants, les haies ne constituent plus une source de revenus et leur entretien devient donc ponctuel ou nul (hormis quelques récoltes de bois de chauffage à usage personnel). L'entretien des têtards notamment, n'a presque plus cours (risques trop importants / utilisation d'une tronçonneuse en haut d'une échelle).
- ⇒ La Chambre d'Agriculture et l'INRA précisent que les futurs CTE comprennent des points relatifs aux haies, celles-ci pouvant être prises en compte dans ce cadre
- ⇒ La DIREN précise les réflexions actuelles de l'État quant au financement des mesures prévues par les documents d'objectifs dans le domaine agricole : tout ce qui ne serait pas du ressort des CTE, et/ou qui ne serait pas une activité productrice, serait du ressort du Ministère de l'Environnement. Dans le cas des haies non productives, pourrait-il y avoir un "Contrat Natura 2000" financé par le FGMM ? La DIREN se renseignera sur ce point.

MEGAPHORBIAIES SECONDAIRES : enjeux biologiques et socio-économiques

Mlle Champion présente et explique le point essentiel du point de vue biologique :

- maintenir les mégaphorbiaies existantes (basse vallée du Bramerit), et retrouver une forme d'entretien périodique
 - ⇒ restaurer une fauche périodique (1 fois / 3 ou 5 ans ?)

La discussion s'engage autour des enjeux socio-économiques :

- usage ancien de la mégaphorbiaie : fauche en août (irrégulière d'une année sur l'autre), autrefois environ tous les ans, puis de + en + rares jusqu'à l'abandon actuel, qui daterait de presque 30 ans. Les "roseaux" récoltés servaient de litière au bétail, ou de protection sur les meules de foin.
- usage actuel : aucun.
- recherche de solutions et propositions des participants :
 - ⇒ CTE/OLAE impossible vu le morcellement foncier (25-30 propriétaires pour quelques 8-10ha) et le désintérêt total vis à vis de ces milieux
 - ⇒ Mr le Maire de Taillebourg propose d'étudier un projet d'acquisition du bas Bramerit par une commune ou, mieux, par le CREN (Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes), qui pourrait, par convention (rémunérée), confier l'entretien de ces espaces à un agriculteur. Ce projet d'acquisition concernerait non seulement les mégaphorbiaies (quelques ha), et aussi les boisements de frênes, sur un secteur compris entre la D114 et la Charente.
 - ⇒ le CREN, présent, est d'accord sur le principe de ce projet, qui coïncide parfaitement avec les objectifs de l'organisme.
 - ⇒ les problèmes de coût élevés des actes notariés (fort morcellement parcellaire) sont évoqués. Une étude de faisabilité serait donc nécessaire au préalable. D'autre part, Mlle Champion précise que la frênaie étant un habitat prioritaire de la directive, ce projet pourrait recevoir un co-financement européen en plus de celui du FGMM du Ministère de l'Environnement.

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR LE DOCOB

Sur proposition et accord de tous les participants, les propositions d'actions suivantes sont retenues pour le Document d'Objectifs, qui feront l'objet d'une description détaillée lors de la prochaine réunion :

Action 1 du Docob :

ANALYSE MULTI-DIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE

Il s'agit d'une analyse prospective fine, de chaque exploitation agricole du site (activités actuelles, perspectives d'évolution, besoins...). Elle s'apparente aux analyses préparatoires aux CTE. Elle pourrait être exhaustive (40 à 50 exploitations sur le périmètre). Elle pourrait être conduite par plusieurs maîtres d'œuvre (selon le domaine analysé) : Chambre, INRA, CREN, LPO.... Les participants souhaitent la voir démarrer en 2001 ; pour cela, il faut une validation au 2nd Comité de Pilotage (courant automne 2000) afin de pouvoir monter le dossier de demande de financements.

Elle porterait sur les 3 principaux points suivants :

- domaine agricole : perspectives d'évolution des surfaces prairies / cultures / boisements
- domaine environnemental : analyse de la qualité du réseau de haies / problématique Corridors
- domaine foncier : étude de faisabilité / projet d'acquisition ou de rétrocession du bas Bramerit, et de contrat de gestion pour l'entretien

Elle déboucherait sur les 3 actions suivantes :

Action 2 :

CTE assurant la continuité avec les 2 OLAE en cours sur le périmètre ("Val de Charente-Seugnes" et "Tonny-Charente")

Action 3 :

CONTRATS NATURA 2000 : haies non productives, expérimentations de semis par foins mûrs

Action 4 :

PROJET D'ACQUISITION (OU RETROCESSION) DU BAS BRAMERIT et convention d'entretien passée avec un exploitant agricole.

PROCHAINE REUNION : Me 27.09.2000, 10h, Taillebourg

Ordre du jour :

- Définition précise du contenu de l'action 1 et des 3 actions qui en découlent (cahier des charges de l'action)
- proposition de maîtres d'œuvre possibles pour chaque domaine d'analyse
- évaluation du temps et des coûts

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "FORÊT-BOISEMENTS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
06.09.2000, Bussac s/Charente

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr JARNY Bruno, CRPF
 Mr LABARTHE François
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes

EXCUSES

Mr MITONNEAU Jean-louis, Maire Taillebourg
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BOUTEAU Michel, Conservatoire des Espaces
 Naturels de Poitou-Charentes
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée

Remerciements des personnes présentes ; Personnes excusées.

Remise de documents et lecture commentée : tableau de synthèse pour chaque espèce et chaque habitat de la directive Habitats présent sur le site -, des enjeux biologiques pour assurer sa conservation sur le site, des atouts socio-économiques, des risques potentiels, et des objectifs biologiques idéaux.

Habitats et espèces spécifiquement concernés par le travail du groupe "boisements" :

Frênaie oxyphylle alluviale* (frênes en boisements et en haies) (habitat prioritaire)
 Rosalie des Alpes* (espèce prioritaire)

FRENAIES : enjeux biologiques et socio-économiques

Mlle Champion présente et explique les 2 points essentiels à atteindre du point de vue biologique :

- maintenir les frênaies existantes
- maintenir les modalités d'exploitation "lentes" actuelles, favorables à la diversité de l'âge des bois et à la présence de vieux arbres
 - ⇒ maintenir les modalités d'exploitation traditionnelles

Mlle Champion présente et explique le projet d'acquisition foncière du bas Bramerit, le projet concernant proportionnellement surtout des frênaies.

La discussion s'engage autour des enjeux socio-économiques :

- ⇒ Projet du Bas Bramerit : semble cohérent du point de vue forestier compte tenu des faibles potentialités des sols du secteur (tourbe) et des revenus (quasi nuls) que peuvent attendre les propriétaires de ces boisements. Leur exploitation n'est pas rentable compte tenu des contraintes de sol et d'hygromorphie (niveaux d'eau et inondations tardives).
- ⇒ Frênaies linéaires (haies) : CTE ou Contrats Natura 2000 évoqués par le groupe "agriculture" sont cohérents.
- ⇒ Frênaies du val de Charente (hors Bramerit) : a priori pas menacées par une conversion en peupleraies, les sols du secteur ne convenant pas au peuplier (sauf en pied de coteaux), comme en témoigne l'état des boisements et des arbres du secteur. (Le fort taux d'argile des sols entraîne, pour le peuplier, un excès d'eau défavorable au printemps, et une sécheresse excessive en été).

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR LE DOCOB

Sur proposition et accord des participants, les propositions d'actions suivantes sont retenues :

Action 1 :

CONTRATS SYLVO-ENVIRONNEMENT "FRÊNAIE": rattacher à l'action identique du docob expérimental.

Action 2 :

CONTRATS SYLVO-ENVIRONNEMENT "PEUPLERAIE": rattacher à l'action identique du docob expérimental.

Actions 3 & 4 : validation des proposition du groupe "agriculture"

PROJET D'ACQUISITION (...) BAS BRAMERIT

CTE/CONTRATS NATURA 2000

PROCHAINE REUNION : Me 27.09.2000, 10h, Taillebourg

Compte-tenu du faible nombre de participants, qui reflète le faible nombre de propriétaires exploitant la frênaie, le groupe "boisements" est regroupé avec le groupe "agriculture".

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "AGRICULTURE"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
27.09.2000, Taillebourg (10h)

PARTICIPANTS

Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BOUTEAU Michel, Conservatoire des Espaces
 Naturels de Poitou-Charentes
 Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mme DANIAUD, exploitante Bussac
 Mr DANIAUD, adjoint au Maire Bussac
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée
 Mlle GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mr GUILLAUD Jean, exploitant Bussac
 Mr JARNY, Bruno, CRPF
 Mr MITONNEAU Jean-Louis, Maire Taillebourg
 Mr MAUGET Jean, Chambre d'Agriculture (La Rochelle)
 Mr POUPONNOT, exploitant Bussac

EXCUSES

Mr MATARD, Nature-Environnement 17

Remerciements des personnes présentes, de l'accueil du groupe par la commune de Taillebourg dans la nouvelle salle des fêtes ; Personnes excusées.

Rappel de l'ordre du jour :

- Définition précise des propositions d'actions envisagées lors de la 1^{ère} réunion du groupe
- proposition de maîtres d'œuvre possibles pour chaque domaine d'analyse
- évaluation du temps et des coûts

Le présent compte-rendu établit un résumé des discussions et des points évoqués. La rédaction des différents points du cahier des charges de chaque action a été faite en réunion et en accord avec les participants. Une meilleure formulation pourra être recherchée ultérieurement pour une meilleure lisibilité ou description des différents points évoqués en réunion, par les maîtres d'œuvre potentiels des actions.

Remarque générale : tous les usages socio-économiques de la vallée sont directement ou indirectement liés à l'eau, et à la gestion du lit mineur/lit majeur de la Charente (ajout à la demande de Mr Gaillard)

ACTION 1 DU DOCOB :**ANALYSE MULTI-DIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE****Constats présidant à cette proposition d'action :**

- le maintien des prairies et autres habitats et espèces de la directive Habitats dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles, nécessite le maintien *sine qua non* de l'élevage et des éleveurs ;
- le système d'élevage fonctionne sur le site grâce exclusivement au soutien apporté par les aides publiques. Si ce système disparaît ou se réduit, l'élevage disparaîtra et, conséquemment, les habitats et espèces de la DH pour lesquels le site a été proposé en site "Natura 2000" ; il existe actuellement 2 OLAE couvrant le périmètre du site Natura 2000 qui arriveront à échéance aux alentours de 2003 ;
- le système des CTE, quoique cohérent à l'échelle d'une exploitation, pourrait s'avérer insuffisant dans le cas du site Natura 2000 compte-tenu de la nature même des exploitations.

Objectif fondamental de l'action :

Permettre le maintien à long terme des prairies et autres habitats et espèces de la directive Habitats dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles.

Objectifs secondaires :

- mettre en parallèle de façon analytique les problématiques des exploitations et les besoins environnementaux ;
- dynamiser et impliquer les agriculteurs dans la démarche, notamment par une action directe et spécifique de sensibilisation et d'information ;
- mesurer la capacité des CTE à assurer le relais des OLAE et, le cas échéant, dégager tous les besoins économiques, techniques et contractuels nécessaires pour atteindre l'objectif fondamental ;
- faire bénéficier les exploitants du secteur "expérimental" des résultats de cette étude, et notamment des propositions d'actions.

Portée de l'étude :

Il s'agit d'une analyse prospective fine de chaque exploitation agricole du site (elle s'apparente aux analyses préparatoires aux CTE), et porte à ce titre :

- sur l'ensemble de l'enveloppe géographique du secteur n°2 du site 70 (8 communes de Saintes à St Savinien)
- sur la totalité des exploitations de ce périmètre (exhaustivité) ; estimation : 40 à 50 exploitations.

Points sur lesquels doit porter l'étude (classement ne suivant pas un ordre de priorité) :

Du point de vue socio-économique :

- % représenté par les prairies naturelles dans l'exploitation
- % de l'exploitation situé dans le site Natura 2000
- % représenté par l'élevage dans l'exploitation, et évaluation des bénéfices pour chaque exploitation provenant du système de soutien à l'élevage (et comparaison avec les autres pratiques agricoles dans la zone inondable ?)
- analyse parcellaire des parcelles primées, contractualisées..., et analyse des raisons pour lesquelles certaines parcelles ne sont pas rentrées dans le système "OLAE" ;
- analyse de la capacité de l'exploitation à continuer l'élevage (bâtiments, éléments sanitaires, techniques, moyens humains, intérêt de l'exploitant pour l'élevage...);
- analyse des problèmes et des incertitudes liées à la cohérence entre politiques nationales et politiques européennes ;
- faire ressortir les facteurs limitant et les blocages qui freinent le maintien "à grande échelle" des prairies. Analyser notamment le facteur limitant "droits à produire" et les possibilités d'accès des exploitants d'un site Natura 2000 à ces droits, dont dépendent très directement la capacité et la volonté à conserver les prairies.

Du point de vue environnemental :

- analyse cartographique qualitative du réseau de haies en tant que corridor de déplacement des espèces de la directive Habitats, et en tant qu'habitat prioritaire de l'annexe I (cas des linéaires de frênes) ; faire apparaître également le rôle "humain" de la haie (clôture, bord de fossé/de chemin, délaissé...)
- dégager les prescriptions de gestion environnementales liées aux espèces et habitats présents sur le territoire :
 - reprise des prescriptions des contrats OLAE (incluant déjà les prescriptions prairies, Cuivré des marais, etc... à la demande, en 1997, des partenaires agricoles)
 - formuler des prescriptions "haies" (cf. tableaux de synthèse des espèces remis lors de la réunion précédente du groupe + selon résultats de l'analyse cartographique qualitative.

Résultats attendus :

L'étude déboucherait sur les actions suivantes :

Action 1A : CTE assurant la continuité avec les 2 OLAE en cours sur le périmètre ("Val de Charente-Seugnes" et "Tonnay-Charente")

et/ou

Action 1B : OLAE ou MAE assurant... (id), en complément des CTE, ou tout autre type de contractualisation permettant d'atteindre au plus près l'objectif fondamental, adaptée au type d'exploitation, au pourcentage de l'exploitation inclus dans le site Natura 2000, à l'âge de l'exploitant et à la reprise possible de l'exploitation...

et/ou

Action 1C : CONTRATS NATURA 2000 : haies non productives, expérimentations de semis par foins mûrs pour recréer une prairie naturelle...

Maîtres d'œuvres possibles :

- partie socio-économique : Chambre d'Agriculture, en partenariat éventuel avec l'INRA
- partie environnementale : LPO

Financements possibles : FGMN (Ministère de l'Environnement), FEOGA Objectif II.

ACTION 2 DU DOCOB :

PROJET DE MAÎTRISE D'USAGE OU FONCIERE DU BAS BRAMERIT

Constats prévalant à cette proposition d'action :

- la basse vallée du Bramerit constitue un ensemble géographique d'une grande richesse dans cette partie du site Natura 2000
- la très forte hydromorphie de ce secteur, ainsi que l'extrême morcellement foncier, font que les usages économique ou humains ont quasiment disparus faute de rentabilité. De nombreux propriétaires ne savent d'ailleurs pas où se trouve leur propriété, ou n'habitent pas la région.

Nature de l'action :

L'action se décompose en deux phases :

- 1) Etude faisabilité d'un projet d'acquisition et/ou de gestion biologique par le CREN
- 2) Maîtrise foncière ou d'usage (selon les résultats de l'étude)

Objectif fondamental de l'action :

Permettre le maintien et la gestion biologique à long terme de la ripisylve (frênaie fortement inondable), des mégaphorbiaies et des basses prairies de la basse vallée du Bramerit.

Objectifs secondaires :

Phase 1 : étude de faisabilité

- identifier tous les propriétaires du secteur concerné
- rencontrer (ou contacter; selon contraintes géographiques) tous ces propriétaires, les informer et les sensibiliser au projet, et rechercher leur avis et souhait quant à une acquisition éventuelle de leurs terrains par le CREN, ou quant à une convention de gestion/d'entretien qui pourrait être assurée par le CREN.
- analyser les résultats de ces rencontres, et, en fonction, dégager
 - soit un projet d'acquisition par le CREN ("maîtrise foncière")
 - soit un projet de gestion par le CREN, par convention avec le propriétaire ("maîtrise d'usage")
 - soit un projet mixte maîtrise foncière X maîtrise d'usage par le CREN
 - soit un abandon du projet, si les propriétaires ne souhaitent ni vendre ni passer de convention de gestion avec le CREN.
- si les résultats débouchent sur l'une des 3 premières solutions, l'étude de faisabilité devra s'attacher à définir précisément une fiche-projet (description, orientations, chiffrage des coûts...) de façon à constituer un dossier d'action à soumettre au Comité Scientifique et Technique du CREN.

Phase 2 : projet de Maîtrise foncière et/ou d'usage (selon résultats phase 1)

- constituer le dossier d'action à soumettre au CST du CREN
- instruire le dossier au CST (CREN) et l'y faire valider
- constituer après validation du CST, le dossier détaillé et le plan de financement pour validation par le Conseil d'Administration du CREN
- mettre en œuvre le projet (reprise de contact avec les propriétaires, propositions d'achat ou de convention...)

Portée du projet :

- Basse vallée du Bramerit, de la D114 (route St Savinien-Taillebourg) à la voie ferrée
- habitats concernés : frênaie alluviale oxyphylle, mégaphorbiaies (prairies hautes, très humides), prairies basses, très hydromorphes, jouant le rôle de frayères à brochet.

Maître d'œuvre possible : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN)

Financements possibles : FGMN, fonds Européen (habitats prioritaires)

PROCHAINE REUNION : date non fixée, probablement fin novembre

Les futurs maîtres d'œuvre des 2 actions en réalisent une description plus précise et un premier chiffrage (moyens humains et financiers nécessaires). La prochaine réunion servira de validation intermédiaire par le groupe, avant présentation de l'action au 2nd Comité de Pilotage, pour validation. Le groupe décide de ne pas se réunir à nouveau de façon spécifique, mais de prévoir une réunion préalable au CP, commune aux 4 groupes de travail, pour valider toutes les propositions d'action à soumettre au CP (tous groupes confondus).

Ordre du jour :

Valider toutes les propositions d'action à soumettre au CP (tous groupes confondus)

A faire : transmettre tous éléments biologiques nécessaires au CREN pour description précise de l'action et première sensibilisation des membres du CST à cette proposition.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMUNE DES 4 GROUPE DE TRAVAIL "EAU", "TOURISME-LOISIRS", "AGRICULTURE", et "FORÊT-BOISEMENTS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
29.11.2000, Taillebourg (10h)**

PARTICIPANTS

<i>Mlle CHAMPION, Opérateur Local</i>	Mlle GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes	Mme GUERINEAU, CDC Pays Santon
Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien Rochelle	Mme GUIBERTEAU Florence, Chambre d'Agri La
Mr BOUTAUD, CREN Poitou-Charentes	Mr GUILLAUD Jean, agriculteur Bussac s/Ch
Mr BRUNETEAU Guy, Le Mung	Mr HYPPOLITE, DDE service Environnement
Mr DARIAUD, adjoint Maire Bussac s/Charente	Mr MITONNEAU, Maire Taillebourg
Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes	Mr POUPONNOT Yves, Propriétaire Bussac s/ Ch
Mr FETIVEAU Pierre, Maire délégué Coulonges	Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17
Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes	Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung + CDC St Savinien
Mr GINOUX, CDC St Porchaire	

EXCUSES

Mr PERAUD, DDE Service Hydrologie	Mr PERRIN, UNIMA
Mr CHARRIER, DDE Service Environnement	Mr MATARD, Nature-Environnement 17
Mr ARNAUD Bernard, agriculteur Saintes	

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Taillebourg ;

Rappel de l'ordre du jour : Faire le point, en présence des membres de l'ensemble des 4 groupes, de toutes les propositions d'actions (en l'état actuel d'avancement des travaux) qui seront soumises à l'avis du Comité de Pilotage (réunion convoquée par la Préfecture de Saintes Mardi 05.12.2000).

LISTE DES ACTIONS PROPOSEES PAR LES GROUPE

cf. documents annexés au présent compte-rendu : copie en format réduit des rétros transparents qui furent présentés au Comité de Pilotage du 05.12.2000, incluant les remarques formulées lors de la réunion du 29.11.2000.

L'action "ETUDE MULTIDIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE" dont la Chmabre d'Agriculture pourrait être maître d'œuvre est présentée par Mme Guiberteau, de la Chambre d'Agriculture de La Rochelle.

COMMENTAIRESConcernant l'action "label de Qualité"

Le Pays Val de Saintonge a déjà travaillé sur une "Charte de qualité" (Contact : commission "Charte de Qualité", Mme Anne Laribeau). Cette expérience pourrait servir de base de travail au groupe.

Il faudra trouver une structure porteuse pour une telle action, qui pourrait être un pays ou le fruit d'un travail Inter-Pays. Le Département pourrait constituer un organisme conseil, voire un appui technique.

Perspective pour le Docob : l'action initiale proposée par le Docob pourrait être une opération d'animation et de travail en Inter-Pays dont l'objectif serait de développer une Charte de Qualité à l'échelle du site Natura 2000 (Les Pays ont un territoire d'action plus vaste ⇒ il faudra trouver un niveau de correspondance)

Concernant les actions dans le domaine "tourisme" en général

Il existe des projets actuels ou à venir au sein des Collectivités territoriales, dont tout ou partie pourrait être agrémenté d'une partie "valorisation du patrimoine naturel remarquable" éligible au titre du FG MN et de la directive Habitats.

Une prochaine réunion du groupe "tourisme" aura donc pour objectif d'examiner les projets des diverses collectivités territoriales et de choisir les actions dont tout ou partie pourrait être développé avec le soutien technique et financier de la directive Habitats.

Concernant le problème des prairies côté Charentais

La Charente pourrait-elle s'inspirer de l'expérience de la Charente-Maritime (cf. ADASEA Saintes) qui propose des CTE "allégés" (dans le cas où l'exploitation est <10ha ou si l'exploitant a >56ans), ainsi que des MAE hors CTE ?

GROUPE "EAU"

Constats présidant aux propositions d'actions

- Tous les usages socio-économiques de la vallée sont directement ou indirectement liés à l'eau, et à la gestion du lit mineur/lit majeur de la Charente.
- Toute action sur les frayères du lit mineur ne peut être envisageable sans une réflexion et une action réelles préalables, à l'échelle du bassin versant, concernant le lit mineur et sa gestion
- Les partenaires locaux et le Comité de Pilotage Natura 2000 ne s'engagent pas sur les résultats d'actions portant sur des espèces liées à la gestion du lit mineur tant qu'une telle politique de réflexion et d'action n'est pas menée.

Action E1 : REFLEXION DE BASSIN VERSANT ET GESTION DU LIT MINEUR

Le Comité de Pilotage et le Document d'Objectifs Natura 2000 soutiennent - et souhaitent voir se développer - toute action de concertation et de réflexion visant à développer de nouvelles règles de gestion du lit mineur de la Charente (berges, niveaux d'eau...), réalisée dans le cadre de politiques *ad hoc* telles qu'un SAGE, un Contrat de Rivière..., et intégrant les objectifs biologiques Natura 2000 (habitats, espèces).

Actions EXXX - GESTION DES BERGES DE LA CHARENTE, VITESSE DE NAVIGATION, FORMATION DES AGENTS D'ENTRETIEN...**ACTIONS TRANSVERSALES**

Objectifs des actions	Code	Actions	Natura 2000		
			hors champs	soutien	Dév.t
Mettre en place une gestion coordonnée des cours d'eau du bassin versant	0.1	Mise en place d'un Comité de gestion		X	
	0.2	Réalisation suivi des actions...et de leur efficacité		X	
	0.3	Recrutement d'un animateur - rivière		X	
	0.4	Formation des équipes d'entretien aux techniques douces <i>Docob</i> : inscription d'un module environnemental de formation aux enjeux biologiques espèces et habitats spécifiques à Natura 2000 Proposition d'élargissement de l'action à l'ensemble du site 70 (secteur complémentaire + secteur expérimental)			X
Développer l'information et la concertation interusagers	0.5	Mise en place d'une charte d'usage de la rivière <i>Docob</i> : souhaite que soit pris en compte le lit majeur au sens Charente + affluents pour une gestion globale de l'eau		X	
	0.6	Communication vers les riverains et usagers sur le plan de gestion		X	
	0.7	Création d'une brigade fluviale d'information et de prévention auprès des usagers <i>Docob</i> : dont contrôle de la vitesse et application nouveau règlement de la navigation, information usagers pour éviter les conflits d'usages...		X	

ACTIONS SECTORIELLES (Salignac-St Savinien)

Objectifs des actions	Code	Actions	Natura 2000		
			hors champs	soutien	Dév't
Restaurer et entretenir la végétation des berges	I.1	Restauration de la végétation des berges			X
	I.2	Entretien de la végétation des berges <i>Docob</i> : Ces deux actions feraient l'objet d'une mise en œuvre "test" en 2 phases : 1 ^{ère} phase : mise en œuvre sur 3 secteurs-test de 3 thèmes différents - 1 chantier "Restauration" - 1 chantier "Entretien" - 1 chantier "Réserve foncière" (en s'appuyant sur l'expérience CDC de Cognac) 2 ^{ème} phase : extension des chantiers au reste du site 70, avec phasage...			X
	I.3	Protection des ripisylves naturelles PS : d'après description = secteur à fort intérêt paysager mais pas au titre de la directive Habitats.	X sous réserve vérif carto		
	I.4	Installation de bandes enherbées le long des cultures bordant les cours d'eau <i>Docob</i> : action trop restrictive, nécessitant d'être élargie aussi aux bords de fossés et affluents. Action qui dépend du Groupe Agriculture et nécessite d'être intégrée à la démarche générale préparatoire aux CTE		X	X

Valoriser les richesses du patrimoine bâti et améliorer les conditions de sports et de loisirs	1.5	Valorisation paysagère de sites remarquables <i>Docob</i> : certains projets communaux (ex. sentiers...) pourront être examinés lors d'une prochaine réunion axée "tourisme" (ex. projet de Crazannes)	X		
	1.6	Cheminements le long des cours d'eau - <i>idem</i>	X		
Limiter les phénomènes d'érosion	1.7	Sécurité des ouvrages	X		
Limiter les phénomènes d'envasement du lit mineur Charente	1.8	Mise en place suivi de l'envasement de la Charente	X		
	1.9	Amélioration de la gestion de l'ouvrage de St Savinien <i>Docob</i> : Le <i>Docob</i> posera la réalisation des actions 1.8 et 1.9 comme préalable à toute demande de gestion spécifique des niveaux d'eau sur le lit majeur. Porter le débat en CP pour avis		X	
Améliorer les conditions de vie et de circulation des poissons	1.10	Amélioration du franchissement des ouvrages pour les poissons migrateurs <i>Docob</i> : il existe déjà des projets en cours et des financements (agences de l'eau) spécifiques. Il n'est donc pas indispensable d'inscrire cette action au <i>Docob</i> . Un "soutien" suffit (déjà en cours).		X	

ACTIONS EXXX : GESTION DES BERGES DES FOSSES

Cf. Application du cahier des charges "Vieux fonds, Vieux bords".

ACTION EXXX : GESTION DES FOSSES / BROCHET

Réfléchir sur des modalités de gestion des fossés (niveaux d'eau...), dans le cas où ceux-ci peuvent être gérés (présence d'un ouvrage), en liaison notamment avec les besoins des alevins de brochets.

ACTION EXXX : PLAN D'ACTION JUSSIE-MYRIOPHYLLE

Plan d'action d'urgence, d'information, et de lutte contre les espèces envahissantes "Jussie" et "Myriophylle du Brésil" (avec l'UNIMA)

ACTION EXXX : SENSIBILISATION AUPRES DES EXPLOITANTS DU TOURISME

Action d'information et de sensibilisation auprès des exploitants de locations de bateaux / vitesse de navigation - affoulement des berges

ACTION TXXX : LABEL DE QUALITE NATURA 2000 "TOURISME"

Le premier travail serait d'identifier les territoire et le patrimoine à valoriser ainsi.

La seconde étape pourrait consister à établir, avec les partenaires de chaque activité, un cahier des charges par type d'activité incluant des prescriptions spécifiques à chaque activité. (ex : intégrer des prescriptions vitesse - motorisation...)

Les partenaires de l'activité qui y adhèrent pourraient alors valoriser leur activité à travers le label Natura 2000.

Il serait souhaitable de donner un caractère officiel à un tel label (niveau départemental ou régional ?). La procédure pour aboutir à ceci n'est pas connue et il faudra se renseigner. Le Conseil Général pourrait être intéressé, à condition sans doute que lui soit proposé un projet cohérent et motivant.

ACTIONS TXXX : CHEMINEMENTS, etc..., REPRISE D'ACTIONS 1% PAYSAGE ?

- Projets de cheminements communaux intégrant une dimension "découverte du patrimoine"

- Etude élaborée et validée à l'échelle communale dans le cadre du 1% paysage (ASF, A837). Cette étude n'a jamais abouti. Le groupe pourrait essayer de la reprendre pour lui donner un nouveau souffle à travers le *Docob* ?

- Signalétique de découverte et de sensibilisation (près des points d'accès ou le long des sentiers par exemple) / site Natura 2000, ses richesses, sa sensibilité

GROUPES "AGRICULTURE" & "FORÊT"

ACTION A1 : ANALYSE MULTI-DIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE

Constats prévalant à cette proposition d'action

- maintien prairies + autres habitats / espèces DH ⇒ maintien *sine qua non* de l'élevage
- système d'élevage du site subordonné au soutien apporté par les aides publiques
- urgence moyenne car 2 OLAE en cours (échéance 2002-2003)
- système CTE peut-être insuffisant sur le site 70 compte-tenu de la nature même des exploitations ?

Objectifs de l'action :

Objectif fondamental : Permettre le maintien à long terme des prairies et autres habitats et espèces de la directive Habitats dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles.

Objectifs secondaires :

- mettre en parallèle de façon analytique problématiques exploitations / besoins environnementaux
- dynamiser + impliquer les agriculteurs
- mesurer la capacité des CTE à assurer le relais des OLAE,
- et le cas échéant, dégager tous les besoins économiques, techniques et contractuels nécessaires pour atteindre l'objectif fondamental ;

- faire bénéficier les exploitants du secteur "expérimental" des résultats de cette étude, et notamment des propositions d'actions.

Portée de l'étude : analyse prospective fine de chaque exploitation agricole (40-50 exploitations estimées) du site 70 secteur n°2 (8 communes de Saintes à St Savinien)

Points sur lesquels doit porter l'étude (sans un ordre de priorité) : cf. compte rendu réunion 26.09.00

Résultats attendus :

L'étude déboucherait sur les actions suivantes :

Action A2 : CTE assurant la continuité avec les 2 OLAE en cours sur le périmètre ("Val de Charente-Seignes" et "Tonny-Charente")

et/ou

Action A3 : OLAE ou MAE assurant... (id), en complément des CTE, ou tout autre type de contractualisation permettant d'atteindre au plus près l'objectif fondamental, adaptée au type d'exploitation, au pourcentage de l'exploitation inclus dans le site Natura 2000, à l'âge de l'exploitant et à la reprise possible de l'exploitation...

et/ou

Action A4 : CONTRATS NATURA 2000 : haies non productives, expérimentations de semis par foin mûrs pour recréer une prairie naturelle...

Maîtres d'œuvres possibles :

- partie socio-économique : Chambre d'Agriculture, en partenariat éventuel avec l'INRA
- partie environnementale : LPO Opérateur local

Financements possibles : FGMN (Ministère de l'Environnement), autres fonds (FEOGA Obj. II...).

Coût : estimation budgétaire à réaliser (en cours)

ACTION B1 : PROJET DE MAÎTRISE D'USAGE OU FONCIERE DU BAS BRAMERIT

Constats présidant à cette proposition d'action :

- basse vallée du Bramerit = ensemble géographique d'une grande richesse
- très forte hydromorphie + extrême morcellement foncier ⇒ usages économiques ou humains quasiment disparus faute de rentabilité (hormis un peu populiculture secteur amont ou périphérique)

Nature de l'action (en 2 phases) :

ACTION B1-a : Etude faisabilité d'un projet d'acquisition et/ou de gestion biologique par le CREN

ACTION B1-b : Maîtrise foncière ou d'usage (selon les résultats de l'action B1-a)

Objectifs de l'action :

Objectif fondamental : Permettre le maintien et la gestion biologique à long terme de la ripisylve (frênaie fortement inondable), des mégaphorbiaies et des basses prairies de la basse vallée du Bramerit.

Objectifs secondaires :

ACTION B1-a : examiner la faisabilité technique, économique et sociale du projet

ACTION B1-b : instruire le projet et le mettre en œuvre

Points sur lesquels porte le projet :

ACTION B1-a : étude de faisabilité

- identifier tous les propriétaires du secteur concerné
- rencontrer (ou contacter), informer, sensibiliser, recueil avis de tous ces propriétaires / projet d'acquisition éventuelle ou convention de gestion/entretien de leurs terrains par le CREN
- en fonction des résultats de ces rencontres, dégager
 - soit un projet d'acquisition par le CREN ("maîtrise foncière")
 - soit un projet de gestion par le CREN, par convention avec le propriétaire ("maîtrise d'usage")
 - soit un projet mixte maîtrise foncière X maîtrise d'usage par le CREN
 - soit un abandon du projet, si propriétaires ne souhaitent ni vente ni convention
- rédaction de la fiche-projet correspondante

ACTION B1-b : projet de Maîtrise foncière et/ou d'usage (selon résultats action B1-a)

- mettre en œuvre le projet (reprise de contact avec les propriétaires, proposition achat / convention...)

Portée du projet :

- Basse vallée du Bramerit, de la D114 (route St Savinien-Taillebourg) à la voie ferrée
- habitats concernés : frênaie alluviale oxyphylle, mégaphorbiaies (prairies hautes, très humides), prairies basses, très hydromorphes, jouant le rôle de frayères à brochet.

Maître d'œuvre possible :

ACTION B1-a : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) ou Bureau d'étude spécifique ou Opérateur local Natura 2000

ACTION B1-b : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN)

Préalables :

- instruction du dossier auprès du CST du CREN (validation) - fin décembre 2000
- instruction du dossier auprès du CA du CREN (validation) - fin hiver 2001

Financements possibles : FGMN, fonds Européen (habitats prioritaires) - **Coût :** à évaluer

GROUPE "PLURIDISCIPLINAIRE 16"

ACTION P1 : PROJET DE MAÎTRISE D'USAGE DU COTEAU "LANDART-CHAUSSAT"

Constats prédisant à cette proposition d'action :

- Très fort intérêt biologique du coteau calcaire
- Disparition du pacage ⇒ dégradation du coteau (perte d'intérêt biologique)
- Risques d'incendie

Nature de l'action :

Etude de faisabilité : rencontre de tous les propriétaires, évaluation des travaux... (EN COURS)

Conventions de gestion entre les propriétaires et le CREN

Restauration (débourssaillage), recréation d'infrastructures pastorales, recherche d'un exploitant, remise en place d'un pacage (gestion assurée par le CREN)

Objectif de l'action : Restaurer le pacage (l'entretien) du coteau pour restaurer son intérêt biologique

Portée du projet : Coteau calcaire "Chez Landart - chez Chaussat" (15ha max.), à cheval sur les départements 16 et 17 (la partie 17 fait déjà l'objet d'un projet similaire avec Mr Babinot : les 2 secteurs seraient "rattachés" pour une meilleure cohérence technique et biologique)

Maître d'œuvre possible : CREN

Préalables :

- instruction du dossier auprès du CST du CREN (validation) - fin décembre 2000
- instruction du dossier auprès du CA du CREN (validation) - fin hiver 2001

Financements possibles : FGMN - **Coût :** à évaluer

ACTION P2 : PLAN DE REPLANTATION ET DE GESTION DES HAIES

Action encore à l'état d'ébauche, fondée sur un projet existant

Constat :

Projet paysager de replantation et de régénération de haies vives, initié depuis 2 ans par la CDC Cognac avec Prom'Haie. Peu de succès, probablement en raison de l'effort insuffisant de sensibilisation qui a pu être mené malgré le fort investissement de certains partenaires.

Objectifs :

Essayer de redynamiser le projet existant en l'inscrivant au Docob, en lui adjoignant une action plus poussée d'information et de sensibilisation, et en le cadrant par un "plan de replantation" qui pourrait être proposé aux exploitants par la CDC et les communes (par exemple, St Laurent de Cognac ne fait pas partie de la CDC).

Intégrer l'aspect "frênes têtards".

Nature de l'action :

Sensibilisation des exploitants et propriétaires riverains.

Replantation :

- plan de replantation cartographiant des linéaires à replanter prioritairement en bordure de la Charente, des chemins et des sentiers de randonnée (contrainte amoindrie pour les exploitants / facilité de circulation avec les engins agricoles).
- démarche auprès des exploitants (poursuite des actions existantes)

ACTION P3 : RE-EVALUATION PERIODIQUE DES ENJEUX LIES AUX BOISEMENTS NATURELS

Constats préalables :

Pas d'enjeux (surfaces beaucoup trop faibles en bois naturels) ⇒ aucune action spécifique en faveur des boisements de frênes (type contrats sylvo-environnementaux comme sur la partie 17), car aucune tendance d'évolution identifiée.

Objectif de l'action :

Evaluer la situation des boisements dans 6 ans (lors de l'évaluation normale du Docob), et aviser en conséquence si de nouveaux enjeux se font jour

ACTION P4 : CONSEIL AUX EXPLOITANTS FORESTIERS POPULICOLES

Constats préalables :

Enjeux faibles, aucune tendance d'évolution encore identifiée suite tempête.

Objectif de l'action :

Le CRPF se propose de conseiller aux exploitants forestiers de retarder les fauches au 15jt afin que ces secteurs puissent servir de refuge à la faune (Râle des genêts notamment).

ACTION P5 : DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DES BERGES...

Mêmes problèmes que en 17, mêmes résultats de l'étude "Aquascop". Réunion à conduire réunissant tous les partenaires "eau".

ACTION P6 : DANS LE DOMAINE DES PRAIRIES...

Constats préalables :

Après premier dégrossissement de la situation actuelle ⇒ Problème de très faible surface restante en prairie (<10ha) et d'absence de mesures existantes ou adaptables (ex. CTE, MAE, PDRN...) ⇒ réflexion à relancer

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "AGRICULTURE" & "FORÊT-BOISEMENTS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
17.01.2001, Taillebourg (14h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*

Mr ALLENOU, CREN Poitou-Charentes

Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes

Mr CHARRIER, DDE Service Hydrologie

Mr DANIAUD, adjoint Maire Bussac s/Charente

Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes

Mr GUILLAUD Jean, agriculteur Bussac s/Ch

Mr POUPONNOT Yves, Propriétaire Bussac s/ Ch

Mr TRAIN, agriculteur Taillebourg

EXCUSES

Mlle DESIRE, DIREN

Mr MATARD, Nature-Environnement 17

Mme GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée

Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung

Mr MITONNEAU, Maire Taillebourg

Mr JACQUES, psdt CDC Pays Savinois, SPValdeSaintonge

Mr BRUNETEAU, adjoint Mairie Le Mung

Mr MAROTEIX, psdt Ch. d'Agri LR

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Taillebourg ; Personnes excusées.

Rappel de l'ordre du jour : Groupe agri (fin) - Quid de l'après validation du Docob (modalités de mise en œuvre, fonctionnement ...)

ACTION XX : ETUDE MULTIDIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE - volet Environnement
Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs sur le site NATURA 2000 n°70 « Val de Charente-Seignes », les exploitations agricoles (environ 40) possédant des parcelles situées dans la vallée alluviale du fleuve Charente feront l'objet d'un diagnostic socio-économique (Chambre d'Agriculture) et environnemental (Opérateur local).

Objectifs de l'action :

- procéder à une évaluation des éléments biologiques patrimoniaux essentiels présents sur les parcelles exploitées (prairies et cultures) ;
- hiérarchiser l'importance des parcelles au regard de la conservation d'habitats et/ou d'espèces ayant une valeur européenne ;
- élaborer une méthode de suivi simple et reproductible permettant d'évaluer l'évolution des principaux éléments patrimoniaux à l'issue des 6 ans d'application des mesures prévues dans le cadre du Document d'Objectifs ;
- dégager, en fonction des éléments patrimoniaux recensés par l'inventaire, les principes essentiels de gestion devant servir de guide lors de la définition des cahiers des charges et des aides associées définis par le Document d'Objectifs en cours d'élaboration.

Lien avec la directive Habitats :

Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces liés aux activités agricoles.

Contenu :**Flore**

A partir d'une liste de référence de taxons patrimoniaux établie en fonction de divers critères de rareté (une quarantaine d'espèces concernées), calcul de 3 indices - Rfp (richesse floristique), Ofp (originalité floristique) et Dfp (diversité floristique) – à l'issue des inventaires botaniques menés sur chaque parcelle individuelle.

Végétation-habitats

Recensement de tous les habitats présents sur chaque parcelle, affectés d'un coefficient semi-quantitatif de recouvrement pondéré par leur état de conservation et permettant le calcul d'un indice de Dph (diversité phytocénotique).

Synthèse :

La somme des 4 indices précédents permet l'élaboration d'un indice Ib (Intérêt botanique global) dont la ventilation en plusieurs classes – selon la dispersion des valeurs – permet une hiérarchisation objective de la valeur botanique des différentes parcelles. Une fois reportées sur une carte générale de la zone d'étude, les différentes classes d'Ib permettent - à l'échelle des 6 ans de durée d'un Document d'Objectifs – une analyse tant parcellaire que globale de l'évolution du tapis végétal.

Par ailleurs, la nature des taxons recensés sur les parcelles permet, en fonction de données autoécologiques extraites de la bibliographie, de définir les facteurs naturels et anthropiques essentiels à leur maintien dans un état de conservation satisfaisant (préférence fauche/pâturage, sensibilité aux engrais etc).

Cet aspect ouvre la voie à une autre étude possible s'attachant à préciser les niveaux souhaités d'intensité des facteurs dégagés ainsi que leurs seuils critiques, à l'aide d'un croisement des données agricoles (étude menée par la DDA) et environnementales (présente étude) assorti de traitements statistiques divers (analyses multivariées etc).

Notion de corridors (haies...)

XXXX

Zone géographique : Site Natura 2000 dans

Budget : 90 000 à 120 000F (à finaliser)

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : Opérateur local (LPO)

ACTION XX : JOURNEE DE FORMATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Contexte

Demande locale, de la part des exploitants, pour une formation/information leur permettant de reconnaître et/ou de voir les espèces et les habitats remarquables pour lesquels ils ont une responsabilité patrimoniale à travers leurs activités.

Objectif de l'action : Sensibiliser les exploitants agricoles aux habitats et espèces remarquables.

Lien avec la directive Habitats : Contribuer à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces liés aux activités agricoles.

Contenu :

1 à 2 Jours (non contigus, saisons différentes) de formation à l'attention des exploitants agricoles, dont ½ jour de terrain, montrant les espèces indicatrices (flore, habitats, faune) remarquables de la vallée, leur sensibilité, les enjeux de gestion pour les maintenir.

Zone géographique : site 70 dans son intégralité.

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : Opérateur local, Nature-Environnement 17...

ACTION XX : CONTRATS NATURA 2000

Contexte

A l'issue de l'étude multidimensionnelle de territoire : mise en évidence de secteurs gérés par des exploitants agricoles ou non, sans objectif de production agricole, sur lesquels pourraient alors porter des contrats Natura 2000.

Objectif de l'action :

Préserver les habitats et habitats d'espèces nécessitant une forme d'entretien de l'espace (fauche, pâturage, élagage, frênes têtard...), mais pour lesquels il n'existe soit pas/plus d'usage, soit pas d'objectif de production.

Lien avec la directive Habitats : idem.

Contenu :

Contrats Natura 2000 (cahier des charges d'entretien à vocation biologique/environnementale, donnant droit à une rémunération de l'action)

Zone géographique : site 70 dans son intégralité.

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : DIREN et Opérateur local, en collaboration avec les organismes agricoles

ACTION XX : PERIMETRES D'ELIGIBILITE ZONE 5b

Contexte

Le site Natura 2000, quoique soumis à des contraintes fortes en matière d'inondation notamment, n'est pas éligible aux fonds 5b. D'autre part, il existe un projet "Indemnité Spéciale Zone Humide", transmise au ministère de l'agriculture en 2000.

Objectif de l'action : Faire inclure la vallée de la Charente (site Natura 2000 notamment) dans le périmètre d'éligibilité aux zones 5b.

Lien avec la directive Habitats : Contribuer à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces liés aux activités agricoles.

Contenu : Faire remonter les résultats de l'étude multidimensionnelle de territoire pour demander la modification de ces zonages, en incluant la vallée de la Charente (site Natura 2000 notamment).

Zone géographique : vallée de la Charente

Budget : -

Financement : -

Porteur(s) de projet possible(s) : DDAF, Chambre d'Agriculture.

ACTION XX : BASSE VALLE DU BRAMERIT

Le projet a été passé au Comité Scientifique et Technique du CREN fin décembre dernier, et a reçu l'accord du CST pour poursuivre la démarche. Les remarques suivantes ont été formulées :

- inclure, dans les objectifs de l'action, un objectif de qualité d'eau et de fonctionnalité du ruisseau, la rivière étant classée "catégorie 1" d'une part, et le secteur bas Bramerit étant une frayère à brochets majeure d'autre part. (demande formulée par le CSP)
- concernant la phase 1 (étude de faisabilité) : le CREN ne peut pas être porteur de projet de cette phase (ne correspond pas à ses objectifs). ⇒ il faudra rechercher un maître d'œuvre pour cette étape qui se ferait bien entendu en collaboration avec le CREN (proposer à la FDPMA pour compléter le poste nouvellement créé pour le projet Natura 2000 E10 "frayères à brochets" du Docob expérimental ?).

ACTIONS / MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Pérenniser le Comité de Pilotage

- Pérenniser le Comité de Pilotage et son rôle (CP étendu à l'ensemble du site).
- Réunion annuelle (ou 1x / 18mois au plus tard)
- Rôle :
 - suivre l'évolution du projet
 - suivre et évaluer la mise en œuvre des actions et du plan d'actions.

Pérenniser la lettre de liaison INFOSITE

- Parution annuelle
- Diffusion :
 - CP étendu
 - Groupes de travail (secteurs 1 + 2)
 - Communes (10 exemplaires par commune)
 - Socioprofessionnels (5 exemplaires / partenaire)
 - Exploitants agricoles : cf. liste qui sera établie lors de l'étude multidimensionnelle de territoire
- Comité de Rédaction : DDAF + DIREN + Préfecture Saintes + Opérateur local + Elu (sollicitation à refaire lors de la prochaine diffusion du n°4)
Rôle : contenu, relecture, commentaires...
- Rubriques : Edito - Avancement du Docob et de sa mise en œuvre - Actualités, vie du site - Un habitat/une espèce - Un projet du Docob.

Pérenniser les Groupes de travail /groupes techniques informels

A la demande de la sous-préfecture, il est proposé de pérenniser également - outre le CP - les groupes de travail qui pourraient être réunis de manière plus informelle, en fonction de points à traiter.

- Composition : socioprofessionnels, élus, autres personnes concernées (variable selon ordre du jour)
- Périodicité : variable selon ordre du jour (1 à 3 par an ?)

ACTIONS / SUIVI & EVALUATION DES RESULTATS

Le cahier des charges des Docobs prévoit un suivi des résultats de la mise en œuvre du Docob. L'Etat doit notamment réaliser un bilan tous les 6 ans auprès de l'Union Européenne, ce qui fixe une périodicité maximale pour l'évaluation locale des résultats. Il est proposé, dans un objectif de cohérence entre les deux zones, de reprendre les mêmes actions que celles du Docob dans le secteur 1 expérimental, à savoir :

Evaluer périodiquement l'avancement de la mise en œuvre du Docob

- Rapports annuels d'activité (Opérateur local, DIREN, Comité de Pilotage)
- Evaluation et mise à jour 1 fois tous les 6 ans (Opérateur local, DIREN, Comité de Pilotage).

Suivi d'indicateurs technico-économiques des activités et des actions engagées

Tout porteur de projet de l'une des actions inscrites au Docob, doit prévoir, lorsqu'il développe l'action, d'intégrer un volet "Evaluation des résultats". Il choisit les critères spécifiques à l'action pour permettre d'évaluer son efficacité, sa portée et sa pertinence sur une base périodique.

Suivi cartographique général de l'occupation du sol

Tous les 6 ans, une carte de l'occupation du sol est réalisée, afin de suivre l'évolution générale du site au regard de la mise en œuvre des actions du Docob (Opérateur Local, DIREN, Comité de Pilotage)

Suivi d'indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

- Dans le domaine des prairies, le volet environnemental de l'étude multidimensionnelle de territoire pourra servir "d'état zéro" (état initial), et sera reconductible selon la même méthodologie 6 ans plus tard, afin de suivre l'évolution de ces habitats.
- Prévoir un suivi des espèces indicatrices des autres habitats/milieus écologiques.

**GROUPES DE TRAVAIL
"EAU"
& "TOURISME-LOISIRS"**

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Savinien et 16)
07.09.2000, St Savinien

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BERTON, Maire délégué Agonnay
 Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien
 Mr CEAUX, CDC Pays Santon
 Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée
 Mlle GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mr GUERINEAU, CDC Pays Santon

EXCUSES

Mr FILALI, Dir. Entente Interdép.t du Fleuve Charente
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de St Savinien ; Personnes excusées.

Remise de documents et lecture commentée : tableau de synthèse pour chaque espèce et chaque habitat de la directive Habitats présent sur le site -, des enjeux biologiques pour assurer sa conservation sur le site, des atouts socio-économiques, des risques potentiels, et des objectifs biologiques idéaux.

Habitats et espèces spécifiquement concernés par le travail du groupe "eau" :

Fleuve et affluents (dont berges et végétation aquatique)
 Poissons (7 espèces), libellules (3 espèces), Loutre, Vison...

ENJEUX BIOLOGIQUES (résumé des discussions)

Mlle Champion présente et explique les points essentiels à atteindre du point de vue biologique :

Sur la base des inventaires conduits, et des connaissances des enjeux potentiels acquises lors de l'élaboration du Docob expérimental (amont de Saintes en 96-98)

- la préservation des espèces (poissons, libellules) est avant tout dépendante des **modalités d'entretien de la végétation des berges** (arbres, arbustes, bosquets, végétation herbeuse terrestre et aquatique) du **Fleuve et des affluents**. La présence d'une végétation riche et diversifiée toute l'année est indispensable, qualité bien connue des pêcheurs.
- la préservation des espèces (poissons, libellules) est, de même, dépendante des **modalités d'entretien de la végétation des berges réseau de fossés dans le marais**. Ceci est d'autant plus important dans les secteurs de frayères (brochets...)
- la préservation des espèces (poissons, libellules) est ensuite dépendante des **niveaux d'eau dans les fleuves et les affluents** (surtout niveau d'étiage).
- enfin, leur préservation dépend directement de la **qualité de l'eau** (physico-chimique), et de la libre **circulation amont-aval des espèces** (poissons migrateurs notamment). Le barrage de St Savinien, pour lequel un projet d'équipement par une échelle à poissons est prévu, ne devrait à terme plus poser que des problèmes mineurs à la migration des poissons.

MODALITES D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA CHARENTE (résumé des discussions)

La discussion s'engage autour des enjeux socio-économiques :

- ⇒ Charente = Domaine Public Fluvial (domanial) ⇒ l'entretien est du ressort du Conseil Général (Convention de rétrocession), qui confie l'entretien technique à la DDE, la DERE établissant le cahier des charges d'entretien
- ⇒ Comme pour la partie amont (Docob expérimental), les usagers voudraient :
 - **un entretien plus "souple"** (càd, par exemple, pas une coupe à blanc tous les 10 ans de toute la végétation rivulaire) et mieux adapté au cas de la Charente ;
 - **une opération de renouvellement des haies rivulaires** (par replantation de jeunes arbres par exemple), qui arrivent actuellement à maturité (env. 30 ans). Ceci nécessite une étude de l'emprise foncière ;
 - **un traitement des arbres rivulaires en "têtards"**. En effet, les têtards sont :

- **moins hauts**, d'où une moindre prise au vent en cas de tempête (cf. tempête du 27.12.99 : les arbres grands sont tombés, mais en général, les têtards ont partout résisté), et un risque faible d'arrachement des berges en cas de chute
- **plus riches du point de vue de la biodiversité** (objectif Natura 2000 notamment)
- **avec un système racinaire plus important** : d'où une meilleure protection des berges, et la création de zones refuge dans les racines pour les poissons et toute la faune aquatique en général.

⇒ Décision est prise de rencontrer la DDE (Mlle Champion) et de leur demander de participer à la prochaine réunion du groupe pour envisager les modalités de modification du cahier des charges d'entretien des berges, ainsi que de gestion des niveaux d'eau

MODALITES D'ENTRETIEN / GESTION DES FOSSES (résumé des discussions)

- ⇒ Entretien des fossés : les fossés datent du remembrement de 1960-1970. Il faut donc envisager 3 axes de travail pour la prochaine réflexion du groupe :
- la **végétation rivulaire** a 30ans ⇒ va nécessiter un entretien ⇒ modalités ? maître d'œuvre ? date de réalisation ?
 - idem pour le **niveau d'envasement** (pas de désenvasement pour certains depuis 30 ans) ⇒ modalités ? maître d'œuvre ? date de réalisation ?
 - **Jussie** (pas encore présente, mais c'est pour bientôt) : plan d'action à envisager pour prévenir son arrivée et réagir immédiatement. Attention : les engins utilisés dans les grands canaux (ex. Canal de Charras) sont inadaptés aux fossés du marais.
- ⇒ Niveaux d'eau des fossés : les fossés sont d'importantes frayères pour les brochets notamment, qui nécessitent 40j d'inondation entre janvier et mars, puis une communication fossés-fleuve pour que les alevins retournent à la Charente à maturité. Sont dépendants des modalités de gestion des écluses là où elles existent.
- ⇒ Les fossés sont sous la responsabilité (3 cas possibles sur le secteur) :
- de **l'UNIMA** si l'association foncière a passé avec eux un Contrat d'entretien et de gestion portant sur l'entretien de la végétation et du niveau d'envasement. Dans certains cas, ceci a posé aux associations foncières des problèmes financiers importants, les travaux ayant été effectués et le financement promis n'étant jamais arrivé.
 - de **l'association foncière** directement si elle n'a pas passé de contrat avec l'UNIMA (ex. Le Mung, où une cotisation annuelle des propriétaires permet à l'asso. fonc. de faire les travaux.
 - des **propriétaires riverains** s'il n'y a pas d'association foncière (ex. Fontcouverte).

Tableau de synthèse de la situation commune par commune (de qui dépend la gestion et l'entretien du réseau de fossés)

Commune	Association foncière	AF adhérente UNIMA...	contrat entretien AF-UNIMA	Propriétaires riverains	Commentaires
St Savinien	OUI	OUI	OUI	-	
Le Mung	OUI	OUI	NON	-	
Crazannes	OUI	OUI	OUI (à échéance)	-	
Port d'Envaux	OUI	NON	NON	-	pas gestion possible nv eau (pas d'écluse)
Taillebourg	OUI	NON	NON	-	
St Vaize	OUI	?	?	?	
Bussac s/Ch	OUI	?	?	?	
Fontcouverte	NON	NON	NON	OUI	
Saintes	?	?	?	?	

⇒ Décision est prise d'inviter l'UNIMA et les associations foncières à participer à la prochaine réunion du groupe / cahier des charges d'entretien des berges, de gestion des niveaux d'eau, de curage

MODALITES D'ENTRETIEN DES BERGES DU BRAMERIT (résumé des discussions)

⇒ Décision est prise d'inviter le Syndicat d'entretien du Bramerit (psdt Mr Knevez)

PROBLEMES DIVERS

⇒ Batillage des berges / vitesse des bateaux privés remontant la Charente (surtout Hors-bords)

D'après Tourisme & Pêche en Charente Maritime (excusé à la réunion, contribution téléphonique post-réunion), le problème de vitesse et de contrôle de la vitesse (qui incombe à la DDE) pose de gros problèmes, notamment pour la santé des berges (effondrements dus au battillage, création de "pieds de berge" de plus en plus atterris...). Ce problème ne fera que s'accroître, les objectifs liés à l'activité nautique étant de multiplier cette activité par x2 ou x3 dans les années à venir.

Le nombreux conflits d'usage (croissants, et ayant atteint une apogée cette année) entre les divers usagers de la Charente (pêcheurs, bateaux, kayaks...) et accidents (barques et pêcheurs renversés par les remous créés...) s'empireront vraisemblablement à l'avenir si aucun contrôle de la vitesse n'est mis en place rapidement.

⇒ Envasement du lit de la Charente

Surtout entre St Savinien et Bussac (comblement de toutes les "fosses à carpes"
Envasement accentué du fait de la sape des berges par le battillage

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR LE DOCOB

Travailler sur les actions visant à améliorer les cahiers des charges d'entretien des berges et de gestion des niveaux d'eau (fleuve, affluents, réseau de fossés)

Travailler sur des actions de restauration des frayères (brochet) (proposition FDPPMA 17 à l'occasion du groupe "Tourisme et Loisirs")

PROCHAINE REUNION : Me 27.09.2000, 14h30, Le Mung

Inviter :

DDE, UNIMA, Syndicat du Bramerit, Associations foncières, IFCC, DDA.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
07.09.2000, St Savinien

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr CLASSIQUE, Maire de Fontcouverte
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17
 Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung

EXCUSES

Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr CEAUX, CDC Pays Santon

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Le Mung ; Personnes excusées.

Remise de documents et lecture commentée : tableau de synthèse pour chaque espèce et chaque habitat de la directive Habitats présent sur le site -, des enjeux biologiques pour assurer sa conservation sur le site, des atouts socio-économiques, des risques potentiels, et des objectifs biologiques idéaux.

Habitats et espèces spécifiquement concernés par le travail du groupe "tourisme" : à peu près tous, surtout liés au fleuve (activités touristiques surtout tournées vers le fleuve)

RESUME DES DISCUSSIONS

- ⇒ Compte-tenu de l'absentéisme, la réunion est consacrée à la présentation des premières réflexions des 3 groupes précédents aux personnes présentes, et à lister les activités touristiques existantes sur le site
- ⇒ Toutes les activités touristiques étant tournées principalement vers le fleuve, le groupe "tourisme" sera regroupé avec le groupe "eau" dès la prochaine réunion.
- ⇒ Il est proposé, dans le cadre du projet de replantation/rajeunissement de la végétation des berges de la Charente (arbres têtards), que soit rachetée une bande de 3m au bord du fleuve (suite au remembrement, le bornage foncier va parfois jusque dans le lit même de la Charente). Ceci permettrait de pallier aux problèmes d'entretien/restauration de la végétation rivulaire, ainsi que de droit de passage (actuellement seulement accordé à l'entretien et aux pêcheurs).
- ⇒ Dans tous les cas, les usagers présents affirment qu'il est nécessaire de prévoir un développement durable et intégré des activités, et de préférer des activités "vertes" (du type "tourisme de nature"), avec un contrôle réel des accès. Les 4x4 et autres activités motorisées ne sont pas souhaitées sur les chemins du marais et sur les berges de Charente.
- ⇒ Une carte des activités touristiques existantes ou en projet sera préparée par Mlle Champion pour servir de base aux prochaines réflexions du groupe.
- ⇒ Il est décidé d'inviter les 3 CDC concernées par le périmètre :
 - CDC Pays Savinois (St Savinien) : Le Mung, St Savinien, Coulonges, Agonnay, Taillebourg
 - CDC Pays Santon (Saintes) : St Vaize, Fontcouverte, Bussac, Saintes
 - CDC St Porchaire (St Porchaire) : Crazannes, Port d'Envaux

PERSPECTIVES POUR LE DOCOB

- ⇒ Une carte des activités touristiques existantes ou en projet sera préparée par Mlle Champion pour servir de base aux prochaines réflexions du groupe.
- ⇒ Etudier l'organisation amont-aval des activités avec les CDC (sur la base de la carte pé-établie)
- ⇒ Proposer un projet d'information et de sensibilisation auprès des exploitants nautiques / sensibilité du site et Natura 2000
- ⇒ Proposer un projet de signalétique de découverte et de sensibilisation (près des points d'accès ou le long des sentiers par exemple) / site Natura 2000, ses richesses, sa sensibilité
- ⇒ Proposer un système de labellisation des activités (type "label Natura 2000") qui respecteraient un cahier des charges favorable aux habitats et aux espèces sensibles du site.

PROCHAINE REUNION : Me 27.09.2000, 14h30, Le Mung

Inviter Les 3 CDC. Regroupement avec le groupe "eau".

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU" et "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Savinien et 16)
27.09.2000, Le Mung (14h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien
 Mr CLASSIQUE, Maire Fontcouverte
 Mr CHEMINADE, président société pêcheurs savinois
 Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mr GARNIER, syndicat de marais d'Agonay
 Mlle GENDRET Corinne, INRA St Laurent de la Prée
 Mlle GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mme GUERINEAU, CDC Pays Santon
 Mr MOQUETTE, AAPPMA Taillebourg
 Mr PERAUD, DDE Service Hydrologie
 Mr PERRIN, UNIMA
 Mr RICAUD Jean-Luc, CDC Pays Santon
 Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung + CDC St Savinien
 Mr SECHER Xavier, Tourisme et pêche en 17

EXCUSES

Mr BERTON, Maire délégué Agonay
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr DOUBLET, CDC Cœur de Saintonge
 Mr GINOUX, CDC St Porchaire
 Mr HYPPOLITE, DDE service Environnement
 Mr JACQUES JP, CDC Pays Savinois
 Mr MATARD, Nature-Environnement 17
 Mr MITONNEAU, Maire Taillebourg
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17
 Mr SEYNAT, Agence de l'Eau Adour-Garonne

 Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Le Mung ; Personnes excusées : la plupart des personnes absentes ont du assister au Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Landes de Séchebec", organisé ce même jour à St Savinien (Cabinet d'Etudes de Chizé, opérateur local de ce site).

ENVASSEMENT ET GESTION DU LIT MINEUR
Constat posé par les participants

Tous les usages socio-économiques de la vallée sont directement ou indirectement liés à l'eau, et à la gestion du lit mineur/lit majeur de la Charente. Les participants demandent à ce que cette remarque d'ordre général figure au compte-rendu ainsi que dans le Document d'Objectifs.

Plusieurs personnes font état d'un problème d'envasement (constat visuel des usagers) sur la Charente. La DDE précise que d'après une étude très récente (1995) de relevé des fonds, il n'existe pas d'évolution notable des fonds depuis 1957. Seuls les 10km autour du barrage de St Savinien (5km amont + 45km aval) seraient touchés par un problème d'envasement (en moyenne 2m de vase, et jusqu'à 4m par endroits), le barrage ayant probablement créé un "bassin de décantation". Une étude a également montré que ces vases auraient une origine estuarienne (ramenées par les marées et piégées) car il s'agit de dépôts saumâtres.

En outre, la DDE a engagé une étude des conditions d'évacuation de ces vases, et recherche de nouvelles règles de gestion, comprenant des opérations de chasse et d'entretien.

Lien avec les espèces et habitats du site Natura 2000

Les AAPPMA insistent sur le fait que les zones de frayères situées dans le lit mineur, et concernant plusieurs espèces de la directive Habitats (Alose feinte, Grande Alose... notamment), sont envasées et ne jouent plus désormais leur rôle de frayère. Ce serait par exemple le cas des frayères de St Savinien et de Coulonges, celle de Taillebourg étant encore fonctionnelle.

Il est rappelé cependant par l'opérateur local, que les problèmes d'envasement et de gestion du lit mineur de la Charente nécessitent une réflexion beaucoup plus globale sur l'ensemble du cours d'eau de sa source à l'embouchure. Une telle réflexion, si elle peut être soutenue dans le Document d'Objectifs, ne peut pas être menée dans le cadre trop restrictif de Natura 2000 (périmètre : 20km de rivière env.). Ces aspects seraient à traiter dans le cadre de politiques de bassin versant liées à la Loi sur l'Eau : SAGE, Contrats de Rivière...

Perspectives pour le Document d'Objectif :

Il est retenu plusieurs points pour le Docob (abréviation = DOCUMENT d'OBJECTIFS), à savoir :

- Faire figurer le constat suivant :
 - Tous les usages socio-économiques de la vallée sont directement ou indirectement liés à l'eau, et à la gestion du lit mineur/lit majeur de la Charente.
 - Toute action sur les frayères du lit mineur ne peut être envisageable sans une réflexion et une action réelles préalables, à l'échelle du bassin versant, concernant le lit mineur et sa gestion
 - Les partenaires locaux et le Comité de Pilotage Natura 2000 ne s'engagent pas sur les résultats d'actions portant sur des espèces liées à la gestion du lit mineur tant qu'une telle politique de réflexion et d'action n'est pas menée.
- Incrire une action spécifique à ce problème, formulée approximativement comme suit :
 - Action 1 : REFLEXION DE BASSIN VERSANT ET GESTION DU LIT MINEUR
 - "le Comité de Pilotage et le Document d'Objectifs Natura 2000 soutiennent - et souhaitent voir se développer - toute action de concertation et de réflexion visant à développer de nouvelles règles de

gestion du lit mineur de la Charente (berges, niveaux d'eau...), réalisée dans le cadre de politiques *ad hoc* telles qu'un SAGE, un Contrat de Rivière..., et intégrant les objectifs biologiques Natura 2000 (habitats, espèces).

MODALITES D'ENTRETIEN / GESTION DES BERGES DE LA CHARENTE (résumé des discussions)

Constat posé par les participants et discussion

La DDE expose l'existence de plusieurs études (2 au moins) portant sur la gestion des berges de la Charente, dont une à l'initiative du Conseil Général. Ces études proposent notamment des actions ponctuelles et des prévisions d'entretien pour l'avenir.

Les participants demandent en outre que puisse être envisagée une action de formation / d'information sur les techniques de gestion des berges (végétation rivulaire, génie végétal...). Il existe des documents vidéo réalisés et disponibles auprès des Agences de l'Eau qu'il serait possible de se procurer. Une telle action d'information/formation pourrait se faire au sein du groupe de travail, ainsi qu'en tant qu'action du Docob, à l'attention des élus et partenaires concernés.

Il semble nécessaire d'envisager plusieurs scénarios différents de restauration et d'entretien selon le niveau de dégradation ou de sensibilité de la berge : les techniques de stabilisation des berges et/ou de gestion de la végétation rivulaire doivent être différentes selon qu'on se trouve en zone urbaine (ouvrages fragiles), en zone "sportive" (portions réservées au ski nautique... ayant un impact fort d'affouillement sur les berges (génie végétal), ou en zone sans risque (berges naturelles).

Le traitement des arbres rivulaires en têtard est plus favorable au maintien des berges, en raison du système racinaire plus développé et de la moindre prise au vent des arbres (risque d'arrachage amoindri). Il pourrait être envisagé une replantation de ripisylve, à base d'aulnes et de frênes (saule plutôt à éviter ?), en arrière de la berge afin de stabiliser aussi l'arrière-berge. Ceci pose par contre le problème du rachat d'une bande de terrain en bord de Charente (parcelles privées, cadastre allant dans certains cas jusque dans le lit de la rivière). D'autres procédures, telle des conventions rémunérées proposées aux propriétaires de parcelles riveraines, peuvent-elles être aussi envisagées ?

Lien avec les espèces et habitats du site Natura 2000

Les modalités de gestion des berges (végétation rivulaire, génie végétal, végétation d'arrière-berge) ont une influence directe sur les espèces de la directive Habitats présentes sur le site : la présence de végétation rivulaire aquatique et terrestre est indispensable au maintien des populations de poissons (ombre, refuge...), libellules (reproduction, émergence des adultes), Rosalie des Alpes* (frênes têtards), Chauve-souris (corridor de déplacement, zone d'alimentation au dessus de la rivière et des fossés...), Loure et Vison d'Europe (refuge, alimentation, reproduction, corridor de déplacement...), etc.

Perspectives pour le Document d'Objectif :

Il est décidé de partir des propositions d'action existantes dans les études disponibles à la DDE (Mlle Champion prend rendez-vous avec Mr Peraud pour en discuter et les examiner en première lecture) pour dégager un plan d'action propre au Document d'Objectifs, et donc :

- examiner la cohérence entre les prescriptions d'action de l'étude et les prescriptions biologiques qui peuvent être faites du point de vue de l'environnement (Natura 2000). Ces prescriptions sont détaillées dans les tableaux de synthèse, espèce par espèce, qui ont été remis aux participants à la précédente réunion ou aujourd'hui pour les nouveaux.
- à partir de là, reprendre dans le Document d'Objectifs les actions de gestion/d'entretien préconisées par les études qui sont du ressort de Natura 2000, et les compléter si nécessaire. Mlle Champion et Mr Peraud se rencontrent à ce sujet, afin de préparer le prochain groupe de travail, qui aura donc pour ordre du jour, entre autres, l'examen de ces actions.
- définir un plan de mise en œuvre de ces actions, dans le temps (échancier, calendrier) et dans l'espace (zones prioritaires...).
- proposer, dans le cadre de la mise en œuvre du Docob (après validation finale par le dernier CP), des "chantiers-école" sur plusieurs secteurs pilotes.

D'autre part, il pourrait être proposé comme action du Docob, une action de formation et d'information sur les nouvelles techniques et modalités de gestion des berges, à l'attention des élus et partenaires du site.

MODALITES D'ENTRETIEN / GESTION DES FOSSES (résumé des discussions)

Constat posé par les participants et discussion

De même, il existe un cahier des charges concernant l'entretien des fossés, décrit au sein du protocole Agriculture-Environnement (végétation, vases, techniques vieux fonds, vieux bords...), que l'UNIMA applique déjà en marais littoraux.

Lien avec les espèces et habitats du site Natura 2000

Le lien est globalement le même que dans le cas de la Charente, le rôle "corridor" étant ici décuplé, car les fossés et leur végétation rivulaire sont des éléments clefs dans le transit transversal des espèces vers/ depuis le marais. Les fossés cumulent également un rôle majeur en tant que frayères, notamment pour le Brochet.

Perspectives pour le Document d'Objectif :

- A partir du cahier des charges vieux fonds-vieux bords du protocole Agriculture-Environnement (marais littoraux) que Mlle Champion se charge de rechercher et de mettre à disposition du groupe, le groupe de travail établira lors de sa prochaine réunion le cahier des charges adapté au cas des marais de la vallée inondable, afin de le soumettre au CP pour validation. Le cahier des charges portera sur les principaux points suivants :
 - vieux fonds - vieux bords
 - périodes d'entretien favorables à la faune (prendre en compte l'aspect frayères à Brochets)
 - zones à Cistudes
 - régilage des boues
 - entretien des haies et de la végétation rivulaire

Surcoûts et sources de financement pour les assumer devront être évalués.

- le groupe pourra également réfléchir sur des modalités de gestion des fossés (niveaux d'eau...), dans le cas où ceux-ci peuvent être gérés (présence d'un ouvrage), en liaison notamment avec les besoins des alevins de brochets.
- enfin, le groupe pourra réfléchir à un plan d'action d'urgence, d'information, et de lutte contre les espèces envahissantes que sont la Jussie et le Myriophylle du Brésil, portant notamment sur des points tels que (informations données par l'UNIMA) :
 - surveillance
 - information des usagers
 - signalement de tout plant aux spécialistes (UNIMA)
 - gestion des fossés (la Jussie notamment, très héliophile, ne tolère pas l'ombre, et est favorisée par des forts taux de nitrates dans l'eau)
 - propreté des engins (pelles...) chargés de l'entretien des fossés (la moindre feuille avec bulbille constitue une bouture !) etc...

VITESSE / AFFOUILLEMENT DES BERGES

Constats des participants

Le contrôle de la vitesse des bateaux sur la Charente pose de plus en plus de problèmes. Les vagues provoquées par les engins ne respectant pas les limites de vitesse ou ayant ligne de fond provoquant de fortes vagues, sont source d'accidents (renversement de barques de pêcheurs...) et de désagréments vis à vis des autres usagers du lit mineur. Ces problèmes sont de plus en plus nombreux. Les perspectives d'évolution ne peuvent qu'aggraver ce phénomène, le tourisme nautique étant une activité que des partenaires du tourisme départemental souhaitent développer largement.

Cependant, le règlement de navigation est en cours de mise à jour, et devrait être soumis à enquête administrative d'ici fin janvier (information donnée par la DDE).

Il existe 3 zones "sportives" de vitesse supérieure : Taillebourg/Port d'Envaux, Les Gonds, Salignac s/Ch.

Perspectives pour le Document d'Objectif :

- examiner la cohérence de ce nouveau règlement de navigation avec le site Natura 2000
- prévoir une action d'information et de sensibilisation auprès des exploitants de locations de bateaux
- réfléchir sur la façon la plus efficace de faire respecter le nouveau règlement de navigation par les usagers, et ce tant du point de vue des conséquences biologiques que touristiques (conflits d'usages)
- intégrer les prescriptions vitesse - motorisation au cahier des charges d'un éventuel Label de Qualité Natura 2000, à définir et à créer

LABEL NATURA 2000 "TOURISME"

Constats des participants et perspectives pour le Document d'Objectifs

La création d'un label "Natura 2000" pour les activités touristiques qui s'exercent sur le site intéresse les participants.

Le premier travail serait d'identifier les territoire et le patrimoine à valoriser ainsi.

La seconde étape pourrait consister à établir, avec les partenaires de chaque activité, un cahier des charges par type d'activité incluant des prescriptions spécifiques à chaque activité. Les partenaires de l'activité qui y adhèrent pourraient alors valoriser leur activité à travers le label Natura 2000.

Il serait souhaitable de donner un caractère officiel à un tel label (de niveau départemental ou régional ?). La procédure pour aboutir à ceci n'est pas connue et il faudra se renseigner. Le Conseil Général pourrait être intéressé, à condition sans doute que lui soit proposé un projet cohérent et motivant.

Enfin, il existe une étude et des résultats de réflexions, élaborées et validées à l'échelle communale, dans le cadre du 1% paysage (ASF, A837). Cette étude n'a jamais abouti. Le groupe pourrait essayer de la reprendre pour lui donner un nouveau souffle à travers le Docob.

PROCHAINE REUNION : date non fixée.

De nombreux points encore seront à l'ordre du jour, qui nécessitent en outre un travail préparatoire de la part des partenaires techniques et de l'opérateur local. Aussi, aucune date n'est convenue à ce jour. Une invitation sera envoyée aux participants dès que les partenaires seront prêts (recueil des documents et des diverses études, etc...)

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU" et "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Savinien et 16)
22.11.2000, Le Mung (10h)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes
 Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr ERARD, CDC Cognac
 Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mr GINOUX, CDC St Porchaire
 Mlle GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mme GUERINEAU, CDC Pays Santon
 Mr HYPOLITE, DDE service Environnement
 Mr MATARD, Nature-Environnement 17
 Mr PICOULET, Mairie Le Mung
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17

EXCUSES

Mr PERAUD, DDE Service Hydrologie
 Mr CHARRIER, DDE Service Environnement
 Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung + CDC St Savinien
 Mr PERRIN, UNIMA

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Le Mung ; Personnes excusées : MMrs Perraud et Charrier de la DDE ont été retenus à l'extérieur en raison de la situation de crise liée aux crues

Remise de documents : Mlle champion remet aux participants une copie des fiches descriptives des actions proposées par l'étude "Aquascop" pour examen en séance.

MODALITES D'ENTRETIEN / GESTION DES BERGES DE LA CHARENTE
Rappels

Comme convenu lors de la dernière réunion, Mlle Champion et Mr Perraud se sont rencontrés pour examiner le plan d'action proposé par l'étude dite "Etude Aquascop" : "Etude préalable à la restauration et à l'entretien des berges de la Charente et de la Boutonne - rapport final" (OREADE, AQUASCOP, ISL, juillet 1999). Il est apparu que les prescriptions qui sont faites et les actions proposées correspondent en tous points aux enjeux perçus pour la directive Habitats. Il est donc proposé de les examiner ensemble aujourd'hui afin d'en prendre connaissance d'une part, et de déterminer celles qui pourraient être développées dans le cadre du Document d'objectifs, celles que le Docob peut "soutenir" (dans le cas par exemple où l'action paraît indispensable à la cohérence du projet mais où sa portée géographique dépasse celle du Docob), et celles qui sortent du champ de compétences de Natura 2000.

L'objectif de ce classement est double :

- utiliser les documents et travaux existants plutôt que de superposer inutilement une nouvelle démarche à une démarche déjà existante et de recommencer des réflexions déjà menées ("ne pas réinventer la poudre")
- essayer de donner, à travers le Docob, un nouveau dynamisme à ce plan d'action très bien conçu et complet, dont la mise en œuvre n'a pour le moment hélas pas encore été engagée

Perspectives pour le Document d'Objectif :

L'étude propose deux grands groupes d'actions : des actions "transversales", c'est à dire dont la portée engage l'ensemble du bassin versant de la Charente, et des actions "sectorisées" dont la portée géographique porte sur une section du lit de la Charente. La section I (Salignac s/Charente - St Savinien) correspond presque exactement à la zone géographique du site Natura 2000 n°70.

Les participants ont défini trois catégories et classé les actions selon elles. Le tableau suivant en donne la synthèse.

ACTIONS TRANSVERSALES

Objectifs des actions	Code	Actions	Natura 2000		
			hors champ	soutien	Développement
Mettre en place une gestion coordonnée des cours d'eau du bassin versant	0.1	Mise en place d'un Comité de gestion		X	
	0.2	Réalisation suivi des actions...et de leur efficacité		X	
	0.3	Recrutement d'un animateur - rivière		X	
	0.4	Formation des équipes d'entretien aux techniques douces <i>Docob</i> : inscription d'un module environnemental de formation aux enjeux biologiques espèces et habitats spécifiques à Natura 2000 Proposition d'élargissement de l'action à l'ensemble du site 70 (secteur complémentaire + secteur expérimental)			X
Développer l'information et la concertation interusagers	0.5	Mise en place d'une charte d'usage de la rivière <i>Docob</i> : souhaite que soit pris en compte le lit majeur au sens Charente + affluents pour une gestion globale de l'eau		X	
	0.6	Communication vers les riverains et usagers sur le plan de gestion		X	
	0.7	Création d'une brigade fluviale d'information et de prévention auprès des usagers <i>Docob</i> : les points évoqués lors de la précédente réunion (contrôle de la vitesse de navigation...) entraient dans les missions de cette brigade, d'où son soutien par le Docob		X	

ACTIONS SECTORIELLES (secteur I : Salignac-St Savinien)

Objectifs des actions	Code	Actions	Natura 2000		
			hors champ	soutien	Développement
Restaurer et entretenir la végétation des berges	I.1	Restauration de la végétation des berges			X
	I.2	Entretien de la végétation des berges <i>Docob</i> : Suite aux réflexions de "chantiers -écoles" évoqués lors de la précédente réunion, Mlle Champion et Mr Perraud proposaient (proposition acceptée par le groupe de travail d'aujourd'hui) que ces deux actions fassent l'objet d'une mise en œuvre en 2 phases dans le cadre du Docob : 1 ^{ère} phase : mise en œuvre sur 3 secteurs-test de chantiers sur 3 thèmes différents (1 thème par secteur) : - 1 chantier "Restauration" - 1 chantier "Entretien" - 1 chantier "Réserve foncière" (ce chantier pourrait en outre s'appuyer sur l'expérience concrète de la CDC de Cognac qui a déjà travaillé sur ce sujet et l'expose brièvement en réunion) 2 ^{ème} phase : extension des chantiers au reste du site 70, avec phasage... Lors de la prochaine réunion, le groupe se penchera sur la proposition des secteurs les plus adéquats pour ces 3 chantiers (en fonction de l'urgence d'agir par exemple), en se fondant sur les connaissances individuelles et sur la cartographie déjà réalisée dans le cadre de l'étude Aquascop. Il sera demandé à Mr Perraud de bien vouloir apporter en réunion le volume cartographique de l'étude.			X
	I.3	Protection des ripisylves naturelles PS : d'après la fiche descriptive, il s'agirait de l'acquisition d'un secteur qui présente un fort intérêt paysager mais n'a pas été détecté comme "exceptionnelle" au titre de la directive Habitats.	X sous réserve vérification carto		
	I.4	Installation de bandes enherbées le long des cultures bordant les cours d'eau <i>Docob</i> : action trop restrictive, nécessitant d'être élargie aussi aux bords de fossés et affluents. Action qui dépend du Groupe Agriculture et nécessite d'être intégrée à la démarche générale préparatoire aux CTE		X	X
Valoriser les richesses du patrimoine bâti et améliorer les conditions de sports et de loisirs	1.5	Valorisation paysagère de sites remarquables <i>Docob</i> : certains projets communaux (ex. sentiers...) pourront être examinés lors d'une prochaine réunion axée "tourisme" (ex. projet de Crazannes)	X		
	1.6	Cheminements le long des cours d'eau <i>idem</i>	X		

Limiter les phénomènes d'érosion	1.7	Sécurité des ouvrages	X		
Limiter les phénomènes d'envasement du lit mineur Charente	1.8	Mise en place d'un suivi de l'envasement de la Charente	X		
	1.9	Amélioration de la gestion de l'ouvrage de St Savinien <i>Docob : Le Docob posera la réalisation des actions 1.8 et 1.9 comme préalable à toute demande de gestion spécifique des niveaux d'eau sur le lit majeur. Porter le débat en CP pour avis</i>		X	
Améliorer les conditions de vie et de circulation des poissons	1.10	Amélioration du franchissement des ouvrages pour les poissons migrateurs <i>Docob : il existe déjà des projets en cours et des financements (agences de l'eau) spécifiques. Il n'est donc pas indispensable d'inscrire cette action au Docob. Un "soutien" suffit (déjà en cours).</i>		X	

PROCHAINE REUNION : date non fixée (fin décembre ou début janvier).

Ordre du jour à prévoir :

Description plus précise des actions ou compléments d'actions ci-dessus (ex : choix des secteurs d'action...)

Examen (et adaptation si nécessaire) des prescriptions "vieux fonds, vieux bords" pour l'entretien des berges des fossés

Actions "tourisme" communales.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU" et "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
14.12.2000, Crazannes (10h)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local	Mr SECHER, Tourisme et pêche en 17
Mr BELMONTE Gabriel, Chambre d'Agri. Saintes	Mme THOMAS, membre asso. foncière Bussac
Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien	
Mr BERTON, Maire délégué Agonnay	
Mr CHATENET, AAPPMA Pêcheurs Saintongeais	EXCUSES
Mr DANIAUD, adjoint Bussac s/Charente	Mr PERAUD, DDE Service Hydrologie
Mr GAILLARD Gérard, Psdt Asso foncière Crazannes	Mr CHARRIER, DDE Service Environnement
Mr LABARTHE, proprio forestier Port d'Envaux	Mr SEYNAT, Agence de l'Eau Adour Garonne
Mr MILON, Plassay	Mr HYPOLITE, DDE Service Environnement &
urbanisme	
Mr MULLON, Maire Crazannes	Mlle DESIRE, DIREN
Mr PICOULET, adjoint Mairie Le Mung	Mr ROBIN, FDPMA 17

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Crazannes ; Personnes excusées.

Remise de documents : Mlle champion remet aux participants une copie du cahier des charges "Protocole de marais" concernant les modalités d'entretien des fossés.

Ordre du jour :

- description plus précise des actions ou compléments d'actions ci-dessus (ex : choix secteurs d'action...)
- examen (et adaptation si nécessaire) des prescriptions "vieux fonds, vieux bords" pour l'entretien des berges des fossés

ACTION E1 (0.4 de l'étude Aquascop) - FORMATION DES EQUIPES D'ENTRETIEN
Objectif de l'action :

Permettre une meilleure prise en compte des espèces et habitats de la directive Habitats par les équipes chargées de l'entretien des berges de la Charente, en intégrant, au sein du module standard de formation des équipes, 1 module spécifique de formation/sensibilisation des équipes aux enjeux biologiques spécifiques de la directive Habitats.

Lien avec la directive Habitats

Formation/sensibilisation indispensable des équipes chargées de la gestion et de l'entretien de la végétation des berges de la Charente aux enjeux biologiques spécifiques liés à la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (inscrits à la directive Habitats).

Contenu :

- 1 journée de formation aux enjeux biologiques de la directive Habitats
 - ½ jour en salle
 - ½ jour terrain
- souhait supplémentaire quant au contenu du module standard :
 - intégrer à la formation (si ce n'est pas déjà prévu), une formation/sensibilisation aux autres enjeux biologiques, paysagers et hydrologiques de niveau local ou national
 - intégrer une formation aux risques liés aux espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, Ragondin...)
 - intégrer une session de sensibilisation aux problèmes de propriété privée / information des usagers et propriétaires

Personnels concernés :

- personnels DDE chargés de l'entretien...
- personnels communaux
- brigades vertes....

Zone géographique : site 70 dans son ensemble

Budget : à évaluer

Financement :

Module "directive Habitats" : 100% FGMN

Module standard : financements initialement prévus (cf. fiche "Aquascop")

ACTION E2 : ANALYSE DES PROBLEMES FONCIERS/REGLEMENTAIRES, INFORMATION/ SENSIBILISATION DES PROPRIETAIRES, ET RECHERCHE DE SOLUTIONS CONTRACTUELLES

Contexte

Problèmes posés par les interventions de restauration ou d'entretien des berges de la Charente par un organisme public dans un domaine privé où se superposent de manière complexe divers statuts fonciers, réglementaires et droits d'usage.

Objectif de l'action :

Analyser les problèmes liés au statut foncier, réglementaires et aux droits d'usages sur les berges de la Charente
 Adapter les moyens d'intervention aux diverses situations foncières/réglementaires
 Trouver le meilleur moyen d'informer et sensibiliser les propriétaires aux opérations de restauration et d'entretien de la végétation des berges nécessaires

Lien avec la directive Habitats

La présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (inscrits à la directive Habitats) nécessite que les opérations de restauration ou d'entretien soient entreprises dans un contexte foncier et réglementaire clarifié, afin d'être mieux comprises et acceptées par les propriétaires riverains et usagers.

Contenu

1- Informer et sensibiliser les propriétaires aux opérations de restauration et d'entretien de la végétation des berges nécessaires

L'affichage en mairie est généralement insuffisant. Autres moyens d'information :

- articles de presse dans les bulletins communaux
- information via les associations foncières là où elles existent
- réunion d'information organisée par la commune
- (- presse locale)

2- Sessions de réflexion réunissant les communes et collectivités territoriales, les propriétaires, les acteurs responsables de l'entretien, permettant :

- d'analyser la situation foncière, réglementaire et d'usage, c'est à dire le contexte actuel dans lequel se font les opérations d'entretien
- de dégager les possibilités d'améliorer

Réalisation

Réflexion à conduire en préalable, sur les deux secteurs identifiés pour les chantiers expérimentaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges (cf. action suivante).

Zone géographique :

Les secteurs identifiés pour les chantiers expérimentaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges (cf. actions E3 et E4) :

- RG18 (env. 2,5km sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes), cf. carte jointe
- RD18 (env. 2,5km, communes de Coulonges et St Savinien)
- RG19 (de pK46 à pK47/48) identifié par l'étude "Aquascop".

Budget : à évaluer

Financement : à évaluer

ACTION E3 : CHANTIER EXPERIMENTAL DE RESTAURATION DE LA VEGETATION DES BERGES DE LA CHARENTE

Contexte

Plusieurs secteurs de berges sont identifiés comme "dégradés" : il est nécessaire de restaurer la végétation rivulaire, absente ou parsemée, pour contribuer à lutter contre les phénomènes d'érosions ponctuelles...

Les préconisations de l'étude "Aquascop" par des techniques de restauration dites "douces" (cf. fiches-projet de l'étude) correspondent aux préconisations environnementales nécessaires du point de vue de la directive Habitats.

Les actions prévues par l'étude "aquascop", bien que datant de 1999, n'ont pas encore été mises en œuvre : le caractère novateur de la démarche, des actions proposées, et le manque d'expérience départementale antérieure dans l'application de ces techniques, est sans doute la cause de ce "blocage".

Objectif de l'action :

Restaurer la végétation des berges de la Charente sur un linéaire d'environ 5km identifié comme "dégradé" par l'étude "Aquascop".

Montrer la faisabilité des techniques "douces" préconisées par l'étude "Aquascop", et évaluer les coûts humains et financiers en conditions réelles de réalisation.

Initier une dynamique d'extension de la démarche à l'ensemble des autres linéaires identifiés comme "dégradés".

Lien avec la directive Habitats

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'un des points que l'on retrouve comme prescription indispensable afin d'assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables (inscrites à la directive Habitats) : Loutre et Vison d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, la végétation rivulaire joue soit un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Contenu : voir étude "Aquascop", fiche n°1.1

Réalisation : A la suite de l'action E2 du Docob (étude des problèmes fonciers/réglementaires, et information/sensibilisation des propriétaires)

Zone géographique

2 secteurs identifiés comme "dégradés" par l'étude "Aquascop" :

- RG18 (env. 2,5km sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes), cf. carte jointe
- RD18 (env. 2,5km, communes de Coulonges et St Savinien)

Budget : à évaluer

Financement : à évaluer

ACTION E4 : CHANTIER EXPERIMENTAL D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES DE LA CHARENTE PAR DES TECHNIQUES DOUCES

Contexte

Plusieurs secteurs de berges nécessitent un entretien de la végétation (certains secteurs sans entretien depuis env. 30 ans d'après la mémoire locale).

Les préconisations de l'étude "Aquascop" en matière d'entretien de la végétation par des techniques dites "douces" (cf. fiches-projet de l'étude) correspondent aux préconisations environnementales nécessaires du point de vue de la directive Habitats.

Les actions prévues par l'étude "aquascop", bien que datant de 1999, n'ont pas encore été mises en œuvre : le caractère novateur de la démarche, des actions proposées, et le manque d'expérience départementale antérieure dans l'application de ces techniques, est sans doute la cause de ce "blocage".

Objectif de l'action :

Entretien de la végétation des berges de la Charente sur un linéaire d'environ 5km identifié comme nécessitant un entretien par l'étude "Aquascop".

Montrer la faisabilité des techniques "douces" préconisées par cette étude, et évaluer les coûts humains et financiers en conditions réelles de réalisation.

Initier une dynamique d'extension de la démarche à l'ensemble des autres linéaires concernés.

Lien avec la directive Habitats

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'un des points que l'on retrouve comme prescription indispensable afin d'assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables (inscrites à la directive Habitats) : Loutre et Vison d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, la végétation rivulaire joue soit un rôle de corridor de déplacement

(chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Contenu : voir étude "Aquascop", fiche n1.2

Réalisation : A la suite de l'action E2 du Docob

Zone géographique : Secteur RG19 (de pK46 à pK47/48) identifié par l'étude "Aquascop".

Budget : à évaluer

Financement : à évaluer

ACTION E5 - MODALITES D'ENTRETIEN / GESTION DES BERGES DES FOSSES (titre non finalisé)

Lien avec la directive Habitats

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire des fossés est l'un des points que l'on retrouve comme prescription indispensable afin d'assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables (inscrites à la directive Habitats) : Loutre et Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, les fossés jouent soit un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone d'alimentation/reproduction/développement (Loutre/Vison, libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Rappels de contexte

Les fossés sont de création "récente" dans la zone inondable : il furent créés il y a environ 30 ans.

Quoique récents, ces fossés jouent un rôle important dans l'écosystème général de la plaine inondable (hydrologie, biodiversité), ainsi que du point de vue de la directive Habitats (Cistude d'Europe, linéaires d'alimentation des mammifères tels que Loutre et Vison, reproduction des libellules, corridors de déplacement, frayères à brochets...).

Depuis environ 10-15 ans, la "vocation agricole" du marais ayant changé, les propriétaires privés n'ont plus que peu ou pas d'intérêt à entretenir les fossés (servaient de clôture à bétail...). Ils n'ont, d'autre part, pas d'obligation d'entretien.

Là où elles existent, les associations foncières pourraient techniquement se charger de l'entretien de ce réseau "secondaire" ou "tertiaire", et semblent volontaires pour suivre un cahier des charges environnemental.

Cependant, le coût est trop élevé pour que les AF puissent le faire. Elles se chargent seulement donc du "réseau primaire", prioritaire. On obtient donc une double situation :

- réseau "primaire" : entretenu par les AF (protocole de marais non signé)
- réseaux "secondaires" ou "tertiaires" : non entretenus (ni les AF, ni les propriétaires privés, ne le font (cas général)).

D'autre part, l'AF de Crazannes rappelle les faits suivants :

- 1994 : signature d'une convention AF / UNIMA pour l'entretien des fossés, avec promesses de cofinancement AF 12,5%, UNIMA Feoga 87,5%
- 1996 : financements toujours pas arrivés. Les travaux débutent (étalés sur 3 ans 96-99 au lieu de 5 ans comme prévu initialement). Les niveaux de cofinancement ont été revus à la baisse : AF 20%, UNIMA Feoga 80%
- 1999 : les travaux sont finis, sans financement. Les niveaux de cofinancement ont encore été revus à la baisse : AF 50%, UNIMA/CG Feoga 50%

Commentaires et perspectives d'actions évoquées en réunion

Ce problème, apparemment jamais résolu, des financements non perçus de travaux d'entretien gêne considérablement le débat depuis le début de la réflexion du groupe "Eau".

L'entretien des fossés ne faisant partie d'aucun cahier des charges agricole et n'étant pas obligatoire pour les propriétaires, il est proposé de réfléchir à deux actions distinctes :

- réseau de fossés secondaires ou tertiaire : réfléchir à une possibilité de convention FGMN spécifique aux fossés passée entre l'Etat et le propriétaire, définissant un cahier des charges d'entretien "environnemental" en échange d'une aide financière FGMN.

Le propriétaire aurait le choix de réaliser cet entretien lui-même, ou, de préférence, de le déléguer à l'AF (sur les communes où elle existe). Dans ce second cas, la convention serait tripartite et c'est l'AF qui percevrait l'aide financière.

- réseau de fossés primaire :

réfléchir à une convention tripartite (ou quadripartite ?) AF / DIREN au titre FGMN / UNIMA-CG, définissant un cahier des charges d'entretien "environnemental" (type protocole des marais, Vieux fonds vieux bords adapté localement aux enjeux de la DH), qui autoriserait une contribution complémentaire du FGMN aux co-financements déjà existants (prévus) UNIMA-CG. Le cofinancement FGMN serait subordonné au cofinancement UNIMA-CG afin d'éviter que ne se reproduise le même problème qu'évoquait l'AF de Crazannes.

Ces actions pourraient faire l'objet d'une action de mise en œuvre expérimentale sur l'une des AF (AF Crazannes volontaire. 14km de fossés en tout).

La DIREN n'étant pas présente aujourd'hui pour évoquer la faisabilité technique et financière de ces deux pistes d'actions, l'idée devra lui être soumise lors d'une prochaine réunion.

PROCHAINE REUNION : 18 janvier 2001

Ordre du jour à prévoir : Actions fossés à finaliser ; Actions "tourisme" communales / CDCs à démarrer.

**COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU" et "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Savinien et 16)
17.01.2001, Le Mung (10h)**

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
Mr BERTET, Psdt AAPPMA St Savinien
Mr BERTON Claude, Maire délég Agonnay
Mr BRUNETEAU, adjoint Mairie Le Mung
Mr CHARRIER, DDE service Hydrologie Maritime
Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
Mme GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
Mr HORGUE Charles, Ch. d'Agri LR, service tourisme
Mr JACQUES, Psdt CDC Pays Savinois, SP Val de Saintonge
Mr RICAUD, CDC Pays Santon
Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung + CDC St Savinien
Mr SECHER, Tourisme et pêche en 17

EXCUSES

Mr DANIAUD, Maire Bussac s/C
Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
Mr MAROTEIX, psdt Chambre d'Agri LR
Mr MATARD, Nature-Environnement 17
Mr PERAUD, DDE Service Hydrologie
Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Le Mung ; Personnes excusées.

Changement d'ordre du jour : l'ordre du jour est inversé avec la réunion du 30.01.01. Les problématiques évoquées aujourd'hui concernent donc le domaine "tourisme & loisirs".

ACTION XX - SOUTIEN A LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA VALLEE
Contexte

Il existe des projets actuels ou à venir dont tout ou partie est ou pourrait être accompagné d'un volet "mise en valeur du patrimoine naturel remarquable" (type "tourisme vert" ou "tourisme pédagogique").

Ces projets sont des initiatives portées soit par des Collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de pays), soit par des personnes morales (associations...) ou physiques (privés), par exemple :

- Projets de cheminements piétons intégrant une dimension "découverte du patrimoine"
- Signalétique de découverte et de sensibilisation, aménagements d'accès ou d'interprétation "légers" (près des points d'accès ou le long des sentiers par exemple) / site Natura 2000, ses richesses, sa sensibilité
- Projets privés (à la ferme...) de tourisme pédagogique...

Objectifs de l'action :

- Favoriser la prise en compte et la valorisation du patrimoine naturel dans les projets touristiques à l'initiative des collectivités territoriales ou des privés (personnes physiques ou morales).
- Favoriser la mise en cohérence des diverses initiatives entre elles (inter- communes...).
- Favoriser l'émergence d'initiatives privées pour des activités de découverte ("tourisme pédagogique" autour du patrimoine naturel remarquable de la vallée notamment).

Lien avec la directive Habitats :

Faire connaître la richesse patrimoniale environnementale du val de Charente, et notamment le patrimoine naturel remarquable ayant valu au site d'être reconnu à l'échelle européenne comme site Natura 2000.

Contenu :

- Soutien aux collectivités, associations ou privés, pour l'élaboration de projets cohérents prenant en compte le patrimoine naturel remarquable, sous la forme d'une mise en valeur ou du respect des prescriptions habitats/espèces inscrites au document d'objectifs.
- Soutien aux collectivités, associations ou privés, dans le cadre de projets cohérents validés, prenant en compte le patrimoine naturel remarquable, sous la forme d'une mise en valeur ou du respect des prescriptions habitats/espèces inscrites au document d'objectifs.

Critères "d'éligibilité" des projets :

Le soutien apporté peut être de nature technique, scientifique, et/ou financier au titre du FGMN, notamment sur les points suivants :

- assistance technique, scientifique... lors de l'élaboration d'un projet global et cohérent.
Lien avec la DH : contribution à la prise en compte et à la valorisation du patrimoine naturel remarquable dans les projets touristiques collectifs, associatifs ou privés.

- projets de replantation de linéaires boisés (haies de frênes pures ou mixtes avec des essences locales spontanées...), par exemple le long de sentiers de découverte/d'interprétation, de fossés ou de cours d'eau.
Lien avec la DH : contribution au maintien ou à la recréation d'habitats de l'annexe I de la DH, et de corridors de déplacement/d'alimentation d'espèces de l'annexe II telles que le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, le Cuivré des marais, les chauve-souris...).
Recommandations de gestion : voir fiches "Vison", "Loutre", "Chauve-souris", "Rosalie".
- projets d'entretien de haies selon les techniques traditionnelles de "têtard" (frênes notamment), avec maintien de bosquets de "végétation broussailleuse" par endroits (cf. fiche "Vison d'Europe" du Document d'Objectifs).
Lien avec la DH : entretien d'un habitat naturel prioritaire de l'annexe I de la DH, et habitat d'une espèce prioritaire de l'annexe II, la Rosalie des Alpes. Corridor de déplacement/d'alimentation autres espèces de l'annexe II. Zones de refuge (zones de "broussailles")
Recommandations de gestion : voir fiches "Rosalie", "Vison", "Loutre", "Chauve-souris".
- projets d'entretien de fossés (eau + berges) selon les techniques douces recommandées par les cahiers des charges du Protocole des marais (type "vieux fonds, vieux bords").
Lien avec la DH : entretien d'un habitat naturel de l'annexe I de la DH, et des habitats d'espèces de l'annexe II telles que le Vison, les poissons (frayères), les libellules, la Cistude d'Europe. Corridor de déplacement/d'alimentation autres espèces de l'annexe II. Zones de refuge (zones de "broussailles").
Recommandations de gestion : voir fiches "Vison", "Chauve-souris", "Cistude d'Europe", "poissons", + "protocole des marais"
- Conception et réalisation d'aménagements ou de documents d'information, d'interprétation/découverte, de sensibilisation... (ex : bornes d'interprétation, édition et diffusion de plaquettes...) aux enjeux biologiques remarquables spécifiques au site Natura 2000.
Lien avec la DH : contribution à la prise en compte et à la valorisation du patrimoine naturel remarquable dans les projets touristiques collectifs, associatifs ou privés.
- Conception et réalisation d'aménagements d'accès ou de maîtrise des accès "légers" (souci d'intégration paysagère notamment), dans un but de découverte du patrimoine naturel remarquable.
Lien avec la DH : contribution à la prise en compte et à la valorisation du patrimoine naturel remarquable dans les projets touristiques collectifs, associatifs ou privés.

Zone géographique : site 70 dans son ensemble

Budget : défini par le porteur de projet lors de son élaboration

Financement : possibilité de sollicitation du FGMN sur les points relevant de la directive Habitats, dans le respect des prescriptions biologiques du Document d'Objectifs, et dans le cadre d'un projet global adopté.

Porteur(s) de projet possible(s) : collectivités territoriales, personnes morales (associations...) ou physiques (privés)

ACTION XX - MISE EN COHERENCE DE LA SIGNALÉTIQUE DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL

Contexte

Divers projets de valorisation touristique en cours sur la vallée.

Objectif de l'action :

- Renforcer la lisibilité, la perception et la compréhension de l'entité géographique, culturelle et biologique du val de Charente, par le public fréquentant le site.

Lien avec la directive Habitats :

Faire connaître la richesse patrimoniale environnementale du val de Charente, et notamment le patrimoine naturel remarquable ayant valu au site d'être reconnu à l'échelle européenne comme site Natura 2000.

Faciliter sa "lisibilité" et sa "compréhension" par le grand public. Sensibiliser.

Contenu :

- Définir une signalétique cohérente, commune aux divers projets qui voient ou verront le jour sur la vallée (site 70)

Zone géographique : site 70 dans son ensemble

Budget : XXX

Financement : FGMN pour partie

Porteur(s) de projet possible(s) : chargés de mission des Syndicats de Pays (Val de Saintonge, Saintonge Romane, Ouest Charente) en relation avec les CDC concernées.

ACTION XX - CHARTE DE QUALITE "ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL"
Contexte

Le Pays Val de Saintonge a déjà travaillé sur une "Charte de qualité" (Contact : commission "Charte de Qualité", Mme Anne Laribeau) dans le domaine de l'hébergement. Cette expérience pourrait servir de base de travail pour le développement d'une charte de qualité dans le domaine de l'environnement et du patrimoine naturel.

Objectif de l'action :**Objectif général :**

Faire prendre en compte dans les activités touristiques et de loisirs, la richesse du patrimoine naturel spécifique au territoire du site Natura 2000, en offrant aux partenaires de la charte une forme de reconnaissance et de valorisation de leur activité et des modalités respectueuses de l'environnement qu'ils auront accepté de développer.

Objectifs opérationnels :

Développer une Charte de Qualité "Environnement et patrimoine naturel" à l'échelle du site Natura 2000.

Lien avec la directive Habitats :

Prendre en compte et valoriser la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel spécifique au territoire du site Natura 2000 dans les activités touristiques et de loisirs.

Sensibiliser les acteurs du tourisme à cet enjeu environnemental.

Contenu :

- Identifier les territoires et le patrimoine à valoriser ; Trouver un niveau de correspondance entre le territoire couvert par les Pays, et le territoire restreint couvert par le site Natura 2000 n°70.
- Etendre la Charte de Qualité existante (Pays Val de Saintonge) à un nouveau volet "Environnement" décliné selon les différents types d'activités : activité par activité et avec les partenaires de chaque activité, il s'agit d'élaborer un cahier des charges par type d'activité incluant des prescriptions spécifiques à chacune (ex : intégrer des prescriptions vitesse - motorisation...).
- Développer une forme de reconnaissance de cette charte (ex. phrase institutionnelle ou logo) commune à l'ensemble de ses partenaires sur le territoire du site Natura 2000 : les partenaires de l'activité qui y adhèrent pourraient alors valoriser leur activité à travers elle.
- Etendre cette Charte aux autres Pays concernés par le site, en particulier Saintonge Romane
- Apporter un appui technique (conseils, participation aux sessions de réflexion et d'élaboration de la charte...) aux différents chargés de mission des Pays pendant toute la durée du projet.

NB : Cette action pourrait être le fruit d'un travail Inter-Pays (travail partenarial et cohérent entre les chargés de mission des différents Pays). Elle pourrait commencer au sein du Pays Val de Saintonge, et être étendue ensuite aux autres Pays du site Natura 2000. Le Département pourrait constituer un organisme conseil, voire un appui technique.

Zone géographique : site Natura 2000 n°70 dans son intégralité.

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : Syndicat de Pays ou DERE

ACTION XX - SENSIBILISATION AUPRES DES EXPLOITANTS DU TOURISME

Contexte : La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges, gêne aux pratiquants d'autres activités (pêcheurs, canoës...).

Objectif de l'action : Sensibiliser les exploitants du tourisme aux divers enjeux d'environnement et de tourisme, afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs clients.

Lien avec la directive Habitats : Préserver les berges et la végétation rivulaire.

Contenu : Informer et sensibiliser les exploitants du tourisme nautique aux problèmes de vitesse de navigation, d'affouillement des berges et de gestion du lit mineur et majeur.

Zone géographique : site Natura 2000 n°70 dans son intégralité.

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Syndicat de Pays, DERE, Institution Départementale du Fleuve Charente, Opérateur local, DDE...)

ACTION XX - CREATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE SUR LE THEME DU PATRIMOINE NATUREL DE LA VALLEE (site Natura 2000)

Contexte

L'idée première est de valoriser le patrimoine naturel remarquable qui a valu à la vallée de la Charente d'être proposée comme site Natura 2000, rejoignant ainsi le réseau européen de sites remarquables du point de vue de l'environnement.

Plutôt que de prendre la forme d'une création d'un espace muséographique spécifique (maison de site, pôle nature...) dont la viabilité économique n'est pas connue à l'époque de la rédaction du Docob, il est proposé de créer une exposition itinérante sur ce thème, pouvant circuler auprès des différents espaces de découverte existant déjà le long de la vallée.

Objectif de l'action : Valoriser et faire connaître le patrimoine naturel remarquable de la vallée. Sensibiliser le grand public.

Lien avec la directive Habitats : Valoriser et faire connaître le patrimoine naturel remarquable de la vallée

Contenu :

Créer une exposition itinérante sur le thème du patrimoine naturel remarquable de la vallée (site Natura 2000).

Zone géographique : Site Natura 2000 dans son intégralité. Territoire des Pays ?

Budget :

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : Pays, CPIE, Opérateur local Natura 2000, associations ayant compétence en protection de l'environnement et valorisation (FDPPMA, Nature-Environnement 17, Tourisme et pêche en 17...), etc...

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "EAU" et "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
30.01.2001, Le Mung (10h)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr BERTON Claude, Maire délégué Agonnay
 Mr BRUNETEAU, adjoint Mairie Le Mung
 Mr CHARRIER, DDE service Hydrologie Maritime
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr GAILLARD Gérard, Agriculteur Crazannes
 Mme GRENE Patricia, INRA St Laurent de la Prée
 Mr HORGUE Charles, Ch. d'Agri LR, service tourisme
 Mr ROBIN Olivier, Fédération de Pêche 17
 Mr SECHER, Tourisme et pêche en 17

EXCUSES

Mr BERTET, Psdt APPMA St Savinien
 Mr DANIAUD, Maire Bussac s/C
 Mr RICHAUDEAU, Maire Le Mung + CDC St Savinien

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Le Mung ; Personnes excusées.
Ordre du jour : "eau" (gestion des berges des fossés)

Apport de précisions par la DIREN sur le problème du financement des travaux effectués en 96-99 par l'AF de Crazannes et non remboursés à ce jour (cf. compte-rendu du 22.11.00) :

- Ce problème de non-paiement est un problème *strictement comptable au sein des services de la DDAF*, par laquelle transitent les fonds 5b. La DIREN a depuis longtemps donné son accord pour que le paiement des travaux soit effectué, un cahier des charges "niveaux d'eau" ayant été signé comme convenu. De plus, la DIREN est déjà intervenue à plusieurs reprises auprès de la DDAF pour faire effectuer le paiement. Le règlement des sommes dues dépend de la DDAF, et sera effectué par ses soins lorsque les problèmes comptables seront résolus.
- Pour information, dans le cas des financements 5b, il est normal que les travaux soient effectués d'abord, le remboursement ayant lieu après. Au contraire, dans le cas des financements FGMN, la convention de financement est donnée avant la réalisation des travaux. Il n'y a donc aucun risque de problème similaire.

ACTION XX - CAHIER DES CHARGES de GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE ET DES BERGES DES FOSSES

Contexte

Le lit majeur est parcouru de fossés de création plus ou moins récente (30 ans environ). Ils jouent un rôle important dans l'écosystème général de la plaine inondable (hydrologie, biodiversité), ainsi que du point de vue de la directive Habitats (Cistude d'Europe, linéaires d'alimentation des mammifères tels que Loure et Vison, reproduction des libellules, corridors de déplacement, frayères à brochets...).

Les fossés du réseau primaire sont actuellement entretenus collectivement par les Associations foncières quand elles existent, ou par les communes. Ceux des réseaux secondaires et tertiaires sont à la charge des propriétaires, qui n'assurent pas toujours leur entretien. En effet, depuis environ 10-15 ans, la "vocation agricole" du marais ayant changé, les propriétaires privés n'ont plus que peu ou pas d'intérêt à entretenir les fossés (servaient de clôture à bétail...). Ils n'ont, d'autre part, pas d'obligation d'entretien.

Les associations foncières ne sont pas signataires de l'accord "Protocole de marais" et ne suivent donc pas de cahier des charges environnemental, sauf dans le cas où elles délèguent l'entretien à l'UNIMA (convention d'entretien) qui respecte ce protocole. D'autre part, 30 associations (sur 36 en Char-Mar) ont signé l'accord "niveaux d'eau".

Tableau de synthèse de la situation commune par commune (de qui dépend la gestion et l'entretien du réseau de fossés)

Commune	Association foncière	AF adhérente UNIMA...	contrat entretien AF-UNIMA	Propriétaires riverains	Commentaires
St Savinien	OUI	OUI	OUI	-	
Le Mung	OUI	OUI	NON	-	
Crazannes	OUI	OUI	OUI (à échéance)	-	
Port d'Envaux	OUI	NON	NON	-	pas gestion possible nv eau (pas d'écluse)
Taillebourg	OUI	NON	NON	-	
St Vaize	OUI	?	?	?	
Bussac s/Ch	OUI	?	?	?	
Fontcouverte	NON	NON	NON	OUI	
Saintes	?	?	?	?	

Objectif de l'action :

Promouvoir le respect d'un cahier des charges environnemental (prescription de gestion des fossés et de leurs berges) permettant la prise en compte des enjeux de biodiversité spécifiques aux habitats et aux espèces remarquables.

Lien avec la directive Habitats :

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire des fossés est l'un des points que l'on retrouve comme prescription indispensable afin d'assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables (inscrites à la directive Habitats) : Loutre et Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, les fossés jouent soit un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone d'alimentation/reproduction/développement (Loutre/Vison, libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Cahier des charges d'entretien des berges des fossés incluant les prescriptions liées à la présence d'espèces / d'habitats d'intérêt communautaire

Ce cahier des charges a pour base le cahier des charges du Protocole de marais dont il reprend les prescriptions, adaptées au cas de la zone fluviale inondable :

1- *Curage d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage ; maintien de la végétation rivulaire*

2- *Conserver sur la rive curée, une zone arbustive et/ou broussailleuse de 2-3m de long tous les 15 à 20m de rive (zones de refuge pour la faune)*

3- *Pas d'élargissement de fossés ou canaux tant en largeur qu'en profondeur (principe "vieux fonds, vieux bords")*

4- *Au sein d'un même syndicat de marais, fractionner les travaux d'entretien systématique par secteurs sur une durée de 6 ans*

5- *Fréquence d'entretien préconisée (fossés et canaux) : 8-10 ans.*

6- *Afin de permettre cette fréquence d'entretien espacée, la végétation arborée (arbres de haut jet, taillis et si nécessaire les branches de la rive opposée risquant de gêner le passage des engins) pourra faire l'objet d'un entretien préalable au bout de 6 ans (élagage par ex.)*

7- *En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 jt et le 1^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet.*

8- *Les produits de curage des fossés et canaux sont épandus à proximité immédiate de ces derniers sur une largeur n'excédant pas 7m, sans boucher les baisses, dépressions, mares ou abreuvoirs.*

NB : Ce point pourra faire l'objet d'une modification en fonction de la Loi sur l'Eau si nécessaire (celle-ci prévoyant une exportation des vases hors du lit majeur en cas de risque de pollution).

9- *Elaboration d'un cahier des charges d'entretien et de gestion des niveaux d'eau préalable à toute création / restauration / modification d'ouvrages d'art, qui devra comporter des systèmes de passage de civelles et autres passes à poissons migrateurs, ainsi qu'une échelle limnimétrique.*

10- *Suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil). Signaler toute apparition le long des fossés aux partenaires compétents (UNIMA, DDE, DDAF, DIREN, FDPPMA, CSP). Respecter les préconisations techniques préventives vis à vis de l'expansion de ces espèces, lors des curages ou de toute autre opération d'entretien des fossés, cours d'eau, berges (réf. préconisations : voir avec les partenaires spécialisés : UNIMA...)*

Zone géographique : site 70 dans son intégralité

Budget : Chiffrage à réaliser au coup par coup, lors du montage de projet, par l'AF ou la collectivité responsable de l'entretien.

Financement :

Les points 2- (zones arbustives espacées), 5- (fréquence d'entretien), 6- (entretien préalable des berges), 9- (passes à poissons), 10- (espèces exotiques envahissantes) sont spécifiques aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire. A ce titre, il pourront faire l'objet d'un financement au titre du FGMN.

Ce financement intervient ainsi en complément des autres sources de financement disponibles, habituellement utilisées (FEOGA...).

Porteur(s) de projet possible(s) : Associations Foncières ou collectivités responsables de l'entretien

ACTION XX - LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (Jussie, Myriophylle du Brésil...)**Contexte**

Jussie et Myriophylle du Brésil sont deux espèces exotiques extrêmement envahissantes qui progressent dans les rivières, canaux et fossés de Charente-maritime (marais littoraux, et plus récemment marais fluviaux). Quoiqu'elles ne soient pas encore présentes sur le site 70, leur arrivée est prévisible à court terme. Elles colonisent tout le système de fossé, et, dans le cas de la Jussie surtout, elles peuvent entraîner la disparition quasi-totale de la flore et de la faune spontanées.

Objectif de l'action : Lutter contre ces deux espèces dès leur apparition

Lien avec la directive Habitats : Eviter la disparition d'espèces ou d'habitats de la directive.

Contenu

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (enlèvement, techniques spéciales de curage...)

Zone géographique : site 70 dans son intégralité

Budget : Chiffrage à réaliser si le problème apparaît

Financement :

Porteur(s) de projet possible(s) : Associations Foncières ou collectivités responsables de l'entretien

ACTION XX - DOCOB et INFORMATION SUR LES "ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES"**Contexte**

L'information concernant les deux espèces envahissantes Jussie et M. du Brésil est faite par la FDPPMA auprès des pêcheurs, et par l'UNIMA auprès des associations foncières lorsque celles-ci sont adhérentes. Les autres AF, les communes et les autres collectivités ne reçoivent pour le moment aucune information.

Objectif de l'action : Favoriser la diffusion de l'information liée aux espèces exotiques envahissantes à travers le Document d'Objectifs (élaboration et mise en œuvre).

Lien avec la directive Habitats : Prévenir pour éviter la disparition d'espèces ou d'habitats de la directive.

Contenu

Selon le besoin (déterminé par les partenaires concernés) :

- Présentation en Comité de Pilotage d'un bilan d'information par rapport à la progression de ces espèces et/ou...
- Insertion d'un article dans INFOSITE
- Organisation d'une journée d'information à l'attention des communes, associations foncières ou toutes asso ou collectivités potentiellement concernées par le problème.

Zone géographique : site 70 dans son intégralité

Budget : 15 000 F (5j à 3000F)

Financement : -

Porteur(s) de projet possible(s) : partenaires de la lutte contre ces espèces (UNIMA...)

COMPTE RENDU SUCCINCT "TOURISME-LOISIRS"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
08.03.2001, Tonnay-Boutonne (15h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
 Mlle Anne LARRIBEAU, Syndicat de Pays Val de Saintonge (section Tourisme)
 Mlle Karine MARAIS, Syndicat de Pays Val de Saintonge (charte de qualité)
 Mme Marie PERSIN, Syndicat de Pays Saintonge Romane (directrice)

Ordre du jour : examen de l'action "Charte de qualité" activités touristiques / environnement-patrimoine, proposée par le groupe "tourisme-loisirs", approfondissement sur la base de l'expérience de l'association Tourisme et Qualité (Mlle Marchais), évaluation budgétaire

ACTION : CHARTE DE QUALITE "ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL"

Suite aux discussions, le contenu de l'action a été précisé comme suit, et scindé en deux actions correspondant à 2 phases distinctes :

ACTION T1 : CHARTES DE QUALITE "ENVIRONNEMENT & TOURISME-LOISIRS"

Phase 1 : élaboration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaborer, par un travail collectif Syndicats de Pays / représentants de chaque activité, une Charte de Qualité "Environnement-patrimoine & activités touristiques" (réaliser un cahier des charges par activité)

- Affiner le recensement de toutes les activités et contacts (personnes ressources et personnes à contacter pour chaque activité)
- Bibliographie d'expériences similaires pouvant exister dans d'autres syndicats de pays ou régions de France (ouest)
- Etudier, avec les représentants de chaque activité :
 - des modalités de fonctionnement de chaque activité
 - leur impact sur l'environnement (au sens large et au sens de la DH)
 - et recenser les actions et prescriptions environnementales pour améliorer leur fonctionnement au titre de la charte

RECOMMANDATIONS

- Animation & élaboration des cahiers des charges / activité : Travail Inter-Syndicats de Pays (chargés de mission des 3 Syndicats concernés : Val de Saintonge, Saintonge Romane, Cognac) + représentants des activités + association Tourisme & Pêche en Charente-Maritime + opérateur local Docob. Le Département pourrait constituer un organisme conseil, voire un appui technique.
- Points à étudier au cours de la réflexion :
 - Identifier les territoires et le patrimoine à valoriser ; Trouver un niveau de correspondance entre le territoire couvert par les Pays, et le territoire restreint couvert par le site Natura 2000 n°70.
 - Utiliser les expériences existantes comme base de travail (ex. Charte de Qualité "hébergement" du Pays Val de Saintonge, autres expériences réussies ou non hors département).
 - Développer une forme de reconnaissance de cette charte (ex. phrase institutionnelle ou logo) commune à l'ensemble de ses partenaires sur le territoire du site Natura 2000 : les partenaires de l'activité qui y adhèrent pourraient alors valoriser leur activité à travers elle.
- Animation de la charte (cf. action T2) : cette phase d'élaboration doit impérativement être suivie d'une 2nde phase (animation de la charte), visant -comme dans le cas de la charte "hébergement" (cf. Syndicat de Pays Val de Saintonge /asso. Tourisme & Qualité"), à :
 - faire adhérer les partenaires à la charte
 - faire vivre le réseau des adhérents
 - animer le contrôle et le suivi des cahiers des charges

BUDGET : 80 000F (50% FGMN, 50% autofinancement Syndicats de Pays ou autres fonds) à répartir en 3 syndicats de pays

ACTION T2 : CHARTES DE QUALITE "ENVIRONNEMENT & TOURISME-LOISIRS"

Phase 2 : animation de la mise en œuvre

DESCRIPTION DE L'ACTION

Animer la Charte de Qualité.

Animer la charte de qualité (cahiers des charges des diverses activités concernées) consiste notamment à :

- faire adhérer les partenaires à la charte
- faire vivre le réseau des adhérents
- animer le contrôle et le suivi des cahiers des charges

RECOMMANDATIONS : Utiliser les expériences de Syndicat de Pays Val de Saintonge et de l'association "Tourisme & Qualité" qui travaillent à l'animation de la charte de qualité "hébergement" depuis 1988.

BUDGET : A définir après élaboration des chartes d'activités (action T1)

Autres éléments de discussion et de préparation de l'action :

Pré-recensement des activités et des personnes ressource :

Type d'activité	Contact ou personne ressource (à associer au travail de réflexion, cf. description T1)
Loueurs de bateaux	Th. AUGEREAU (psdt loueurs de bateaux "Saintonge Rivières") 05.46.90.35.49 ou www.saintonge-riviere.fr
Kayak-CDCK	M. LARIVIERE Dompierre s/ Charente
Kayak	M. THEODOSIJEVIC (club Kayak St Savinien)
Pêche	X. SECHER - T&P en Charente-Maritime (Saintes)
Randonneurs	Cl. NORMAND (psdt Conféd. des sports de nature)
Bateaux électriques	Office de Tourisme (Saintes)
Bateau "Le Palissy"	Chr. SAUNIER (Moulin de la Baine - Chaniers) 05.46.92.34.45
Ski Nautique	Taillebourg : 05.46.74.50.30 / 05.46.91.71.20 Salignac s/ Charente
La Guinguette	
Prairie de La Pallue	
Bibliographie et expériences similaires	
Charte de Qualité "hébergement" Syndicat de Pays Val de Saintonge	Karine Marais (SP Val de Saintonge - 05.46.33.24.77) - c.m. Charte Anne Larribeau (SP Val de Saintonge - 05.46.33.24.77) - c.m. tourisme
Travail réalisé dans le cadre du 1% paysage	Marie Persin (SP Saintonge Romane - 05.46.97.22.96) - Directrice Pascal Raynaud Véronique Bergonzoni - c.m. tourisme
Diagnostic réalisé / SAGE Boutonne	Nathalie Baudry (Ch. d'agri St Jean-d'y - 05.46.24.02.20)
doc "Les démarches de qualité appliquées aux entreprises de tourisme" Lazare & al., av98 (ACFCI)	Bibliothèque de la CCI Rochefort
Internet	Internet

GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16"

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16 "
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
08.09.2000, Merpins

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
 Mr COCHAUD, Dir DDAF 16
 Mr JARNY, CRPF 17
 Mr THILLOU, CRPF 16
 Mr MARCHAIS, Maire de Merpins
 Mr PORTIER, Agriculteur & Psdt Société Chasse Merpins,

EXCUSES

Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Merpins ; Personnes excusées.

Remise de documents et lecture commentée : tableau de synthèse pour chaque espèce et chaque habitat de la directive Habitats présent sur le site -, des enjeux biologiques pour assurer sa conservation sur le site, des atouts socio-économiques, des risques potentiels, et des objectifs biologiques idéaux.

Habitats et espèces spécifiquement concernés par le travail du groupe dans les domaines agricoles et forestiers : Prairies naturelles et Cuvré des marais, Pelouses calcaires, Frênaies et haies de frênes.

- ⇒ L'étude du périmètre montre que la commune de Cognac n'est pas concernée (erreur de constitution du Comité de Pilotage)

PRAIRIES NATURELLES-CUIVRE DES MARAIS : résumé des discussions
Prairies :

- ⇒ Surface restante en prairies naturelles : la carte actualisée est établie en réunion à partir des photos aériennes de 96. Il reste max. 30 à 40ha sur le périmètre
- ⇒ Pratiques actuelles en prairies : jamais d'utilisation d'herbicides dans les prairies concernées (surface trop faible pour s'y investir, peu de Rumex) ⇒ risque très faible / exigences de la chenille du Cuvré des marais
- ⇒ Enjeu biologique faible (peu de surface, de rares observations de Cuvré)
 - Risque socio-économique très faible car pas d'évolution négative prévisible
 - pas de risque de retournement car pas de primes
 - pas de risque d'abandon de l'entretien car les exploitants sont encore des éleveurs
 - pas de pratique locale d'élimination des Rumex

Corridors (haies, bandes herbeuses...) :

- ⇒ Corridors possibles car haies continues le long du Charenton, de la Charente, des chemins longitudinaux. Cependant, pas ou peu de communication dans le sens transversal.
- ⇒ Pratiques d'entretien bandes herbeuses facilement intégrables dans un CTE si projet possible
- ⇒ Cas des haies de têtard : voir plus loin (cf. réflexions "boisements")

Recherches de solutions socio-économiques / actions Docob

- ⇒ **OLAE** : Pas d'OLAE couvrant ce périmètre ⇒ a priori le périmètre n'est donc pas inclus dans le périmètre des projets CTE
 - ⇒ **CTE** : Cependant, les exploitations du secteur pourraient être concernées par un CTE "reconversion du vignoble". Mr Cochaud vérifie auprès de ses services si c'est le cas, et si oui, s'il est possible d'intégrer une prescriptions
 - maintien des prairies et gestion des rumex (si herbicide ⇒ pas plus de 1 fois tous les 3 ans)
 - maintien de bandes herbeuses servant de corridor en bordure de prairies et de cultures (sens transversal notamment)

PELOUSES CALCAIRES : résumé des discussions

- ⇒ propriétaire pelouse calcaire (commune de St Laurent de Cognac) inconnu ⇒ à rechercher. S'agit-il aussi de Mr Babinot, propriétaire de la partie 17 du coteau ?
- ⇒ risque lié au projet de liaison autoroutière Saintes-Cognac à évaluer ! Il est possible que le projet (l'un des tracés retenus) passe par le coteau.
- ⇒ La problématique sera traitée à la prochaine réunion.

FRÊNAIES ET HAIES DE FRÊNES : résumé des discussions
Boisements de frênes :

- ⇒ carte des peupleraies à recevoir de la part du CRPF 16. Carte exacte des boisements de frênes (hors linéaires) sera obtenue par déduction et photo-interprétation

- ⇒ Risque de disparition de la frênaie au profit de la peupleraie ?
NON. Aucune dynamique d'extension des peupleraies sur le secteur, d'autant moins que suite à la tempête, la priorité est donnée à la reconstructions des destructions.
Il existe une ligne budgétaire "boisement des terres agricoles" (règlement européen), qui est reprise dans le PDRN, mais ne trouve ici aucune traduction locale ⇒ pas de risque.
- ⇒ Risque d'intensification des rythmes de coupe en frênaie ?
NON. La conjoncture actuelle est plutôt au vieillissement, donc favorable aux objectifs Natura 2000.

Actions retenues pour le Docob :

Aucune action spécifique en faveur des boisements de frênes (type contrats sylvo-environnementaux comme envisagés sur la partie 17), car aucune tendance d'évolution identifiée.

Le Docob prévoira une action d'évaluation de la situation dans 6 ans (lors de l'évaluation normale du Docob), et avisera en conséquence.

Haies de frênes :

- ⇒ Risque de disparition des modalités d'entretien en frênes têtards ?
OUI. Cette tradition a complètement disparu (trop de risques / utilisation tronçonneuse en haut d'une échelle). L'entretien dans le cadre de CTE ou de contrats Natura 2000 spécifiques éventuels n'intéressera personne.
- ⇒ En revanche, ceci pourrait être valorisé dans le cadre des réflexions touristiques (entretien / récréation de haies de têtards en bordure des chemins de randonnée ou de découverte).
Dans ce cas, l'entretien pourrait être confié au CDC de Cognac, qui dirige déjà une "équipe verte" dont les compétences peuvent s'étendre à cette activité.

Perspectives :

Associer la CDC de Cognac à la prochaine réunion du groupe (domaines "tourisme + eau")

Peupleraies :

- ⇒ Surface max sur le secteur : 35ha, surtout sur Merpins.
- ⇒ Modalités de gestion des peupleraies sur le secteur :
Préparation préalable du sol : aucune (broyage de la végétation, sans travail du sol)
Entretien de la végétation : broyage régulier dans les jeunes plantations, puis plus rien.
- ⇒ Modalités souhaitables : fauche et exportation des produits de fauche plutôt que broyage (aboutit à une eutrophisation défavorable des sols et de la végétation spontanée).
Ceci est impossible à mettre en œuvre ici : il s'agit de vieilles peupleraies, replantées déjà plusieurs fois, dans lesquelles subsistent des souches rendant impossible et dangereuse l'utilisation de faucheuses.

Perspectives :

Aucune action spécifique.

Le CRPF se propose de conseiller aux exploitants forestiers de retarder les fauches au 15jt afin que ces secteurs puissent servir de refuge à la faune (Rôle des genêts notamment).

PROCHAINE REUNION : Ma 26.09.2000, 9h30, St Laurent de Cognac

Ordre du jour : Eau + Tourisme & Loisirs

Inviter la CDC, la DDE, le pôle d'activités nautique du Port du Lys (Salignac), le propriétaire de la pelouse calcaire (St Laurent de Cognac).

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16 "
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
26.09.2000, St Laurent de Cognac (9h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
 Mr CASSAN, Chambre d'Agri 16
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mr FAURE, agriculteur Merpins
 Mr FOUGERAT, agri + pelouse calcaire
 Mr GABORIT Thibaut, CREN 16
 Mr MARCHAIS, Maire de Merpins
 Mr VOLLAUD J, adjoint Maire Merpins

EXCUSES

CDC Cognac

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de St Laurent de C. ; Personnes excusées.

PRAIRIES NATURELLES-CUIVRE DES MARAIS : résumé des discussions

- ⇒ La DDAF a fait savoir par tél (avant la réunion) qu'aucun des 2 CTE départementaux (1 CTE "conversion en culture biologique" + 1 CTE "céréales tracées") ne concernera a priori la zone. D'autre part, le 2nd concernant des exploitants céréaliers, il n'y a rien de prévu sur les haies.
- ⇒ les prairies/haies restantes étant trop morcelées et couvrant une trop faible surface, il n'est pas envisagé de créer un CTE spécifique à la zone Natura 2000.

Recherche de solutions / Docob

- ⇒ il y aurait une possibilité, dans certains cas particuliers, de développer une MAE spécifique, hors CTE (mesures et prescriptions prises dans le PDRN pour développer une MAE spécifique), qui pourrait convenir à ce cas de morcellement. Mr CASSAN de la Chambre d'Agriculture se renseigne à ce sujet.

PELOUSES CALCAIRES : résumé des discussions

- ⇒ Mr FOUGERAT, présent ici, est l'un des propriétaires du coteau calcaire. Grâce à lui, Mlle Champion pourra contacter ses voisins pour les informer de la réflexion en cours. Mr FOUGERAT possède un troupeau agrandi à 10 brebis afin d'être éligible aux primes PAC. Il est propriétaire d'environ 1/3 de la surface du coteau calcaire en 16.
- ⇒ le CREN pourrait développer un projet de convention avec les propriétaires pour la restauration des pelouses, via un retour au pâturage ovin et une restauration/recréation des infrastructures d'élevage nécessaires, en continuité avec le projet en cours de développement en 17 avec Mr Babinot. T. GABORIT souligne toutefois la difficulté de trouver un éleveur intéressé.
- ⇒ Mr FOUGERAT n'est pas intéressé pour pâturer éventuellement le reste du coteau si une telle convention pouvait être développée (retour à l'élevage trop difficile).
- ⇒ la DIREN souligne que des conventions, des travaux de récréation d'infrastructures pastorales, et la prestation de service assurée par un éleveur, pourrait faire l'objet d'une rémunération grâce aux fonds du FGMM (Ministère de l'Environnement) (via un projet à développer par le CREN), ou peut-être via une MAE spécifique comme il a été évoqué précédemment pour les prairies morcelées (Mr CASSAN se renseigne).
- ⇒ Le groupe doit également évaluer les risques de destruction d'une partie du coteau liés au projet de liaison autoroutière Saintes-Cognac.
 Dans le cas de l'option passant par le bas du vieux bourg de Merpins, le viaduc aboutirait sur le coteau.
 Dans le cas de l'option Cognac, le coteau serait concerné par un projet d'échangeur (les travaux devraient d'ailleurs commencer sous peu ?).
 Mlle DESIRE précise que la DIREN soutient et préconise le projet passant par Cognac et qui épargnerait la vallée et la majeure partie du site Natura 2000. Elle se renseigne en outre auprès des services de la DIREN qui suivent ce dossier pour mieux évaluer les risques réels.

Perspectives pour le Docob

- ⇒ la problématique "pelouses calcaires" sera traitée dans le cadre d'une réunion spécifique associant tous les propriétaires de 16, le CREN 16, ainsi que le CREN17 et Mr Babinot, la Chambre d'Agriculture 16 (aspects /MAE spécifiques) et la DIREN (aspects /conventions FGMM). Les points à aborder seront :

- dégager un projet de préservation qui reçoive l'approbation du groupe : convention en continuité avec le projet côté 17 (dans le cadre du FGMN) ? autre ?
- réfléchir sur l'opportunité d'une MAE spécifique aux parcelles en pelouses calcaires
- réfléchir, si le coteau est réellement concerné par un risque de destruction / projet autoroutier, à des mesures à demander dans le cadre de mesures compensatoires à la destruction de milieu naturel en zone Natura 2000.

- ⇒ Mr CASSAN (chambre d'Agriculture) se renseigne sur les possibilités d'accéder aux mesures MAE hors CTE pour :
- les prairies/haies morcelées
 - les pelouses calcaires

ENTRETIEN ET GESTION DES BERGES : résumé des discussions

Constats des participants

- ⇒ Entretien berges Charente + Charenton = DDE ; entretien berge du Né = DDA + Syndicat du Né
Transfert de charge à la CDC pour l'entretien des replantations faites en arrière-berge par la CDC
- ⇒ Comme en 17, les propriétés privées s'étendent jusqu'à la berge, avec un droit de passage pêche + DDE pour l'entretien
- ⇒ Problème lié au tourisme fluvial : détérioration des berges pare battillage, qui vient se superposer à l'action "gruyère" des ragondins. Dégradation surtout au niveau du Port du Lys + fort affouillement des berges au niveau de l'écluse (projet d'enrochement).
- ⇒ Tempête : les arbres tombés ont été enlevés et les souches replacées dans leur logement d'origine (⇒ risquent de repartir à la prochaine crue)
- ⇒ Evolution prévisible : disparition complète des frênes en bord de Charente si aucun projet de renforcement berges/végétation
- ⇒ Type d'entretien pratiqué par la DDE :
 - Charenton : avant la tempête, tout avait été nettoyé. Une passe avait été en outre refaite côté Cognac pour accéder à l'île Marteau, aménagée d'une passe à poissons, d'une passe à canoës, et d'une passerelle promenade
 - Charente : pas vraiment d'entretien réalisé, sauf enlèvement systématique des "cabanons" sauvages de pêche

Perspectives pour le Docob

- ⇒ Réunion spécifique associant :
 - DDE service Hydrologie (Mr MAGNAN)
 - CDC Président (Mr MOUHOT)
 - CDC psdt commission patrimoine (Mr TRUFLANDIER)
 - CDC technicien de rivière (Mr EHRARD)
 - Fédération FDPPMA
- ⇒ Points à aborder :
 - contrôle de la vitesse / maintien des berges
 - Travail en partenariat avec le Port du Lys (et le Palissy ?)
 - Cahier des charges d'entretien des berges (périodes, modalités....)
 - Plantations en arrière berges
 - Génie végétal (techniques douces de protection de berges)

TOURISME

Les seules activités touristiques sur le secteur sont :

- le Port du Lys (ski nautique)
- les sentiers de randonnée pédestres (+ VTT), sommaires mais balisés, réalisés par la CDC

Le CDC a pour objectif de "fixer" les gens sur Cognac, en leur proposant des activités pouvant prolonger leur venue, jusqu'ici presque exclusivement consacrée à la visite des chais. Il y a donc nécessité de valoriser le patrimoine en place.

Le Vieux Bourg de Merpins est un de ces éléments du patrimoine, de même que tous les éléments du "petit patrimoine rural" tel que le pont de pierre en bas du vieux bourg...

Projet paysager de replantation et de régénération de haies vives, initié depuis 2 ans par la CDC avec Prom'Haie (cahier des charges : diversité + espèces indigènes). Le CDC propose de fournir aux exploitants les plants ainsi que les bâches/paillage. Ce projet rencontre peu de succès, probablement en raison de l'effort insuffisant de sensibilisation qui a pu être mené malgré le fort investissement de certains partenaires.

Perspectives pour le Docob

⇒ on pourrait essayer de redynamiser le projet en l'inscrivant au Docob, en lui adjoignant une action plus poussée d'information et de sensibilisation, et en le cadrant par un "plan de replantation" qui pourrait être proposé aux exploitants par la CDC et les communes (par exemple, St Laurent de Cognac ne fait pas partie de la CDC).

Ce plan, qui pourrait être réalisé dans le cadre de ce groupe de travail avec les acteurs concernés, pourrait cartographier des linéaires à replanter prioritairement en bordure de la Charente, des chemins et des sentiers de randonnée. Ainsi, la contrainte serait aussi amoindrie que possible pour l'exploitant (facilité de circulation avec les engins agricoles).

PROCHAINE REUNION : date non fixée

Deux réunions seront nécessaires :

- 1^{ère} réunion : groupe de réflexion spécifique "pelouses calcaires" - la date sera fixée dès que tous les propriétaires auront pu être identifiés (adresses, contact) ; lieu possible : St Laurent de C.
- 2^{ème} réunion : groupe de réflexion "gestion des berges" et "plan haies" - la date sera fixée dès que les partenaires auront pu être contactés ; lieu possible : Merpins.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16 "
THEME "PELOUSES CALCAIRES"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
22.11.2000, Merpins (14h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
 Mr BERGERON, agri Merpins
 Mr BOUTAUD Thibaut, CREN 17
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes
 Mme DESCHAMPS, riveraine Merpins
 Mr FOUGERAT, agri + proprio pelouse calcaire
 Mr GABORIT Thibaut, CREN 16
 Mr ROBIN E., proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr ROBIN P., proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr THIBAUD Claude, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr WEYLAND Yannick, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent

EXCUSES

Mr CASSAN, Chambre d'Agri 16
 Mr MARCHAIS, Maire de Merpins
 Mr BABINOT, exploitant + proprio pelouse calcaire 17

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Merpins ; Personnes excusées.

PELOUSES CALCAIRES : résumé des discussions

Après exposition des motifs par Mlle Champion (en complément et résumé des documents envoyés à tous les propriétaires en préparation à la réunion d'aujourd'hui), et présentation des objectifs et des actions du CREN par MMrs Gaborit et Boutaud, la discussion s'engage autour des principaux enjeux. Il en ressort les points suivants :

- les différents propriétaires s'accordent sur la nécessité d'une forme d'entretien des pelouses, notamment par rapport aux risques d'incendie estivaux (développement important de la "palenne" sur les secteurs abandonnés). Un débroussaillage sera aussi nécessaire avant tout projet.
- autrefois, l'usage était un pâturage moutons et vaches. Un brûlage était pratiqué environ 1x tous les 5 ou 10 ans). Actuellement, cet usage (quoique encore pratiqué très ponctuellement) serait à éviter du fait de la proximité des habitations et des risques pour la faune (disparition possible de certaines espèces)
- actuellement, en dehors des 10 moutons de Mr Fougerat, et des 2 chevaux de Mr Robin, le coteau n'est plus pacagé. Mr Robin aurait besoin de quelques m² supplémentaires pour ses chevaux, mais la localisation (hors secteurs pentus) est importante.
- Les propriétaires présents sont globalement d'accord pour qu'un projet de convention et d'entretien avec le CREN, sur des financements FGMN, puisse voir le jour. Bien entendu, les propriétaires conservent tous leurs droits d'usage. Il est nécessaire de voir concrètement sur le terrain les modalités pratiques de réalisation : les parcelles sont-elles attenantes, où passent les chemins, quels sont les droits d'usage (particuliers à chaque propriétaire qui souhaite les conserver) qui seraient inscrits dans les conventions, infrastructures nécessaires... Une rencontre sur le terrain est organisée le 8 décembre prochain.

Perspectives pour le Docob

- ⇒ un projet de convention de restauration et de gestion en partenariat avec le CREN semble envisageable. Les modalités pratiques seront étudiées le 8 décembre pour décrire le projet de manière cohérente
 - contacter les 5 propriétaires absents/excusés et leur proposer une rencontre éventuelle avant le 8
 - récupérer les planches cadastrales en mairies
 - rencontre sur le terrain le 08.12.00 avec tous les propriétaires
- ⇒ le projet serait financé par le FGMN (restauration, infrastructures, entretien des parcelles...) et animé par le CREN (qui doit pour cela faire valider le projet par son Comité Scientifique et Technique puis son Conseil d'Administration)

PROCHAINE REUNION : 08.12.00, 9h, rendez-vous devant la salle communale de St Laurent de C.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16 "
THEME "PELOUSES CALCAIRES"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
08.12.2000, St Laurent de Cognac (9h30)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, *Opérateur Local*
 Mr BABINOT, exploitant + proprio pelouse calcaire 17
 Mr BOUTAUD Thibaut, CREN 17
 Mr CASSAN, Chambre d'Agriculture 16
 Mr FOUGERAT Yves, agri + proprio pelouse calcaire
 Mr GABORIT Thibaut, CREN 16
 Mr GUYONNET James, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C (rencontré sur place)
 Mr ROBIN E., proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr ROBIN Paul, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr THIBAUD Claude, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C
 Mr THIBAUD Alexis, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent de C (rencontré sur place)
 Mr WEYLAND Jannick, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent

EXCUSES

Mr THILLOU, CRPF Charente
 Mr CASSAIGNE, proprio pelouse calcaire 16 St Laurent
 Mlle DESIRE Annabelle, DIREN Poitou-Charentes

Remerciements : Personnes excusées. - Rappel de l'ordre du jour : étude de la faisabilité technique du projet de restauration du pâturage sur le coteau calcaire (16 + 17).

ACTION P1 - RESTAURATION / ENTRETIEN DU COTEAU CALCAIRE "CHEZ CHAUSSAT-DOUZILLE"
Contexte

Le coteau calcaire s'étend sur 2 départements : Charente-Maritime et Charente. D'un côté comme de l'autre, le principal enjeu est de restaurer un pâturage d'entretien afin de restaurer et conserver à ce coteau son intérêt biologique au titre de la directive Habitats (flore très particulière, de type méditerranéenne).

La partie Charente-Maritime (dite "Chez Landart") fait l'objet d'un projet de restauration et d'entretien dans le cadre du Docob expérimental Natura 2000 "Val de Charente et Seugnes", et a reçu l'accord de financement au titre du FGMN (70 000F sont disponibles au 08.12.2000) pour commencer les travaux dès que possible.

La partie Charentaise fait désormais l'objet d'un projet identique, ce qui redonne cohérence et globalité au secteur.

Objectif de l'action :

Restaurer le pâturage sur l'ensemble du coteau calcaire afin de retrouver l'intérêt biologique initial.

Lien avec la directive Habitats

Pelouses xérophiles calcicoles (xerobromion) (34-33) - Habitats associés : Micro-falaises crayeuses(62.1B), pelouses crassulescentes sur dalles rocheuses(34.11), manteau relictuel très éclaté à Genévrier(31.88), pelouses calcicoles mésophiles tertiaires ou sur colluvions de bas de versants(34.32).

Contenu (résumé des discussions)

Partie Charente-Maritime : "La Motte", "Chez Landart", "Métairie de Chay" :

Propriétaires concernés : Commune de Chérac, ROBIN Paul, BABINOT Christian, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique, GFA Chez Chaussat (Mr Fougerat), "Les inconnus"

Propriétaires intéressés par le projet (personnes connues à ce jour) : ROBIN Paul, BABINOT Christian

Etat actuel et besoins :

- parcelles appartenant à Commune de Chérac, ROBIN Paul, BABINOT Christian, Mr METRAUD, "Les inconnus" : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Point de vue remarquable (moulin) chez Mr Babinot, fréquenté en été, nécessitant donc un aménagement ad hoc des infrastructures pastorales pour permettre l'accès sans risque pour les moutons (chicane ?).
- parcelles appartenant à GRATEAUD Monique : pâturé (moutons ; pression de pâturage trop forte). Maintien du pâturage nécessaire, tout autant qu'une réduction de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique. Infrastructures pastorales récentes et en très bon état.
- parcelles appartenant à GFA Chez Chaussat : cf. § "Les Rentes"

Faisabilité :

- en fonction de la contiguïté des parcelles, 2 à 3 parcs de pâturage pourraient être potentiellement envisagés à condition que les propriétaires qui n'ont pas encore pu être contactés donnent leur accord : l'un à l'est ("La Motte" : Commune de Chérac, ROBIN Paul, "Les inconnus"), l'autre à l'ouest ("Chez Landart" & "La Métairie de Chay" : BABINOT Christian, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique) ; ce parc ouest pourrait représenter 1 ou 2 parcs selon l'accord ou le désaccord des 2 propriétaires encore non contactés.
- il pourrait être proposé à Mme GRATEAUD, qui pâture ses parcelles avec des moutons, de pâture le parc ouest avec ses bêtes (nombre de bêtes inchangé, ce qui permettrait de réduire la pression de pâturage, actuellement trop forte)
- La partie (pâturée par des moutons) appartenant au GFA de Chez Chaussat se trouve de l'autre côté du chemin et serait rattachée à la partie située dans le département 16.

Perspectives :

- prendre contact et organiser une rencontre avec les propriétaires qui n'ont pas encore pu être contactés, à savoir : Commune de Chérac, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique, "Les inconnus"
- rencontrer le géomètre de Saintes (Mr Bédock ou Mr Veillon) chargé de la nouvelle carte cadastrale issue du remembrement afin d'obtenir des plans cadastraux actualisés.

Partie Charente : "La Rente" :

Propriétaire concerné : GFA Chez Chaussat (Mr Fougerat), Mr & Mme CASSAN (exploitant Mr Weyland)
Propriétaires intéressés par le projet : id.

Etat actuel et besoins :

- GFA Chez Chaussat : pâturé (moutons). Pression de pâturage a priori OK.
- Mr & Mme CASSAN : pâturé (2 chevaux appartenant à Mr WEYLAND Jannick). Pression de pâturage/piétinement beaucoup trop forte avec rudéralisation de la végétation. Réduction nécessaire de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique.
- Les autres parcelles sont des secteurs attenants à des maisons, utilisés et entretenus en tant que jardins, potagers ou parcs. Ils ne sont pas inscrits dans le projet.

Faisabilité :

- GFA Chez Chaussat : maintien du pâturage envisagé par l'exploitant.
- Mr & Mme CASSAN : Mr WEYLAND pourrait mettre ses chevaux à pâture sur d'autres espaces parmi ceux inclus dans le projet afin de réduire la charge de pâturage sur le coteau d'une part, et d'augmenter le confort sanitaire et alimentaire des chevaux d'autre part.

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage, et, en fonction, les possibilités de mise à disposition de moutons ou des chevaux (nature du terrain, pentes...)

Partie Charente : "Chez Chaussat" :

Propriétaires concernés : Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND, Mr THIBAUD Alexis, Mr ROBIN Paul, Mme fille THIBAUD Alexis, Mr CASSAIGNE, Mr THIBAUD Claude, GFA Chez Chaussat
Propriétaires intéressés par le projet : Mr WEYLAND, Mr ROBIN Paul, Mr THIBAUD Claude, GFA Chez Chaussat

Etat actuel et besoins :

- Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND : Pression de pâturage/piétinement trop forte avec début de rudéralisation de la végétation. Réduction nécessaire de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique.
- Mr THIBAUD Alexis, Mr ROBIN Paul, Mme fille THIBAUD Alexis, Mr CASSAIGNE, Mr THIBAUD Claude : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon").
- GFA Chez Chaussat, Jachère : pâturé en été par des moutons (jachère) : pression de pâturage OK.
- GFA Chez Chaussat, autres parcelles : abandonné, mais projet de remise en pâturage par le propriétaire (antérieur au projet Natura 2000). Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire. Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon").
- Les parcelles directement attenantes à des maisons, utilisés et entretenus en tant que jardins, potagers, parcs..., ne sont pas inscrits dans le projet.

Faisabilité :

- Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND : réduction de la pression de pâturage possible si mise à disposition de nouveaux espaces de pâturage pour les 2 chevaux.
- GFA Chez Chaussat : restauration du pâturage déjà envisagé par l'exploitant ⇒ insertion possible dans le projet global ; Mr ROBIN Paul, Mr THIBAUD Claude : OK pour le projet.
- Mr & Mme CASSAN : Mr WEYLAND pourrait mettre ses chevaux à pâturer sur d'autres espaces parmi ceux inclus dans le projet afin de réduire la charge de pâturage sur le coteau d'une part, et d'augmenter le confort sanitaire et alimentaire des chevaux d'autre part.
- Mr THIBAUD Alexis, Mme fille THIBAUD Alexis : Mr Thibaud exprime un avis négatif (incompatibilité avec ses usages actuels : terrain de jeu enfants, détente des animaux domestiques...)
- Mr CASSAIGNE : Rencontre prochaine à prévoir car il ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage en fonction des accords ou désaccords données par les différents propriétaires concernés.

Partie Charente : "Douzillé" :

Propriétaires concernés : Mr THIBAUD Claude, Mr GUYONNET, Mr DUHA

Propriétaires intéressés par le projet : Mr THIBAUD Claude, (Mr GUYONNET sous réserve ?)

Etat actuel et besoins :

- Mr THIBAUD Claude, Mr GUYONNET, Mr DUHA : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de cet ensemble remarquable de coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon").

Faisabilité :

- Mr THIBAUD Claude : OK pour le projet, à l'exception de la partie basse de la parcelle n°72 (chemin de desserte des vignes du coteau)
- Mr GUYONNET : émet un avis réservé.
- Mr DUHA : Rencontre à prévoir (n'a pas pu être contacté pour la réunion d'aujourd'hui)

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage en fonction des accords ou désaccords données par les différents propriétaires concernés.

Réalisation : 2002 - **Zone géographique** : coteau calcaire "Chez Chaussat" - "Douzillé"

Budget : à évaluer - **Financement** : FGMN, CREN

PERSPECTIVES POUR LE DOCUMENT D'OBJECTIFS :

- rencontrer les derniers propriétaires qui n'ont pas encore pu être contactés
- rencontrer le géomètre (partie Charente-Maritime) afin de disposer des plans cadastraux mis à jour
- instruire le projet au sein du CREN (CST, CA)
- affiner la faisabilité technique sur les parcelles où les propriétaires sont d'accord (description précise du projet, évaluation du travail à faire (conventions, infrastructures, débroussaillage...), évaluation financière du projet, soumission de la rédaction de l'action aux propriétaires concernés, inscription au Docob.
- après validation du Docob (Comité de Pilotage) : montage financier du projet (CREN, LPO), puis mise en œuvre lorsque les financements sont disponibles, conventions et premiers travaux (probablement 2002)

PROCHAINE REUNION : -

Le sous-groupe "Pelouses calcaires" a fini son travail de réflexion préliminaire. Les derniers détails seront affinés autant que possible par courrier ou téléphone (sauf besoin particulier qui se ferait jour ultérieurement ?)

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "PLURIDISCIPLINAIRE 16"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
18.01.2001, Merpins (10h)

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
 Mr ALLENOU, CREN Poitou-Charentes
 Mr ERARD, CDC COGNAC
 Mr FOUGERAT, expl. pelouse calc St Laurent de C.

Mr FLORIAN, DDE subdivision hydrologie
 Mr MARCHAIS, Maire Merpins

EXCUSES

Mlle DESIRE, DIREN
 Mr MATARD, Nature-Environnement 17
 Mme REYNAUD Marie-Line, Députée de Charente

Remerciements personnes présentes, accueil par la commune de Merpins ; Personnes excusées.
Rappel de l'ordre du jour : Eau, Tourisme & loisirs.

BILAN GROUPE "PELOUSES CALCAIRES"

Le projet d'action a été validé par le Comité Scientifique et Technique du CREN en décembre dernier. L'évaluation globale financière & technique du projet devra être réalisée pour que soit validé l'engagement budgétaire au CA.

Mme MORAN (conseillère municipale à St Laurent de Cognac) s'inquiète de savoir s'il a été prévu de conserver une voie d'accès par le coteau chez Monsieur Thibaut (totalement isolé de la route basse lors des crues de la Charente).
 OUI. Ce point a été vu avec lui lors de la réunion de terrain du 08.12.2000. La mention de ce point a été oublié dans le compte-rendu par Mlle Champion, qui rectifiera cet oubli dans le document final du Document d'objectifs.

Mme MORAN soulève en outre le problème du projet de 4 voies Saintes-Cognac. Elle demande si une solution intermédiaire ne pourrait pas être trouvée entre le premier projet (coupant totalement la pelouse calcaire, et refusé par l'administration), et le second projet (détruisant un hameau et nécessitant le remblai d'une partie de la zone inondable). Cette solution intermédiaire serait d'empiéter légèrement sur l'extrémité Est du coteau calcaire, mais d'épargner ainsi le hameau et la zone inondable.

Mlle Champion lui répond que :

- du point de vue réglementaire, le problème doit être vu directement avec les services spécifiques de la DIREN (Etat), ce point ne dépendant pas des compétences du Docob ;
- du point de vue de la directive Habitats, il y a objectivement destruction d'habitat, ce qui pose problème. Cependant, l'extension limitée du projet (à voir avec la DIREN) pourrait permettre de trouver un moyen terme de négociation. Le fait d'éviter le remblai d'une partie située en zone inondable (contraire donc à la Loi sur l'Eau), est un autre argument en faveur d'une solution intermédiaire de ce type.
- du point de vue du Document d'Objectifs, si le projet routier ne touche effectivement que l'extrémité Est du coteau, le projet de restauration de la pelouse par le pâturage prévu au Docob, ne sera pas négativement affecté car il ne démultipliera pas le nombre de parcs de pâturage, d'infrastructures, ni la gestion d'un troupeau. D'autre part, Mr Duha, propriétaire de cette partie du coteau, n'a pas encore donné son accord pour le projet (il n'a pas encore pu être rencontré) et semble y être opposé notamment en raison de la destruction possible du hameau.

ACTIONS / EAU - GESTION DES BERGES ET DE LA VEGETATION RIVULAIRE DE LA CHARENTE ET DU CHARENTON

Les acteurs de la gestion des berges : DDE + CDC de Cognac.

Répartition des actions :

DDE : tombant de berge jusqu'à la crête de berge + Île Marteau rive droite. CDC : haut de berge (en retrait)

Actions conduites

DDE : gère en tout 450km de berges en 16, avec une équipe de 18 personnes. Lorsqu'elle procède à des plantations, elle plante en crête de berge, des petits plants (<40cm). Après plantation, les plants appartiennent au propriétaire. La DDE procède en outre à du faucardage, uniquement dans les ports ou près des quais (navigation).

CDC : la CDC intervient sous conventions avec les propriétaires (env. tous les propriétaires ont donné leur accord et signé une convention). Elle intervient en haut de berge, tout le long du chemin de halage, rive gauche et sous peu rive droite également (St Laurent de C. adhère à la CDC). Ses interventions sont :

- élagage / abattage sélectif
- débroussaillage
- plantation / entretien : espèces spontanées uniquement, grands plants (env. 1m)
- conventions avec tous les proprios (env.).
- traitement "paysager" : uniquement 2-3km autour de Cognac.

Elle a le soutien financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau notamment.

Les propriétaires privés étant propriétaires jusqu'à la crête de berge, ils sont donc propriétaires des arbres.

Les problèmes rencontrés :

- 1) batillage / contrôle de la vitesse
- 2) information-formation / plantations auprès des propriétaires et des employés communaux
- 3) entretien : cahier des charges (Chemin de halage : 3,25m dû à la DDE ; 1,25m dû aux pêcheurs en action de pêche. Droit réservé aux piétons).
- 4) Jussie

Perspectives pour le Docob

Transcrire le cahier des charges d'entretien de la végétation rivulaire et des berges suivi par la CDC et la DDE. Réunion technique prévue le 06.02.2001 à Cognac.

ACTIONS / TOURISME & LOISIRS

Mlle Champion présente les résultats de la réunion "Tourisme et loisirs" d'hier 17.01.2001 pour la partie aval de Saintes, et propose de les étendre à la partie Charentaise du site. Cette proposition est retenue. Aussi, sont retenues les actions suivantes :

- "**Charte de qualité "Environnement et Patrimoine Naturel"**" : détail de l'action, voir compte-rendu ci-attaché de la réunion du 17.01.01 (Le Mung, 10h)
- "**Création d'une exposition itinérante**" : détail de l'action, voir compte-rendu ci-attaché de la réunion du 17.01.01 (Le Mung, 10h).
M. Erard, de la CDC Cognac, propose un travail conjoint avec la CDC de Cognac et le syndicat de Pays Ouest-Charente. Mr Erard précise que la CDC de Cognac connaît un bureau d'infographie très compétent, qui pourrait être sollicité sur ces aspects.
- "**Soutien à la mise en valeur touristique du patrimoine naturel de la vallée**" : détail de l'action, voir compte-rendu ci-attaché de la réunion du 17.01.01 (Le Mung, 10h)
- "**Mise en cohérence de la signalétique de découverte du patrimoine naturel**" : détail de l'action, voir compte-rendu ci-attaché de la réunion du 17.01.01 (Le Mung, 10h). Mr Erard précise que la CDC de Cognac connaît un bureau d'infographie très compétent, qui pourrait être sollicité sur ces aspects.

ACTIONS XXX : REPLANTATION DE HAIES SUR L'ÎLE MARTEAU

Contexte

L'île Marteau serait un site idéal pour créer une liaison pédestre entre Cognac et la vallée (Vieux bourg de Merpins...) et/ou un itinéraire de découverte. L'île Marteau est cependant dépourvue de haies, sans lesquelles, faute d'ombrage et d'aspect "sauvage", les piétons n'emprunteront pas un circuit, aussi bien aménagé soit-il.

Objectif de l'action :

Recréer un ou des linéaires de haies sur l'île Marteau, dans un but multiple : restauration paysagère de l'île, frein aux crues, frein à l'érosion des sols, recréation d'un corridor de déplacement d'espèces remarquables, soutien ou dynamisation des projets touristiques de la "grande région de Cognac" en direction de la vallée et de ses bourgs.

Lien avec la directive Habitats : restauration paysagère de l'île, frein aux crues, frein à l'érosion des sols, recréation d'un corridor de déplacement d'espèces remarquables.

Contenu :

- 1) Diagnostic et élaboration d'un plan cohérent de replantation (carto, choix d'essences...), prenant en compte les enjeux environnementaux, touristiques, et d'exploitation agricole (accès aux parcelles...).
- 2) Développer un système soit :
 - de Contrats Natura 2000 reprenant :
 - préparation du sol pour la replantation, plantation
 - la compensation des pertes de revenus liés à la gêne d'accès ou à la perte de surface agricole éventuelles
 - le coût de gestion et de frais de dossier
 - de maîtrise foncière, libérant ainsi le propriétaire de la "charge" éventuelle que pourrait représenter la présence d'une haie sur une lisière de parcelle.
 - de convention d'entretien CDC / propriétaire
- 3) Réaliser des actions de sensibilisation auprès des personnes concernées

Zone géographique : Île Marteau (16)

Budget : XXX

Financement :

Plants : Prom' haie

Contrats Natura 2000 ou maîtrise foncière (2) : FGMN

Diagnostic (1) + action de sensibilisation (3) : partenariat CDC, Agence de l'eau, CG, FGMN...

Porteur(s) de projet possible(s) : partenariat : CDC / Chambre d'Agriculture / DDAF / DIREN / Opérateur local / Prom' haies

**COMPTE RENDU réunion technique (secteur 16) "berges"
Site Natura 2000 n°70 (secteur n°2 : Saintes-St Sav inien et 16)
06.02.2001, Cognac (10h)**

PARTICIPANTS

Mlle CHAMPION, Opérateur Local
Mr FLORIAN, DDE 16
Mr ERARD Mathieu, CDC Cognac

Ordre du jour : "eau" (gestion des berges de la Charente et des fossés)

Résumé des discussions

Gestion des berges de la Charente et de sa végétation rivulaire

L'analyse des cahiers des charges actuellement suivis par la DDE et la CDC sur leurs secteurs d'intervention respectifs (DDE : fleuve et tombant de berge jusqu'à la crête ; CDC : crête de berge et haut de berge sur 3,25m), montre que les modalités de gestion adoptées par ces deux organismes, certaines ayant été améliorées récemment, intègrent déjà la quasi-totalité des prescriptions de gestion faites par les experts et relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Aussi, il est décidé de faire apparaître sous forme d'action, dans le Docob :

- d'une part les prescriptions environnementales spécifiques à Natura 2000, en rappelant les objectifs visés (biologiques, préventifs...) et la prise en compte des risques et contraintes techniques ou de sécurité
- et d'autre part, pour exemple et modèle, les cahier des charges DDE 16 et CDC Cognac dont la définition actuelle répond aux objectifs d'application de la DH.

Ces cahiers des charges recevront ainsi la validation du Comité de pilotage au titre de l'application de la DH, et pourront éventuellement servir d'exemple à la définition ou l'amélioration des cahiers des charges des autres partenaires à la gestion des rives de la Charente.

Information / sensibilisation des exploitants du tourisme

D'autre part, la gestion et la protection des rives et berges du fleuve est aussi fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage / vitesse de navigation, non-maîtrise des techniques de navigation par la clientèle d'amateurs...). Une action dans le sens d'une information / sensibilisation des exploitants du tourisme et des usagers a déjà été prévue par le groupe "eau" partie 17.

Cette action est amendée par le présent groupe technique, et scindée en deux volets, l'un de sensibilisation et d'information auprès des exploitants (+ Conseil Général !), l'autre de création d'outils de sensibilisation et d'information à l'attention des usagers eux-mêmes. Ce second volet venant en complément du premier.

Replantation de corridors de haies sur l'île Marteau

Cette action est définitivement adoptée. Le porteur de projet pourrait être la CDC Cognac, sous réserve de sa validation en Commission -Environnement. L'estimation budgétaire est en cours.

**ACTION XX - GESTION DES BERGES DU FLEUVE CHARENTE ET DE SA VEGETATION RIVULAIRE :
Prescriptions environnementales et Cahier des charges des partenaires du secteur 16**

Contexte :

L'analyse des cahiers des charges actuellement suivis par la DDE 16 et la CDC Cognac sur leurs secteurs d'intervention respectifs (DDE : fleuve et tombant de berge jusqu'à la crête ; CDC : crête de berge et haut de berge sur 3,25m), montre que les modalités de gestion adoptées par ces deux organismes, certaines ayant été améliorées récemment, intègrent déjà la quasi-totalité des prescriptions de gestion faites par les experts et relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Aussi, il est décidé de faire apparaître dans le Docob :

- d'une part les prescriptions environnementales spécifiques à Natura 2000, en rappelant les objectifs visés (biologiques, préventifs...) et la prise en compte des risques et contraintes techniques ou de sécurité
- et d'autre part, pour exemple et modèle, les cahier des charges DDE 16 et CDC Cognac dont la définition actuelle répond aux objectifs d'application de la DH.

Objectif de l'action :

- Rappeler les prescriptions environnementales spécifiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

- Cahiers des charges DDE 16 et CDC Cognac : recevoir la validation du Comité de pilotage au titre de l'application de la DH, et servir éventuellement d'exemple à la définition ou l'amélioration des cahiers des charges des autres partenaires à la gestion des rives de la Charente.

Lien avec la directive Habitats :

Les prescriptions environnementales ont pour objectifs :

- de limiter les phénomènes d'érosion grâce au maintien d'un réseau racinaire conséquent (végétation herbacée, arbustes, arbres, arbrisseaux) et d'une végétation couvrante ;
- de maintenir le rôle de corridor et de refuge des berges de la Charente pour les mammifères et les insectes notamment (Loutre, Vison d'Europe, libellules, papillons), grâce au maintien de la végétation, et au maintien de bosquets (broussailles, ronciers...) à intervalles réguliers ;
- de fournir des zones de refuge, d'ombrage et de source de nourriture aux différentes espèces de poissons grâce au maintien (ou la restauration) d'une ripisylve et d'arbres (branchages) en surplomb ;
- de permettre aux insectes semi-aquatiques de terminer leur cycle de vie grâce au maintien des hélophytes de pied de berge (végétation herbacée ayant "les pieds dans l'eau") qui permette leur émergence (la métamorphose de la larve à l'adulte se fait sur ces herbes).

Les prescriptions liées à la présence d'habitats et d'espèces sensibles (DH) :

Les prescriptions ci-dessous tiennent compte des remarques et des contraintes liées à la sécurité et aux besoins (accès, loisirs, chemins de randonnée...) évoquées par les partenaires du site lors de l'élaboration du Docob.

Du fleuve vers le haut de berge :

- Lors des faucardages : Maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :
 - faucardage du canal de navigation central du fleuve (les herbiers rivulaires sont conservés et freinent ainsi le batillage), ainsi qu'en zone urbaine, aux abords des points d'accès (quais, pontons...), des infrastructures de gestion (écluses...), etc.
 - faucardage aux points d'accès de pêche (permet à la fois la pratique de la pêche, et le contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés)
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : Maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélophytes : roselières, cariçaias, salicaires...), et maintien de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité ou la navigation.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : Maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien de bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.), servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison, etc. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches).
Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche ou, au contraire, zones où l'on souhaite éviter l'accès en raison de la présence de points d'érosion important...), et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type "paysager" en dehors des points d'accès souhaités.
- Lors des élagages/abattages : Maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons...).
- Lors des (re)plantations : Choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées.
- D'une manière générale, on évitera "l'interventionnisme systématique" et on lui préférera des interventions douces, de type "jardinées", selon les besoins réels, les risques pour la sécurité, la gestion paysagère des abords urbains...
Il est rappelé ici que les usagers du fleuve Charente viennent y rechercher un "environnement naturel", le Fleuve et ses affluents (Seugne, Antenne...) étant attractifs en raison de leur "caractère sauvage" (source : étude SIAT 96, contrat de plan Etat/Région). Une gestion "urbaine" des berges en zone rurale (fauche systématique...) pourrait entraîner une déception forte de la part des usagers. Afin de permettre de limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, on privilégiera un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x / 5 ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable).

Exemple de cahier des charges intégrant ces prescriptions : DDE 16.

Fichier informatique en cours de frappe.

Exemple de cahier des charges intégrant ces prescriptions : CDC Cognac.

fichier informatique à recevoir.

Zone géographique : site Natura 2000 n°70 dans son intégralité.

Budget : -

Financement : -

Porteur(s) de projet possible(s) : partenaires concernés par la gestion des berges et de leur végétation (DDE, collectivités diverses)

ACTION XX - SENSIBILISATION-INFORMATION DES PARTENAIRES DU TOURISME

Contexte :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est aussi fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

- 1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants d'autres activités (pêcheurs, canoës...).
- 2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une totale méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.
- 3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien à l'ouest, et jusqu'à Angoulême à l'est.

Objectif de l'action :

Sensibiliser les exploitants du tourisme et les "décideurs" aux divers enjeux d'environnement et de tourisme, afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs clientèle (usagers directs).

Lien avec la directive Habitats : Préserver les berges et la végétation rivulaire.

Contenu :

- Rencontres individuelles des exploitants du tourisme pour information et sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité particulière du site
- Organisation d'une ou deux journées d'information et de réflexion communes pour dégager des idées communes et proposer les lignes directrices d'une "charte de qualité" (cf. action XXX : "Charte de Qualité Patrimoine naturel")
- Rencontre des Conseils Généraux de Charente et de Charente-Maritime pour information et sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité particulière du site, en liaison avec la politique de développement des activités nautiques développée par les départements.

Zone géographique : site Natura 2000 n°70 dans son intégralité + abords : tous les exploitants du tourisme (locations de bateaux...) de St Savinien à Angoulême)

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Syndicat de Pays, DERE, Institution InterDépartementale du Fleuve Charente, Opérateur local, DDE...)

ACTION XX - SENSIBILISATION-INFORMATION DES USAGERS DU TOURISME DE NAVIGATION

Contexte :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est aussi fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

- 1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants d'autres activités (pêcheurs, canoës...).
- 2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une totale méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.
- 3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien à l'ouest, et jusqu'à Angoulême à l'est.

Objectif de l'action : Sensibiliser les usagers

Lien avec la directive Habitats : Préserver les berges et la végétation rivulaire.

Contenu :

- Création d'outils pédagogiques et d'information à l'attention des usagers, pouvant être distribués par les exploitants du tourisme à leur clientèle : plaquette d'information pédagogique, et/ou Vidéo de 5-15mn visionnée lors de la location avant l'embarquement, et/ou Jeu /mallette pédagogique familial
- Création d'un panneau d'information pédagogique pour affichage dans les offices de tourisme et tous espaces muséographiques de la vallée

Zone géographique : site Natura 2000 n°70 dans son intégralité.

Budget : XXX

Financement : FGMN

Porteur(s) de projet possible(s) : tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Syndicat de Pays, DERE, Institution InterDépartementale du Fleuve Charente, Opérateur local, DDE...)

INFORMATION, COMMUNICATION

SOMMAIRE



**Lettre d'Information
"INFOSITE" n°4 (avril 2001)**